

Les banques sous pression citoyenne :

L'heure de rendre des comptes

Les Amis de la Terre – ATTAC

Campagne « A nous les banques ! »

Rapport - Octobre 2011

par Thomas Coutrot, Dominique Plihon, Juliette Renaud, Juliette Rousseau et Daniel Rallet





La Fédération des Amis de la Terre France est une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial – Les Amis de la Terre International – présent dans 77 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau d'une trentaine de groupes locaux autonomes, qui agissent selon leurs priorités locales et relaient les campagnes nationales et internationales sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.

Contact :

Les Amis de la Terre France • 2B, rue Jules Ferry • 93100 Montreuil
Tél. : 01 48 51 32 22 • **Fax :** 01 48 51 95 12 • **Mail :** france@amisdelaterre.org

Campagne sur la Responsabilité des Acteurs Financiers
01 48 51 18 92 – juliette.renaud@amisdelaterre.org
www.amisdelaterre.org – www.financeresponsable.org



Attac (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne) promeut et mène des actions de tous ordres en vue de la reconquête, par les citoyens, du pouvoir que la sphère financière exerce sur tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle dans l'ensemble du monde. Attac se revendique comme un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action, considérant que le premier outil pour changer le monde est le savoir des citoyens. Attac produit analyses et expertises, organise des conférences, des réunions publiques, participe à des manifestations... Fin 2010, Attac est présente dans une cinquantaine de pays, chaque organisation nationale étant autonome et devant simplement adhérer à la [plateforme internationale](#) ; Attac France compte près de 10 000 membres et plus de [170 comités locaux](#). L'association est dirigée par un conseil d'administration de 42 membres élus par les adhérents, et dispose de l'expertise d'un conseil scientifique de 110 membres.

Contact :

Attac France • 21 ter, rue Voltaire • 75011 Paris
Tél. : 01 56 06 43 60 • **Fax :** 01 44 93 98 14 • **Mail :** attacfr@attac.org

Campagne Banques
01 56 06 43 60 – juliette@attac.org
www.france.attac.org

Compilation et édition : Juliette Renaud (Les Amis de la Terre) et Juliette Rousseau (ATTAC)

Auteurs : Thomas Coutrot, Dominique Plihon, Juliette Renaud, Juliette Rousseau et Daniel Rallet

Remerciements : Jean-Claude Branchereau (CGT-Banques), Maxime Chipoy (UFC-Que Choisir), Mathilde Dupré (CCFD-Terre Solidaire), Christine Lambert (ATTAC), Yann Louvel (Les Amis de la Terre), et Patrick Saurin (Sud PBCE).

Sommaire

Sommaire	3
Prologue	5
• Banques: le grand mensonge	5
• Transparence des banques.....	6
Introduction	9
Profils des banques	10
Partie 1. Spéculation et prises de risques	12
• Question 1. Votre groupe bancaire a-t-il des filiales, ou participations dans des filiales, domiciliées dans les paradis fiscaux, selon l'indice d'opacité financière du Tax Justice Network ?.....	12
• Question 2. A combien s'élève le total des bonus et stock-options distribués au titre des activités des années 2008, 2009 et 2010 au sein de votre groupe bancaire ?	14
• Question 3 : Quelle est la part de vos activités de banque de financement et d'investissement (BFI) et de gestion d'actifs (notamment : activités de marché : bourses, marchés de gré à gré, change, ...) dans votre produit net bancaire (PNB) ?	17
• Question 4. Quel pourcentage du produit net bancaire avez-vous distribué à vos actionnaires (ou sociétaires) sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ?	19
Partie 2. Politique vis-à-vis des clients	21
• Question 5 : Vos conseillers de clientèle sont-ils rémunérés individuellement, à la commission, en fonction des produits placés ?.....	21
• Question 6 : Comment a évolué le montant total des commissions prélevées sur la clientèle sur les années 2008, 2009, 2010 ?.....	24
• Question 7 : Quelle est la part des PME/PMI dans votre activité de financement d'entreprise ?	27
• Question 8 : Quelle est la part des projets d'économie sociale et solidaire dans votre activité de financement des entreprises ?	28
• Question 9 : Quelle part des fonds collectés sur le livret A versez-vous en 2010 à la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le logement social ?	29
• Question 10 : Votre établissement (ou une filiale) propose-t-il des crédits revolving, notamment à ses clients les moins aisés ? A quel taux d'intérêt ?	31
• Question 11 : Quel pourcentage de votre clientèle de Particuliers représentent les interdits bancaires, fin 2008, 2009 et 2010 ?	33
Partie 3. Relations avec les salariés	34
• Question 12 : Au cours des trois dernières années, combien d'accords salariaux votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?	34

• Question 13 : Quelle est la part des rémunérations variables, liées à la performance individuelle ou collective, dans la masse salariale de votre établissement ?	35
• Question 14 : Au cours des trois dernières années, combien d'accords sur les conditions de travail et la souffrance au travail, votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?	36
• Question 15 : Quel est le rapport entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes dans votre groupe bancaire ?.....	38
• Question 16 : Quelle est la rémunération annuelle moyenne des dix personnes les mieux payées de votre groupe bancaire ?	40
Partie 4. Impact social et environnemental des activités des banques	43
• Question 17 : Votre groupe bancaire publie-t-il la liste des grands projets qu'il finance ?.....	43
• Question 18 : Votre groupe bancaire finance-t-il des projets controversés (centrales nucléaires ou thermiques, grands barrages, mines...), du type de ceux pointés par Les Amis de la Terre ?.....	46
• Question 19 : Votre groupe bancaire a-t-il adopté des politiques encadrant ses financements et investissements dans tous les secteurs à risques (énergies fossiles, grands barrages, nucléaire, industries extractives agrocarburants...) mais aussi transversales (climat, biodiversité, droits humains...) ? Si oui, lesquelles ?	50
• Question 20 : Quel est le montant des émissions de GES induites ? Que faites-vous pour réduire cet impact ?.....	53
• Question 21 : Quelle est la part du financement des énergies renouvelables dans le total des financements du secteur énergétique de votre groupe bancaire ?.....	57
• Question 22 : Votre groupe bancaire informe-t-il ses clients des risques financiers et de l'impact social et environnemental de ses produits, comme proposé par l'ATEPF ?	59
Partie 5. Démocratie	62
• Question 23 : Comment associez-vous les parties prenantes extérieures (syndicats professionnels et de salariés, associations de défense des plus démunis, de défense de l'environnement...) à la définition de votre politique de crédit ?	62
• Question 24 : Quelle proportion des sociétaires ont participé aux élections des conseils d'administration en 2010 ?.....	64
• Question 25 : Combien de candidats y avait-il par rapport au nombre d'administrateurs à élire ?	66
• Question 26 : Quelle est la durée maximale d'exercice d'un mandat par un administrateur ?	67
Conclusion	68
Principales recommandations des Amis de la Terre et d'ATTAC	70
ANNEXE : Questionnaire envoyé aux banques en avril 2011	72

Prologue

- **Banques: le grand mensonge**

Malgré leurs dénégations actuelles, il ne fait guère de doute que les banques françaises vont devoir à nouveau demander à l'État de leur sortir la tête de l'eau par des prêts ou des prises de participation. L'effondrement de Dexia est le prélude à une crise bancaire majeure. En effet la chute de leurs cours boursiers et de la valeur des obligations d'État qu'elles détiennent massivement fait baisser la valorisation de leurs capitaux propres. Elles n'auront bientôt plus les moyens de respecter les « ratios prudentiels » (le rapport entre les capitaux propres et le total des engagements consentis) qui sont supposés garantir leur solvabilité en cas de crise. En outre, la méfiance s'installe entre les banques elles-mêmes, qui pourraient comme en 2008 arrêter de se prêter les unes aux autres et vivre une crise de liquidité, nécessitant l'intervention massive et désespérée des Banques centrales.

Pourquoi les spéculateurs s'attaquent-ils aux banques européennes ? Bien sûr, en grande partie à cause de la crise de la zone euro, qui fragilise le système bancaire européen. Une union monétaire entre des pays disparates, sans budget commun et qui se livrent à une concurrence fiscale et sociale effrénée, ne pouvait qu'être bancale. La crise financière de 2007-2008 et la récession de 2009 ont déstabilisé le château de cartes de l'euro, qui menace maintenant de s'effondrer. Les banques européennes, principales créancières des États européens, seraient gravement affectées si la Grèce puis l'Espagne puis le Portugal puis... ne pouvaient plus rembourser leur dette. Les politiques d'austérité aveugles partout menées ne font qu'aggraver le risque.

Mais la crise de l'euro n'est pas la seule raison. Les banques européennes ont masqué leur situation financière réelle, et les opérateurs financiers le savent. Les autorités de supervision bancaire européenne ont voulu rassurer les investisseurs en réalisant durant l'été 2011 des « *stress tests* ». Il s'agissait de simuler l'impact d'une situation de crise sur les comptes des établissements bancaires afin d'évaluer leur solidité en cas de problème. Les résultats publiés en août dernier concluaient que seules quelques banques mineures en Europe étaient fragiles. Mais, fait inédit, les analystes financiers ont accueilli ces *stress tests* européens par une totale incrédulité. Ils n'y ont accordé aucun crédit pour deux raisons : d'une part les banques européennes ont pour la plupart conservé dans leurs placards des titres « pourris » dévalorisés par la crise de 2008, sans répercuter dans leur bilan la perte de valeur de ces actifs. Cette opacité empêche d'apprécier leur situation financière réelle, comme l'a montré la faillite de Dexia quelques semaines plus tard. La banque franco-belge avait franchi haut-la-main les stress tests, se classant parmi les meilleures en ce qui concerne le ratio de solvabilité ! D'autre part, le régulateur a pris soin, en choisissant les scénarios de crise à tester, d'écarter toute hypothèse de défaut d'un pays de la zone euro - même de la Grèce ! C'est comme évaluer la solidité d'une centrale nucléaire japonaise en excluant la possibilité d'un tsunami.

Le discrédit des régulateurs européens est donc profond : il y a vraiment quelque chose de pourri au royaume de nos banques. L'invocation d'un « complot anglo-saxon » contre l'euro, évoquée même par Laurence Parisot du Medef, ne suffit pas à exonérer les financiers et les politiques européens. Ils ont poussé des cris d'orfraie en septembre 2011 lorsque Christine Lagarde, exprimant le point de vue du FMI et du Trésor américain, a déclaré qu'il allait falloir recapitaliser les banques européennes ; mais ils ont du reconnaître piteusement l'évidence quelques jours plus tard. Le système bancaire européen apparaît comme à la dérive, et cela ne peut plus durer. Les banques jouent un rôle trop vital dans la marche de l'économie pour que les citoyens continuent à tolérer ces dérives permanentes qui débouchent sur des catastrophes à répétition.

Depuis la crise de 2008, l'opinion publique est en colère contre les banques. Elles ont provoqué une crise mondiale en spéculant de façon irresponsable sur les produits financiers liés au crédit immobilier aux États-Unis (« *subprimes* »), ainsi que sur les matières premières et agricoles, aggravant des situations de famine et d'extrême pauvreté dans le monde. Les pouvoirs publics ont du les renflouer en catastrophe, puis elles ont repris leurs agissements à l'identique, en distribuant bonus et dividendes comme si rien ne devait changer. Le G20 n'a pas eu la volonté politique de changer réellement les règles de ce jeu aberrant.

Certes, les banques (et, en France, l'Association Française des Banques, AFB) ont multiplié les opérations de communication destinées à convaincre le public de leur conversion à la responsabilité sociale et environnementale ainsi qu'au financement des PME et de l'emploi dans « l'économie verte ». Mais la réalité sur le terrain est bien différente, notamment lorsqu'on constate que les grandes banques financent toujours davantage de projets destructeurs, violant les droits des communautés locales et portant atteinte irréversiblement à l'environnement et au climat. Il est donc impossible de les croire sur parole : une véritable évaluation indépendante est indispensable, une « notation citoyenne » de leurs pratiques et de leurs impacts réels sur la société, l'environnement et l'économie.

Il est certainement positif que les banques ne puissent plus se permettre d'ignorer la pression citoyenne, comme en témoigne le fait qu'elles ont presque toutes répondu au questionnaire d'Attac et des Amis de la Terre. La majorité d'entre elles, après la publication de notre premier rapport *Les banques sont-elles transparentes ?* en juin dernier, se sont même attelées à nous faire parvenir des compléments d'information pour répondre plus précisément aux questions posées. Sont-elles soudainement devenues soucieuses de la transparence ? Sensibles comme jamais au risque de réputation en ces temps de crise, par cette démarche, elles cherchent sans doute surtout à améliorer leur note (*voir ci-après le classement initial des banques selon la transparence, et son actualisation*). Mais la transparence n'a d'intérêt que si elle permet au citoyen de se former un jugement bien fondé sur les pratiques des établissements et d'exercer une pression sur les banques et sur les pouvoirs publics pour que les choses changent enfin. C'est l'objectif de ce rapport, qui passe en revue de façon détaillée les réponses des banques aux questions qui leur avaient été posées concernant les cinq domaines d'impact de leur activité : la stabilité financière, leurs usagers-clients, leurs salariés, l'environnement et les populations locales, et la démocratie.

Depuis la publication du premier rapport en juin dernier, **les groupes Crédit Mutuel - CIC et BPCE n'ont pas changé leur position : ils refusent de répondre à nos questions et méritent donc un zéro pointé.** Pourtant plusieurs organisations syndicales de ces groupes (et nous les en remercions) se sont étonnées auprès de leur directions de ce mutisme, indigne de banques qui se targuent de leur statut mutualiste pour proclamer leur appartenance à l'économie sociale. Dans ce rapport, il a été choisi d'inclure des éléments connus par ailleurs concernant ces deux groupes, mais nous n'avons pu ni voulu les comparer précisément avec les autres banques, la transparence nous semblant être en tout état de cause le critère de base de toute évaluation.

- **Transparence des banques**

1^{er} classement des banques selon la transparence (juin 2011) :

Banques	Nombre de points (maximum possible = 46 points)
Crédit Coopératif	46
La Nef	42
HSBC	35
La Banque Postale / Dexia / Crédit Agricole	34
BNP Paribas	30
Société Générale	29
BPCE / Crédit Mutuel-CIC	0

**Classement actualisé des banques selon la transparence
(après réception de compléments de réponse en juillet-août 2011)**

Banques	Nombre de points (maximum possible = 46 points)
Crédit Coopératif / La Nef	46
HSBC / Crédit Agricole / Société Générale	38
Dexia / BNP Paribas	35
La Banque Postale	34
BPCE / Crédit Mutuel-CIC	0

(Pour le détail voir le tableau ci-après)

TRANSPARENCE DES BANQUES (tableau actualisé en octobre 2011)

		Crédit Coop ératif	La Nef	HSBC	Crédit Agricole	Société Générale	Dexia	BNP Paribas	La Banque Postale	BPCE	Crédit Mutuel-CIC	Taux de réponse*
1. Paradis fiscaux	<i>a répondu rép. précise</i>	1 1	1 1	1 0	1 0	1 0	1 0	1 0	1 1	0 0	0 0	100% 38%
2. Bonus et stock-options		1 1	1 1	1 0	1 1	1 1	1 1	1 1	0 0	0 0	0 0	88% 75%
3. Part BFI et gestion d'actifs		1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 0	1 1	1 1	0 0	0 0	100% 88%
4. Dividendes distribués		1 1	1 1	1 1	1 0	1 1	1 1	1 1	1 0	0 0	0 0	100% 75%
Sous-total "Spéculation et prise de risques"	<i>a répondu rép. précise</i>	4 4	4 4	4 2	4 2	4 3	4 2	4 3	3 2	0 0	0 0	97% 69%
5. Rémunération conseillers		1 1	1 1	1 1	1 0	1 1	1 1	1 1	1 1	0 0	0 0	100% 88%
6. Commissions prélevées		1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	0 0	1 1	0 0	0 0	0 0	75% 75%
7. Part des PME/PMI		1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 0	1 1	0 0	0 0	100% 88%
8. Part des projets d'ESS		1 1	1 1	1 0	1 1	1 0	1 0	1 0	1 1	0 0	0 0	100% 50%
9. Part du livret A pour logement social		1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	0 0	1 1	0 0	0 0	88% 88%
10. Crédits revolving		1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	0 0	0 0	100% 100%
11. Part des interdictions bancaires		1 1	1 1	1 1	1 0	1 1	1 1	1 0	1 1	0 0	0 0	100% 75%
Sous-total "Politique vis-à-vis des clients"	<i>a répondu rép. précise</i>	7 7	7 7	7 6	7 5	7 6	6 5	6 3	6 6	0 0	0 0	95% 80%
12. Accords salariaux		1 1	1 1	1 0	1 0	1 1	1 0	1 1	1 1	0 0	0 0	100% 63%
13. Part des rémunérations variables		1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	0 0	0 0	0 0	88% 88%
14. Accords sur le stress		1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	0 0	0 0	100% 100%
15. Ecart salaires hommes/femmes		1 1	1 1	1 1	1 1	1 0	1 1	1 1	1 0	0 0	0 0	100% 75%
16. Dix plus hautes rémunérations		1 1	1 1	1 0	1 1	1 1	1 0	1 1	1 0	0 0	0 0	100% 63%
Sous-total "Relations avec les salariés"	<i>a répondu rép. précise</i>	5 5	5 5	5 3	5 4	5 4	5 3	5 5	4 2	0 0	0 0	98% 78%
17. Publication liste de grands projets		1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 0	1 1	0 0	0 0	88% 88%
18. Projets controversés		1 1	1 1	1 0	1 0	1 0	1 0	0 0	1 1	0 0	0 0	88% 38%
19. Politiques sectorielles		1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 0	0 0	0 0	100% 88%
20. Montant des émissions GES induites		1 1	1 1	1 0	1 0	1 0	1 0	1 0	1 0	0 0	0 0	100% 25%
21. Part des énergies renouvelables		1 1	1 1	1 0	1 1	1 0	1 1	1 1	1 1	0 0	0 0	100% 75%
22. Transparence des risques		1 1	1 1	1 1	1 1	1 0	1 0	1 1	1 1	0 0	0 0	100% 75%
Sous-total "Impact environnemental et social"	<i>a répondu rép. précise</i>	6 6	6 6	6 3	6 4	6 2	6 3	5 3	6 4	0 0	0 0	96% 65%
23. Rôle des parties prenantes		1 1	1 1	1 1	1 0	1 0	1 0	1 0	1 0	0 0	0 0	100% 38%
Sous-total "Démocratie"		1 1	1 1	1 1	1 0	1 0	1 0	1 0	1 0	0 0	0 0	100% 38%
* Taux de réponse = hors BPCE et Crédit Mutuel-CIC												
TOTAL	Total	46	46	38	38	38	35	35	34	0	0	84%
	<i>a répondu</i>	23	23	23	23	23	22	21	20	0	0	96%
	<i>rép. précise</i>	23	23	15	15	15	13	14	14	0	0	72%

Introduction

Attac et les Amis de la Terre ont lancé en avril 2011 leur campagne commune « A nous les banques ! », et ont envoyé un questionnaire détaillé aux dix principaux groupes bancaires opérant en France afin qu'ils rendent compte des conséquences de leurs activités sur la société. La plupart des banques ont répondu, à l'exception des groupes mutualistes Banques Populaires – Caisses d'Epargne (BPCE) et Crédit Mutuel-CIC. Après avoir publié en juin un premier rapport intitulé *Les banques sont-elles transparentes ?*, qui appréciait le degré de coopération des banques avec cette évaluation citoyenne, voici aujourd'hui un rapport de notation citoyenne des banques. Ces dernières sont ici jugées sur leur comportement dans les cinq domaines d'impact de leur activité : la stabilité financière, leurs usagers-clients, leurs salariés, l'environnement et les populations locales, et la démocratie.

Deux ans après avoir été sauvées par les pouvoirs publics, les banques françaises sont à nouveau en très grande difficulté. Leurs dirigeants se plaignent de la « folie » des marchés financiers, qui depuis quelques mois spéculent contre les banques européennes. Ils jurent avoir géré en bons pères de famille, sans prendre de risques inutiles, en conformité avec leur mission qui est de financer les projets des ménages et des entreprises. Ils affirment avoir pris le tournant du développement durable et de la responsabilité sociale et environnementale. Forts de leur succès aux « stress tests » réalisés à l'été 2011 par les autorités européennes, ils prétendent que leur situation financière est fondamentalement saine. Ils affirment que leurs difficultés actuelles proviennent non pas de spéculations hasardeuses mais de leurs placements civiques dans les obligations d'État, qui jusqu'à peu étaient unanimement considérées comme le type même de l'actif financier sans risque.

Alors, les banquiers, « responsables mais pas coupables » ? Voire. Il est temps que les citoyens mettent leur nez dans leurs affaires. L'exercice de notation citoyenne auquel Attac et les Amis de la Terre se livrent aujourd'hui montre que les discours officiels des banquiers et des ministres des finances européens ne sont pas conformes à la réalité. Au moment où les banques vont à nouveau solliciter des aides publiques pour sortir du gouffre, cette étude passe au crible leur comportement récent. Les banques sont-elles responsables, remplissent-elles leurs missions en faveur des parties prenantes concernées par leur activité et de l'intérêt général ? Pour la plupart des banques françaises, la réponse est clairement négative. Elles prennent des risques inconsidérés en recherchant des profits excessifs. Elles malmènent leurs clients, surtout les plus pauvres, et leurs salariés, surtout ceux qui sont en contact avec la clientèle. Elles négligent les conséquences écologiques et sociales de leurs décisions. Elles ne prennent pas en compte le point de vue des acteurs sociaux mais uniquement celui de leurs actionnaires.

Certes, elles ne sont pas toutes à mettre dans le même sac. Deux petits établissements coopératifs, le Crédit Coopératif et La Nef (qui n'est pas encore une banque à part entière), se distinguent par leur fidélité à leurs idéaux coopératifs et solidaires. L'un comme l'autre sont loin devant le reste des banques, tant par leur prise en compte des conséquences sociales et environnementales de leurs pratiques, que par leurs politiques commerciales et de prise de risques. A noter que ces deux acteurs sont cependant très différents l'un de l'autre : ainsi le Crédit Coopératif, quoiqu'assez exemplaire sur un certain nombre de ses politiques, est néanmoins membre du groupe BPCE, qui a refusé de répondre à notre questionnaire, et fait l'objet de nombreuses controverses quant à ses pratiques (notamment de sa filiale Natixis).

Ce constat pose des questions incontournables sur leur prochain sauvetage : doit-on les renflouer et les laisser reprendre le cours habituel de leurs activités ? Ou le moment n'est-il pas venu de réorienter radicalement leur mode de fonctionnement, en les plaçant sous le contrôle de la société ? Les banques jouent un rôle trop important dans nos vies et pour notre avenir. Depuis 2008, le G20 et les gouvernements ont laissé les banques continuer à répondre aux seuls intérêts de court terme de leurs dirigeants et actionnaires, certains d'être sauvés si les choses tournaient encore mal. Le débat bat de nouveau son plein sur la nécessité d'une nationalisation des banques, qui pourrait se révéler incontournable à court ou moyen terme. Mais elle n'aura de sens que si elle signifie non pas une étatisation ou une simple opération de renflouement, mais une démocratisation durable et profonde des instances de direction des banques, où doivent être représentées avec un véritable pouvoir de codécision l'ensemble des parties prenantes intéressées par les conséquences des pratiques des banques. Les Amis de la Terre et Attac invitent donc les citoyens et la société civile à se réapproprié ensemble le système bancaire : « à nous les banques ! ».

Profils des banques

BNP Paribas

Informations clés

Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris France

Régulateur : Banque de France

PDG : Baudoing Prot

Propriétaires : Société cotée sur Nyse Euronext

A propos de BNP Paribas

BNP Paribas est une des banques les plus importantes en Europe. Elle a été créée le 23 mai 2000 par la fusion de la Banque Nationale de Paris (BNP) et de Paribas.

BPCE (Banques Populaires – Caisse d'Epargne)

Informations clés

Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 France

Régulateur : Banque de France

PDG : François Pérol

Propriétaires : BPCE est détenu à 50% par les Caisses d'Epargne et à 50% par les Banques Populaires

A propos de BPCE

Le groupe BPCE est le deuxième groupe bancaire en France. Il est composé des 20 Banques Populaires et des 17 Caisses d'Epargne, qui ont fusionné en 2009.

Crédit Agricole

Informations clés

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15 - France

Régulateur : Banque de France

PDG : Jean-Paul Chifflet

Propriétaires : Société cotée sur Nyse Euronext

A propos du Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole est un groupe unifié mais décentralisé constitué de 39 caisses régionales, Crédit Agricole SA et ses filiales. Il inclut le Crédit Agricole, une banque détenue à majorité par les caisses régionales, le réseau du Crédit Lyonnais, ainsi que Crédit Agricole CIB, anciennement Calyon, pour la banque de financement et d'investissement.

Crédit Coopératif

Informations clés

Siège social : 33, rue des Trois Fontanot – BP 211 - 92002 Nanterre Cedex - France

Régulateur : Banque de France

PDG : Jean-Louis Bancel

Propriétaires : Près de 50 000 sociétaires.

A propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative française spécialisée dans l'économie sociale et la finance solidaire. Elle est une des banques du groupe BPCE depuis 2002.

Crédit Mutuel - CIC

Informations clés

Siège social : 88-90, rue Cardinet - 75017 Paris - France

Régulateur : Banque de France

PDG : Michel Lucas

Propriétaires : Plus de 7 millions de sociétaires.

A propos du Crédit Mutuel

Le groupe Crédit Mutuel est une banque mutualiste française très décentralisée. Il a racheté le Crédit Industriel et Commercial (CIC) en 1998.

Dexia

Informations clés

Siège social : Tour Dexia, Place Rogier, 11 - 1210 Bruxelles - Belgique

Régulateur : Banque Nationale de Belgique et Banque de France

PDG : Pierre Mariani (administrateur délégué et président du comité de direction)
Propriétaires : Arcofin : 13,8 %, Holding Communal : 14,1 %, Caisse des dépôts et consignations : 17,7 %, Ethias : 5 %, salariés : 1,1 %, CNP Assurances : 3 %, État français : 5,7 %, État belge : 5,7 %, trois régions belges : 5,7

A propos de Dexia

La banque Dexia est née de l'alliance en 1996 entre le Crédit communal de Belgique (1860) et le Crédit local de France (1987), société anonyme à caractère commercial issue de la privatisation de CAECL (Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales), un établissement public administratif, dont la vocation première était de répondre aux besoins des collectivités locales. Le 4 octobre 2011, un communiqué a annoncé le prochain « démantèlement » de la banque, pour éviter sa faillite. Elle devrait être « démantelée » entre une « bad bank » destinée à recueillir 80 milliards d'euros d'actifs « toxiques », et des entités séparées. Le 10 octobre 2011, la nationalisation de la filiale belge de Dexia par l'État belge est arrêtée.

HSBC

Informations clés

Siège social : 8 Canada Square Londres (Royaume-Uni)

Régulateur : Autorité britannique des Services Financiers (FSA) et Banque de France

PDG : Stuart Gulliver

Propriétaires : Société cotée à Londres, New York (Euronext), Hong Kong et aux Bermudes

A propos de HSBC

Le Groupe HSBC est issu de la HongKong and Shanghai Banking Corporation Limited, fondée en 1865 à Hong Kong. Il s'est d'abord développé par le biais d'ouvertures d'agences jusqu'au milieu des années 1950. Puis commence une phase de création et d'acquisition de filiales.

La Banque Postale

Informations clés

Siège social : 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - France

Régulateur : Banque de France

PDG : Philippe Wahl

Propriétaires : La Banque Postale est une filiale à 100% du groupe La Poste, société anonyme à capitaux publics.

A propos de la Banque Postale

La Banque Postale a été créée en 2006 à partir des anciens services financiers de la Poste.

La Nef

Informations clés

Siège social : 114, boulevard du 11 novembre 1918 - 69626 Villeurbanne Cedex - France

Régulateur : Banque de France

PDG : Jean-Marc de Boni

Propriétaires : Près de 30 000 sociétaires

A propos de La Nef

La Nef est une coopérative de finances solidaires. C'est une société financière existant depuis plus de 20 ans.

Société Générale

Informations clés

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France

Régulateur : Banque de France

PDG : Frédéric Oudéa

Propriétaires : Société cotée sur Nyse Euronext

A propos de la Société Générale

La Société Générale est une des plus vieilles banques françaises, datant de 1864. Son nom original était « Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ». La Société Générale détient notamment le réseau du Crédit du Nord.

Partie 1. Spéculation et prises de risques

Les grandes banques françaises ont perdu 50% de leur valeur en Bourse durant l'été 2011. Les spéculateurs et les opérateurs des marchés financiers jugent aujourd'hui que ces banques courent en risque de faillite du fait qu'elles détiennent des masses considérables de titres de la dette grecque et plus largement d'obligations des États européens au bord du défaut de paiement

Les banques françaises ont reçu une aide importante de l'État (21 milliards d'euros) en 2008 et 2009, sous forme de prêts publics. Elles ont remboursé très rapidement ces prêts, afin de retrouver leur liberté, notamment en matière de rémunération des dirigeants, lesquelles ont en effet recommencé à grimper ... Les profits des banques se sont rapidement regonflés dès 2009, sous l'effet de plusieurs facteurs. En particulier, celles-ci ont profité des prêts à taux réduits (de l'ordre de 1%) pratiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour acheter (et spéculer sur) des titres de dette souveraine, dont certains titres (bons du Trésor grecs et irlandais) étaient rémunérés à des taux élevés (de 5% à 10%) en raison des difficultés financières rencontrées par ces pays. Les profits de BNP Paribas et Société Générale ont doublé de 2009 à 2010, en partie du fait de ces opérations spéculatives financées par la BCE. Ces profits auraient pu être utilisés par les banques pour se protéger contre les risques en augmentant leurs provisions et leurs fonds propres. D'une manière imprudente, obéissant à la logique actionnariale, les banques françaises ont préféré distribuer une grande part de leurs profits sous forme de dividendes à leurs actionnaires. Ce comportement a aggravé la défiance des marchés financiers, tout comme le fait qu'elles ont masqué dans leur bilan les pertes réelles subies du fait de la crise des *subprimes* en 2007-2008.

- **Question 1. Votre groupe bancaire a-t-il des filiales, ou participations dans des filiales, domiciliées dans les paradis fiscaux, selon l'indice d'opacité financière du Tax Justice Network ?**

Les paradis fiscaux sont un des principaux rouages de la globalisation financière : plus de la moitié des flux internationaux de capitaux transitent par ces derniers. Le nombre de filiales dans les paradis fiscaux est un des indicateurs de la présence des firmes multinationales (industrielles et financières) dans ces lieux de « non droit ». Selon cet indicateur, les banques sont les principaux utilisateurs des paradis fiscaux, à côté de grands groupes pétroliers comme BP et Total. Le G20 de Londres, en avril 2009, a décidé de s'attaquer aux paradis fiscaux. Résultat : il n'existerait plus de paradis fiscaux aujourd'hui, mais seulement quelques « territoires non coopératifs » ...

Toutes les banques interrogées affirment respecter les standards internationaux édictés par l'OCDE et par le ministère des finances français, à la suite des décisions du G20 : celles-ci déclarent ne pas avoir d'implantations dans les États et territoires jugés « non coopératifs » (ENTC), comme le montre le tableau ci-après.

Banque	Réponse au questionnaire	Informations figurant dans le rapport annuel 2010 de chaque banque	Nombre et pourcentage de filiales dans les paradis fiscaux (liste 2010 du Tax Justice Network) ¹	Note
BNP Paribas	« Le classement de TJN n'est pas sérieux. BNPP ne détient aucune filiale dans un pays qualifié de paradis fiscal par l'OCDE ou la France. »	3 filiales actives aux Philippines, 1 à Brunei, et 3 filiales inactives à Panama (en cours de liquidation ou	347 (24,5%)	0

¹ CCFD – Terre Solidaire, « L'économie déboussolée : multinationales, paradis fiscaux et captation des richesses », décembre 2010, www.ccfid-terresolidaire.org. Données compilées à partir des informations publiées par les entreprises dans leur rapport d'activité. Point d'attention, malgré l'obligation de faire figurer, dans le rapport annuel, l'ensemble des filiales consolidées dans leurs comptes, la majorité des entreprises ne donne qu'une liste non exhaustive des principales filiales.

		radiation).		
BPCE	Pas de réponse	Participation indirecte dans la société « Coface Servicios Costa Rica SA » via sa filiale Natixis.	90 (9%) ²	0
Crédit Agricole	« Ne détient que 2 structures marginales dans la liste OCDE, ou de structures « en prise directe avec l'économie locale » aux Philippines	1 Succursale à Brunei ;5 filiales au Libéria et 1 au Panama dissoutes ; 5 filiales ou succursales aux Philippines.	107 (18%)	0
Crédit Coopératif³	« Ni filiales, ni implantations dans les paradis fiscaux »		0	3
Crédit Mutuel CIC	- Aucune réponse		11 ⁴	0
Dexia	« N'est pas présent dans les territoires jugés « non coopératifs » ».		29 (34,5%)	0
HSBC	« HSBC France n'a pas de filiales domiciliées dans les paradis fiscaux ».		11 (39.3% de ses filiales)	0
La Banque Postale	« La Banque Postale n'a pas de filiales domiciliées dans les paradis fiscaux ».		1 (6%) ³	2
La Nef	Aucune implantation dans les paradis fiscaux.		0	3
Société Générale	A décidé de fermer toutes les implantations dans les ETNC.	Une succursale de la banque d'investissement (SG Manille et un bureau de représentation de la banque privée (SG FSC Manille) aux Philippines – en cours de fermeture.	40 (soit 15.4% de ses filiales)	0

Barème : Plus de 10 filiales dans les paradis fiscaux : 0 – Entre 1 et 10 filiales : 1 - Une seule filiale : 2 – Aucune filiale dans les paradis fiscaux : 3.

Les réponses des banques sont cohérentes avec le fait qu'aujourd'hui, selon les données officielles, il n'y aurait pratiquement plus de paradis fiscaux au sens des ETNC. Depuis le G20 de Londres, les « centres financiers internationaux » (selon l'expression officielle) ont été classés en trois listes élaborées par l'OCDE, selon le degré de « coopération » et de transparence financière. Au soir du G20 de Londres, le 2 avril 2009, il y avait 4 paradis fiscaux « noirs » (très opaques) et 39 « gris » (opaques). Depuis lors, la plupart des paradis fiscaux sont devenus « blancs » : pour cela, il suffit de conclure une douzaine de conventions avec d'autres Etats ou territoires (dont d'autres paradis fiscaux ...). Actuellement, il n'y a plus de paradis fiscaux noirs. La liste grise de l'OCDE comprend 5 pays⁵ ; et celle de Bercy, 19 pays en 2010⁶, soit seulement 0.2%

² Données du classement paru dans Alternatives Economiques en mars 2009 : http://www.alternatives-economiques.fr/paradis-fiscaux--le-cac40-et-les-paradis-fiscaux_fr_art_633_42326.html.

³ Remarque : Crédit Coopératif appartient au groupe BPCE.

⁴ Données du classement ATTAC en 2005 : http://local.attac.org/84/SL/implant_banques.PDF

⁵ Monserrat, Niue, Nauru, Guatemala, Uruguay.

⁶ Anguilla, Guatemala, Niue, Belize, Iles Cook, Panama, Brunei, Iles Marshall, Philippines, Costa Rica, Liberia, Saint-Kitts-et-Nevis, Dominique, Montserrat, Sainte-Lucie, Grenade, Nauru, Saint-Vincent et les Grenadines. Cette liste a

de la finance off shore, selon le CCFD-Terre Solidaire⁷. Le Luxembourg, la Suisse, Monaco, la Belgique, le Lichtenstein, pour ne citer que ces « centres financiers internationaux » européens (selon l'expression officielle), sont devenus « blancs », et ne font donc pas partie de la liste des paradis fiscaux à laquelle se réfèrent les banques dans le tableau ci-dessus.

En revanche, si l'on retient la liste des paradis fiscaux élaborée par le Tax Justice Network (TJN)⁸, qui recense 60 territoires opaques ou paradis fiscaux en 2010, la situation des banques françaises apparaît beaucoup moins favorable que le donnent à penser leurs réponses à notre questionnaire. Ainsi, comme l'indique le tableau, selon le classement de TJN qu'elle récuse, **BNP Paribas** détenait 347 filiales dans les paradis fiscaux en 2010, et non zéro comme elle le déclare dans sa réponse. De même, **Crédit Agricole** avait 107 filiales dans les paradis fiscaux selon TJN, et non « deux structures marginales » ... Si l'on rapporte le nombre de filiales dans les paradis fiscaux au nombre total de filiales, **HSBC** vient en tête (39.3%), suivi de **Dexia** (34.5%), de **BNP Paribas** (24.5%), du **Crédit Agricole** (18%) et de **Société Générale** (15%). Après confrontation avec la liste de TJN, il apparaît donc que seules deux banques n'ont effectivement aucune filiale dans les paradis fiscaux, il s'agit de **La Nef** et du **Crédit Coopératif**.

Recommandation

- ➔ **Les banques doivent publier chaque année leurs comptes financiers pays par pays voire filiale par filiale (« reporting financier » pays par pays), afin de justifier les activités concrètes que leurs filiales réalisent sur chaque territoire.**

Il s'agit en effet d'une des principales recommandations de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires⁹ :

« 4. Obliger les utilisateurs des paradis fiscaux à rendre des comptes

Introduire dans les normes comptables internationales une obligation de reporting pays par pays, afin d'obliger les entreprises à la transparence sur leurs activités dans les paradis fiscaux. Pour chaque pays et territoire où elles sont implantées, les sociétés doivent présenter des informations détaillées : coordonnées des filiales, succursales, nature des activités, produits commercialisés, effectifs, bénéfice avant impôts, taxes versées et – du moins pour l'activité dans les paradis fiscaux - gestion des risques et système de contrôle interne. Avant l'adoption d'une telle mesure via une modification des normes comptables internationales, la France et les autorités boursières pour les sociétés cotées peuvent d'ores et déjà contraindre unilatéralement les banques et les sociétés à fournir de telles informations détaillées en annexe de leur rapport annuel. ».

La révision de la directive transparence (TOD) de l'Union Européenne est l'occasion d'instaurer cette obligation de reporting pays par pays à l'échelle européenne. De nombreuses entreprises du secteur extractif, cotées en bourse aux Etats-Unis, doivent déjà répondre à ces obligations dans le cadre de la nouvelle loi Dodd-Frank. Cette législation doit être généralisée à toutes les multinationales.

- **Question 2. A combien s'élève le total des bonus et stock-options distribués au titre des activités des années 2008, 2009 et 2010 au sein de votre groupe bancaire ?**

Les stocks options permettent à leurs détenteurs d'acheter dans un certain laps de temps des actions de la banque à un prix réduit. Si le cours de bourse de la banque augmente, les détenteurs de stock options peuvent gagner beaucoup. Si, au contraire, le cours de bourse de la banque a baissé, les options ne sont

été réactualisée en mars 2011 : Saint Kitts et Nevis et Sainte Lucie sont sortis et sont entrés l'île d'Oman et les Iles Turques et Caïques.

⁷ CCFD-Terre Solidaire, ibid.

⁸ Le Tax Justice Network est un réseau international de la société civile luttant contre les paradis fiscaux et judiciaires. La Plateforme Française sur les Paradis Fiscaux et Judiciaires (PPFJ), dont Les Amis de la Terre et ATTAC sont membres, font partie du Tax Justice Network. Pour plus d'information : www.stopparadisfiscaux.fr et <http://www.taxjustice.net>.

⁹ Lire l'intégralité des 10 propositions de la campagne « Stop Paradis Fiscaux » : <http://www.stopparadisfiscaux.fr/nos-propositions/article/les-10-propositions-de-la-campagne>

simplement pas réalisées, et les détenteurs ne perdent rien. Les stocks options sont versées aux dirigeants ou cadres supérieurs des banques.

Les bonus sont des rémunérations variables versées aux personnes travaillant dans le domaine des marchés financiers (banques ou sociétés de gestion). Ces bonus bénéficient surtout aux traders (opérateurs de salles des marchés) ou gérants (ceux qui prennent les décisions sur la gestion des portefeuilles des clients).

Les bonus et les stock-options sont devenus des éléments essentiels des rémunérations des traders, gérants et des hauts dirigeants des banques. Ces rémunérations variables, indexées sur les résultats des opérations de marché et sur la valeur boursière des banques, incitent les acteurs qui en bénéficient à prendre des risques sur l'évolution des marchés financiers, dans le but d'augmenter le rendement financier de la banque et donc leur rémunération personnelle.

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Les dirigeants du groupe ne bénéficient plus de stock-options depuis 2008 ; publication des stock-options des autres collaborateurs du groupe. En 2010, pour les collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du groupe ¹⁰ , le montant de la part variable est de 1 milliard environ et la part fixe de 493 millions d'euros.	0
BPCE	Aucune réponse.	0
Crédit Agricole	Aucune stock-option distribuée en 2008, 2009 et 2010. Total de rémunérations variables de Crédit Agricole S.A. : 138.8 millions d'euros.	1
Crédit Coopératif	En tant que banque coopérative, pas de stock options. Rémunérations variables versées aux 4 mandataires sociaux.	2
Crédit Mutuel – CIC	Aucune réponse.	0
Dexia	Aucune option sur action, ni action gratuite depuis 2008. Total rémunérations variables : 62.81 et 85.65 millions d'euros en 2008 et 2010.	1
HSBC	La banque ne distribue plus de stock-options depuis 2006. De 2008 à 2010, les rémunérations variables représentent en moyenne 5% des revenus de HSBC France. Résultat courant avant impôt en 2010 = 681 millions d'euros et (voir ci dessous) rémunérations variables = 43,5 millions, soit un rapport de 6,4 %). Sur 61 personnes (3 membres de l'organe exécutif et 58 professionnels ayant une incidence sur significative sur le profil de risque) le montant des rémunérations variables est de 43,5 millions d'euros sur l'exercice 2010 et le montant des rémunérations fixes de 9,6 millions. (Voir p 252 du document de référence).	1
La Banque Postale	Données non disponibles. Voir rapport annuel pour rémunération des dirigeants. Exemple : la rémunération du président du directoire est de 1,7 million d'euros pour l'exercice 2010, compte tenu d'une indemnité de départ de 0,98 millions d'euros.	0

¹⁰ Voir le document sur la rémunération des professionnels de marchés à BNP Paribas : http://media-cms.bnpparibas.com/file/42/2/remuneration_des_professionnels_de_marche_en_2010.14422.pdf

La Nef	Aucun versement de stock option ni de bonus.	3
Société Générale	En 2010, 1400 salariés ont reçu des stock-options : politique de fidélisation des collaborateurs. Rémunérations variables : 728.6 millions d'euros en 2011 au titre de 2010 versées pratiquement en totalité au personnel BFI (Banque de Financement et d'Investissement).	0

Barème : Stock options et rémunérations variables / Aucune information : 0 - Pas de stock option mais importantes rémunérations variables : 1 – Pas de stock options et rémunérations variables limitées : 2 - Pas de stock option ni de rémunération variable : 3.

L'opacité des rémunérations variables

Selon la CFDT de BNP Paribas¹¹, les rémunérations variables (dont les bonus) représenteraient 15% des salaires et traitements et seraient principalement perçues par des hommes.

Si l'on remarque que pour les banques qui l'ont précisé dans leurs réponses (BNP Paribas, HSBC), le montant des rémunérations variables est beaucoup plus élevé que celui des rémunérations fixes, les réponses au questionnaire renseignent néanmoins assez peu sur la réalité des hautes rémunérations au sein de ces groupes (*voir aussi la question n° 16*). C'est pourtant un sujet important : la commission « Système financier et financement de l'économie » du Conseil National de l'Information Statistique a observé que d'un point de vue macroéconomique, des différences marquées ont été observées entre l'évolution des rémunérations dans le secteur financier et l'évolution des rémunérations dans le reste de l'économie. On a pu montrer que « *contrairement aux idées reçues, ce ne sont ni les PDG, ni les superstars du sport ou du divertissement qui ont vu leurs revenus progresser le plus mais les cadres de la finance. Les revenus des salariés de la finance ont été, depuis 1996, multipliés par 8,7, quand ceux des capitaines d'industrie ne l'étaient que de 3,6. Les traders et autres responsables de salles de marché ont ainsi vu, en l'espace de trente ans, leur nombre augmenter de façon considérable parmi l'élite du 0,01 % les plus fortunés* »¹².

A la suite de la crise financière, peu de progrès ont été réalisés. Dans les faits, rien n'a été réellement modifié. En décembre 2010, a été transposée en France la directive européenne dite « CRD3 » sur la rémunération des opérateurs de marchés (« traders »). Elle introduit uniquement le versement différé des bonus : elle prévoit, en effet, le versement d'au moins 40 % (et pour les plus hautes rémunérations au moins 60 %) des bonus sous forme d'une rémunération différée sur une durée minimale de 3 ans. Elle prévoit aussi le versement de 50 % de la rémunération variable sous forme d'actions ou d'instruments équivalents. Ce versement différé est censé freiner la recherche d'un profit personnel à très court terme. La politique de versement des bonus devra être rendue publique dans les rapports annuels des banques. Cependant, il n'est pas créé de plafond au montant des bonus. Le recul du variable a pu être partiellement compensé par une hausse du salaire fixe ou par des avantages en nature.

En ce qui concerne les dirigeants, on retrouve fréquemment des indemnités de cessation d'activités importantes et non justifiées (*voir aussi la question n°16*).

Lien entre bonus et risques de marchés

La nouvelle réglementation imposant un paiement différé des bonus n'a modifié en rien le comportement des opérateurs de marchés. On peut s'interroger sur l'opportunité de continuer à verser des rémunérations variables qui incitent les opérateurs de marché à faire prendre des risques aux banques dans le but d'augmenter leur bonus.

Recommandations

- **Les États doivent imposer au niveau mondial une rémunération fixe et maximale pour décourager les prises de risque excessives dans tous les domaines de la finance.**

¹¹ <http://www.cfdt.bnpparibas.com/component/content/article/14-infos-nationales/122-info-dn-remuneration-variable-janvier-2011.html>

¹² Olivier Godechot, « La finance, facteur d'inégalités », in *Problèmes économiques* N° 3023 6 juillet 2011.

→ En attendant, et dès maintenant, les banques doivent publier chaque année des informations détaillées sur les bonus et stock options distribués.

- **Question 3 : Quelle est la part de vos activités de banque de financement et d'investissement (BFI) et de gestion d'actifs (notamment : activités de marché : bourses, marchés de gré à gré, change, ...) dans votre produit net bancaire (PNB) ?**

Les banques ont considérablement développé leurs activités de BFI¹³ et de gestion d'actifs. Or on sait que ces activités ont joué un rôle central dans la crise des *subprimes*. La BFI est la cause principale des pertes souvent considérables (6 milliards d'euros pour Natixis, filiale de BPCE) subies par les banques qui ont ensuite bénéficié d'opérations de sauvetage financées par les États, et donc par les contribuables.

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Réponse de BNPP : BFI = 17% du PNB ; gestion d'actifs = 8% du PNB en 2010. <i>Note : Ces chiffres semblent erronés : d'après le document de référence joint, la part de BFI est 27,3 % du PNB (en milliards : 11,998/43,880) et la part de la gestion d'actifs (institutionnelle et privée) de 7,7 % (3,384/43,880).</i>	0
BPCE	Aucune réponse.	0
Crédit Agricole	BFI et gestion d'actifs = 20% du PNB.	1
Crédit Coopératif	Gestion d'actifs et banque d'investissement = 22.4 millions d'euros, soit 5.8% du PNB.	2
Crédit Mutuel – CIC	Aucune réponse.	0
Dexia	Gestion d'actifs = 4% du PNB ; peu d'activité de marché, la partie BFI n'est pas séparée.	1
HSBC	Trois derniers exercices : BFI et gestions d'actifs = 35% du PNB. <i>Note : Les chiffres sont différents suivant le périmètre de consolidation choisi, mais en se basant sur la page 120 du document de référence : sur l'exercice 2010, le PNB d'HSBC France est de 2,475 milliards d'euros dont 0,958 pour la BFI (soit 38,7 %) et 0,079 pour la Banque privée (soit 3,2 %).</i> La gestion d'actifs est comprise dans la partie BFI.	1
La Banque Postale	Gestion d'actifs = 2.4% du PNB en 2010. Pas d'activités de type BFI.	2
La Nef	0	3
Société Générale	BFI = 7,8 milliards (29,5 % du PNB) et courtage et gestion d'actifs = 1 milliard (3,8 % du PNB).	1

Barème : Pas de réponse ou manque de transparence : 0 – Plus de 10 % du PNB : 1 – Moins de 10% du PNB : 2 – Pas de BFI : 3.

Le système statistique public est l'objet d'une forte demande de production d'informations statistiques sur la décomposition des activités des banques selon leurs différents métiers, à la suite du rapport de Margerie¹⁴.

¹³ BFI : Division de la banque, s'occupant des crédits et autres montages financiers pour les grandes entreprises. Elle rassemble l'ensemble des activités de conseil, d'intermédiation et d'exécution ayant trait aux opérations dites de haut de bilan (banque d'investissement, émission d'action), et des opérations de financement (lignes de crédits, crédits structurés, émission d'obligations) de grands clients *corporate* (grandes entreprises, investisseurs, mais aussi États...).

¹⁴ *Statistiques sur les groupes financiers*, rapport n° 119 du CNIS, février 2010.

La différence entre les réponses des réseaux spécialisés dans d'autres types d'opérations et celles des grands réseaux de « banque universelle » est conforme à ce qu'on pouvait attendre. Chez ces dernières, la BFI et les activités de gestion d'actif représentent entre 20 et 35 % du PNB, que leur statut soit privé (**Société Générale, BNP Paribas**) ou mutualiste (**Crédit Agricole**). Elles représentent ainsi une part importante de l'activité du **Crédit Agricole**, exprimant le choix, opéré par ce groupe bancaire, d'entrer en concurrence avec les réseaux privés sur tous les terrains, au risque de tourner le dos à sa vocation mutualiste... et d'exposer son réseau et ses sociétaires à des risques particulièrement dangereux.

Il convient de distinguer dans le produit net bancaire la part provenant de la gestion d'actifs (qui est souvent rassemblée avec l'activité de courtage) et celle provenant de l'activité des salles de marchés des banques. L'activité de gestion d'actifs est obligatoirement filialisée dans des sociétés de gestion. Ces sociétés gèrent les sommes déposées par les clients et leur résultat provient des frais de gestion pris sur cette activité. Il est donc proportionnel au montant des actifs gérés. On ne peut donc pas parler de prise de risque directe pour la banque car ce sont les clients qui supportent le risque d'évolution des marchés. On peut par contre se demander si les hauts salaires et bonus versés aux salariés (principalement les gérants de fonds, c'est à dire ceux qui prennent les décisions) sont bien justifiés et n'incitent pas à des prises de risque excessifs ...

L'activité de courtage est, quant à elle, proportionnelle aux transactions réalisées. Le but de ces sociétés est donc de persuader leurs clients de réaliser le maximum d'opérations (achat et ventes d'actions ou obligations, opérations de change, de trésorerie et produits dérivés).

L'activité des salles de marchés est logée directement dans la banque. Cette partie de l'activité était appelée BFI (Banque de financement et d'investissement). Depuis quelques années, la plupart des banques utilisent l'appellation anglaise : CIB (Corporate Investment Banking). On parle par exemple de SG-CIB ou BNP Paribas-CIB. Tout le PNB de cette activité ne vient pas d'opérations spéculatives mais il est certain que le résultat de cette activité est en lien avec l'évolution des marchés. La crise de la dette a impacté défavorablement la partie de ces activités portant sur les titres de taux (domaine obligataire) en 2010.

Certaines banques distinguent aussi la gestion privée qui est l'activité dédiée aux particuliers fortunés. Elles conseillent les particuliers sur leurs placements, mais aussi sur la meilleure manière d'échapper au fisc (« optimisation fiscale »).

Suite à la crise financière, certaines activités de marchés ont été réduites, il s'agit principalement des activités sur des produits complexes (par exemple les options dites exotiques) et aussi sur le montage d'opérations de titrisations complexes. Les produits dérivés de crédit (CDS : credit default swaps) très critiqués au cours de la crise financière n'ont pas disparu ; ils ont juste été standardisés, et les opérateurs ont la possibilité de les enregistrer dans une chambre de compensation, ce qui permet de réduire le risque de contrepartie entre les acheteurs et les vendeurs.

Dès que la situation des banques s'est améliorée, les activités de marchés se sont développées de plus belle, puisqu'aucune décision n'avait été prise pour les réduire.

Au cours de l'été 2011, les cours des grandes banques françaises ont fortement baissé. En effet, elles sont particulièrement exposées à la dette grecque, soit de manière directe via la détention d'obligations souveraines, soit indirectement à travers l'octroi de prêts au secteur privé grec. L'hypothèse d'une restructuration ou d'un défaut de la dette souveraine du pays les mettrait donc en difficulté. Toutefois, la part de la dette grecque dans les bilans des banques françaises n'est pas très importante. Les pertes liées à un défaut grec pourraient être absorbées rapidement (l'équivalent d'un trimestre de profits). C'est la crainte – logique – de la contagion à d'autres pays européens qui explique cet accès de fièvre spéculative.

Recommandation

→ Une séparation des activités de banque de détail et de banque d'investissement est nécessaire pour protéger la banque de détail.

En effet, la banque de détail **n'a pas besoin de la BFI pour se développer**. On remarque que les Etats-Unis (loi Dodd – Frank Act) et le Royaume-Uni (rapport de la commission Vickers) ont pris des mesures dans ce sens. Il faut que les autres pays européens suivent également cette voie.

• **Question 4. Quel pourcentage du produit net bancaire avez-vous distribué à vos actionnaires (ou sociétaires) sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ?**

Les banques obéissent aujourd'hui à une logique actionnariale qui les amène à privilégier l'intérêt des actionnaires. Ceci a amené les banques à continuer de verser une part importante de leurs profits aux actionnaires depuis 2008, au détriment de l'accumulation des fonds propres ; ce qui est préjudiciable à la stabilité des banques, comme le montre la défiance dont les banques françaises sont l'objet depuis l'été 2011.

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	2010 : rémunération des actionnaires = 5,7 % du PNB (2,518/43,880). Rémunération des salariés = 34,25 % du PNB (15/43,880).	2
BPCE	Aucune réponse.	0
Crédit Agricole	5,37 % du PNB.	2
Crédit Coopératif	4.55% en 2008 ; 3.89% en 2009 ; 4.29% en 2010.	2
Crédit Mutuel –CIC	Aucune réponse.	0
Dexia	N'a pas le droit de verser des dividendes en cash en 2009 et 2010.	NC
HSBC	2008 à 2010 : dividendes = 16% du PNB. Cependant, il s'agit du dividende versé par HSBC France à sa maison mère britannique HSBC Holdings.	1
La Banque Postale	Dividendes versés en 2010 : 5.6% du PNB. Le dividende (prévisionnel) est de 293 millions d'euros pour un produit net bancaire de 5215 millions, soit effectivement 5,6 %. Il a donc été reçu par son actionnaire à 99,9 % « La Poste ».	2
La Nef	Moins de 1%.	3
Société Générale	Exercice 2008 : 3.12% du PNB ; exercice 2009 : 0.84% du PNB ; exercice 2010 : environ 5%.	2

Barème : NC : Non concerné - Pas de réponse : 0 – plus de 10% : 1 – moins de 10% : 2 – moins de 1% : 3

Le produit net bancaire correspond à la différence entre les produits (intérêts et commissions) et les charges d'exploitation bancaires (intérêts et commissions).

Le montant des dividendes versés aux actionnaires représente environ, pour les grandes banques françaises, 5 % du produit net bancaire (PNB). Pour HSBC, il faut distinguer le versement du dividende de HSBC France à HSBC Holdings et le dividende versé par HSBC Holdings à ses actionnaires.¹⁵

Recommandations :

- Les banques ne doivent pas verser de dividendes en période de crise.
- Le retour sur investissement des actionnaires des banques doit être plafonné (par exemple à 4% par an). Cela permettrait une réduction des frais bancaires pesant sur les clients à bas revenus.

¹⁵ <http://www.wansquare.com/fr/article/exclusif/7195:hsbc-france-vache-a-lait-de-hsbc.html>

→ Les banques bénéficiant d'une aide publique (y compris de prêts à des conditions exceptionnelles par la banque centrale) ne doivent pas verser de dividendes.

Ces recommandations devraient faire l'objet d'une réglementation par les États, qui devraient établir dans la loi une interdiction de versement des dividendes pour les banques bénéficiant d'une aide publique et pour les autres en cas de crise financière.

Partie 2. Politique vis-à-vis des clients

Les banques ont en principe pour fonction de financer directement les projets d'investissement de leurs clients, particuliers et petites et moyennes entreprises, à partir des fonds déposés par ces derniers. C'est cette fonction traditionnelle qu'on qualifie habituellement de « *banque de détail* », par opposition à la fonction de « *banque de financement et d'investissement* » (on disait autrefois « *banque d'affaires* ») qui consiste à monter des projets financiers complexes ou à faire fructifier des capitaux (de clients ou pour compte propre) sur les marchés financiers. Les grandes banques françaises privées réalisent une partie très importante de leurs profits dans leurs activités de « *financement et d'investissement* » mais emploient la très grande majorité de leurs salariés dans ces activités de banque de détail.

- **Question 5 : Vos conseillers de clientèle sont-ils rémunérés individuellement, à la commission, en fonction des produits placés ?**

Le commissionnement des conseillers clientèles, technique employée par les banques pour pousser leurs salariés à placer un maximum de services payants et de produits financiers, n'est plus une pratique inconnue des usagers. La logique de profit se substituant à celle de conseil, il n'est pas rare aujourd'hui que des clients se voient attribuer des produits qui leur sont complètement inadaptés, voire inutiles. Développé systématiquement, le commissionnement a eu des conséquences désastreuses, tant pour la santé morale des salariés, que pour celle des clients accusant des situations de surendettement.

Qu'en est-il aujourd'hui ? La forme des réponses apportées par les banques à cette question tend à dévoiler sa nature épineuse.

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Commissionnement étalé dans le temps (« <i>à la signature puis à l'utilisation</i> ») et réparti selon « <i>famille de besoin</i> » (banque, épargne etc) et non par produit.	0
BPCE	Aucune réponse.	0
Crédit Agricole	<i>1ère réponse (juin)</i> : pas de réponse sur le commissionnement. Enquêtes de satisfaction auprès des clients. <i>Précisions (juillet)</i> : rémunération des conseillers de clientèle fixe à 90% en moyenne. La partie variable ne concerne pas uniquement le commissionnement lié aux produits placés.	0
Crédit Coopératif	Pas de rémunération en fonction des produits placés mais néanmoins les chargés de clientèle particuliers (20% des chargés de clientèle) ont une part de rémunération variable liée au « <i>taux d'équipement</i> » de leurs clients.	0
Crédit Mutuel – CIC	Aucune réponse.	0
Dexia	Réponse pour la Belgique : part de rémunération variable appliquée aux conseillers.	0
HSBC	Conseillers clientèles rémunérés sur la base de leur performance annuelle en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.	0

La Banque Postale	Rémunération variable des conseillers selon critères collectifs et individuels.	0
La Nef	Pas de part de rémunération variable.	3
Société Générale	Tous les collaborateurs peuvent recevoir une rémunération variable selon des objectifs définis en début d'année. Certains salariés sont commissionnés en fonction des produits placés. Pas de commission sur produit d'épargne (directive européenne MIF).	0

Barème : Pas de réponse/commissionnement : 0- Pas de commissionnement : 3

Le seul établissement qui assure ne pas délivrer de part variable dans la rémunération de ses salariés est **La Nef**, qui déclare néanmoins fixer des objectifs collectifs et individuels à ses salariés, dans un « *souci de progression* » de son action, mais sans incidence sur leur rémunération.

Les autres banques reconnaissent toutes accorder une part de rémunération variable à certains de leurs salariés, et justifient cela par diverses raisons :

- Le **Crédit Agricole**, dans sa première réponse au questionnaire, explique que les enquêtes de satisfaction menées auprès de ses clients sont très positives, façon détournée de reconnaître pratiquer le commissionnement, tout en assurant que celui-ci ne dessert pas les usagers. On peut d'ailleurs questionner la pertinence d'études commandées par la banque et dont on ne connaît ni la méthodologie, ni les conditions de réalisation. Dans sa deuxième réponse, le groupe bancaire assure que ses conseillers clientèles reçoivent une rémunération à 90% fixe en moyenne, et que la part variable n'est « *pas structurée autour du principe de commissionnement* », mais prend également en compte des indicateurs de performance collective, ainsi que des critères de respect de la déontologie. Là encore, tout cela ne veut pas dire grand-chose, la part de rémunération fixe indiquée est une moyenne, quant à la part variable, on apprend en fait qu'elle repose sur une multitude de critères, ce qui la rend possiblement encore plus incertaine.
- La **Banque Postale** indique qu'elle valorise « *la performance individuelle comme levier de réussite collective* », et que dans ce cadre, elle a fait évoluer en 2010 le dispositif de rémunération variable des conseillers : depuis lors, ceux-ci sont évalués selon des critères collectifs et individuels, et « *sur la qualité de conseil souhaité par l'entreprise* ». N'ayant pas connaissance du précédent système d'évaluation, il est difficile de juger l'évolution. Restent donc les faits : les conseillers ont bien une part variable de leur rémunération, et ceci a été associé par des organisations syndicales à une montée des risques psychosociaux au travail, susceptible d'expliquer certains suicides récents de salariés.
- **BNP Paribas** assure mettre « *à disposition de ses clients une grille permettant de comparer facilement les tarifs de ses offres et services* ». Les plus avertis d'entre eux sauront donc distinguer le vrai du faux lors de leur entretien avec leur conseiller par la suite, tant pis pour les autres (il faut par ailleurs considérer que nombre de crédits revolving sont souscrits non en raison d'une méconnaissance de leur danger potentiel, mais par des usagers déjà étranglés par d'autres crédits, et pris dans une spirale de surendettement). La banque déclare également opérer un mode de commissionnement étalé dans le temps (à la signature puis à l'utilisation), sans préciser à quel moment exact intervient la deuxième échéance de commissionnement. Enfin, ce commissionnement relèverait de catégories de besoins définis par la banque (épargne, assurance), les produits d'une même catégorie octroyant tous le même commissionnement. Elle n'indique pas quelles sont les catégories les plus commissionnées.

- **Société Générale** explique que ses conseillers sont également en partie rémunérés au regard de critères individuels et collectifs, et que « *certaines salariés non cadres sont intéressés directement à la promotion de certains produits qu'ils placent* ». Mais elle assure néanmoins que dans le cadre de la directive européenne MIF¹⁶, elle a supprimé toutes les commissions sur les produits d'épargne. Les usagers peuvent donc respirer, la Société Générale se met en conformité avec la législation européenne.
- Le **Crédit Coopératif** assure que ses conseillers clientèle ne sont pas rémunérés en fonction des produits placés, mais explique néanmoins que certains conseillers aux particuliers touchent une part de rémunération variable liée au « *taux d'équipement* » (nombre de produits rapporté au portefeuille global) de leurs clients. Là encore, on aimerait connaître quel est le « *taux d'équipement* » par client désirable pour le Crédit Coopératif.
- Enfin **HSBC** reconnaît fournir une partie de rémunération variable à ses conseillers clientèle, dont un critère repose sur la réalisation d'objectifs de vente.
- **Dexia**, dont les pratiques auxquelles elle fait référence ne s'appliquent qu'à sa banque de détail belge, indique qu'elle applique elle aussi une part de rémunération variable, qui est versée au niveau national aux SCRL (société coopérative à responsabilité limitée), lesquelles redistribuent cette part variable selon leurs propres modalités.

La quasi totalité des banques pratique donc le commissionnement individuel et/ou collectif, et les arguments mis en avant pour justifier d'une forme d'encadrement de ces pratiques sont pour le moins flous. Les arguments avancés par les banques semblent mettre en avant l'idée selon laquelle l'encadrement du commissionnement viserait à protéger le client des mauvaises intentions de son conseiller, mais ne s'agirait-il pas en premier lieu de protéger les conseillers du mauvais management qui leur est réservé ? Selon une enquête de l'association de consommateurs UFC-Que Choisir, parue en 2009, les dérives générées par ce système ont été telles (suicides et tentatives de suicides, accusations en justice) que les banques ont dû mettre de l'eau dans leur vin, notamment en décalant le versement des commissions en deux échéances à la signature puis après une période d'utilisation (ce qui permet de limiter les ventes forcées)¹⁷. Néanmoins cette nouvelle méthode n'est pas forcément plus vivable pour les conseillers, à la pression financière s'ajoutant celle de l'environnement humain direct : en effet, un conseiller qui déciderait de ne pas recommander certains produits pénaliserait l'ensemble de son équipe, au risque de se faire mal voir par ses collègues. Enfin, elle ne garantit pas non plus la protection de l'utilisateur, car pour apprécier la validité d'un produit, il faut parfois très longtemps (pour les assurances vie par exemple), et l'on doute que la banque attende plusieurs années pour dédommager son conseiller.

Recommandations

➔ Interdiction du commissionnement individuel et collectif des conseillers de clientèle.

Le commissionnement incite les conseillers à vendre certains produits ou services, plus rentables pour la banque et donc plus onéreux ou plus risqués pour les usagers. Il les pousse à ne prendre en compte que de façon secondaire les besoins des usagers, voire à manipuler les moins informés d'entre eux et à agir contre leur intérêt. Ces politiques placent les salariés des banques dans des dilemmes insoutenables, entre l'intérêt du client et leur intérêt propre, et contribuent à une souffrance éthique au travail. Le commissionnement devrait être banni des pratiques salariales des banques.

¹⁶ Directive concernant les marchés d'instruments financiers, elle modifie la structure des marchés ainsi que l'organisation de certaines entreprises. Conformément au principe de subsidiarité, cette directive européenne a été transposée en droit français en 2007.

¹⁷ « *Conseillers bancaires, pourquoi ils vous vendent n'importe quoi* », 04 Avril 2009, voir le site internet de l'association UFC - Que Choisir : <http://www.quechoisir.org/argent-assurance/banque-credit/service-bancaire/enquete-conseillers-bancaires-pourquoi-ils-vous-vendent-n-importe-quoi>

- **Question 6 : Comment a évolué le montant total des commissions prélevées sur la clientèle sur les années 2008, 2009, 2010 ?**

Les banques sont les seuls agents économiques qui détiennent le pouvoir exorbitant de faire payer à leurs clients le prix de leurs services sans demander leur autorisation. Chacun de nous peut constater que les frais et commissions (pour virement, carte bancaire, chèque sans provision, intervention,...) sont prélevés directement sur notre compte sans autorisation ni même information préalable. Il y a là une source potentielle d'abus permanent que les pouvoirs publics et les associations de consommateurs peinent à freiner. C'est pourquoi la question des commissions et frais bancaires est un critère important d'évaluation du comportement des banques.

Dans le tableau ci-dessous nous avons mis en face à face les réponses des banques à notre question, qui portait sur la période 2008/2011, aux résultats d'une étude de l'UFC Que Choisir sur les frais bancaires¹⁸, qui porte sur la période 2004/2010. Ces résultats, qui portent donc sur différentes périodes, mais également différentes assiettes, ne peuvent donc pas être comparés pris comme tels. Mais les évolutions peu marquées mises en avant par les banques sur les trois dernières années sont d'interprétation difficile, alors que l'étude de Que Choisir montre de façon plus précise l'augmentation sur ces six dernières années des frais afférents à certaines activités spécifiques (les retraits déplacés – effectués dans une autre banque - et les commissions d'intervention).

Banque	Réponse au questionnaire	Etude UFC Que choisir pour la période 2004/2010	Note
BNP Paribas	2008 : - 1,4% 2009 : - 1,7% 2010 : + 4%	- Retrait déplacé (X15) : 0,0% - Commission d'intervention : +10,3%	1
BPCE	Aucune réponse.	Caisse D'épargne : +607,7% pour le retrait déplacé (X15), +34,4% pour la Banque Populaire.	0
Crédit Agricole	Augmentation de 4,5% de 2007 à 2010.	- Retrait déplacé (X15) : +41,7% - Commission d'intervention : +14,8%	0
Crédit Coopératif	Diminution : 2008 : 104,9 M euros 2009 : 98,4 M euros 2010 : 94,0 M euros.	Non indiqué.	2
Crédit Mutuel – CIC	Aucune réponse.	- Retrait déplacé (X15) : +24,3% - Commission d'intervention : +17,9%	0
Dexia	Ne veut pas répondre.	Non indiqué.	0
HSBC	Augmentation de 0,7% en 2009 et 1% en 2010.	- Retrait déplacé (X15) : +100%	1

¹⁸

Voir l'étude de l'UFC Que Choisir en ligne : http://image.quechoisir.org/var/ezflow_site/storage/original/application/961abc610b3b1f8bd82e9ad5ed117a5f.pdf

		- Commission d'intervention : -19%	
La Banque Postale	Contourne la question posée.	- Retrait déplacé (X15) : 0,0% - Commissions d'intervention : +48,9%	0
La Nef	Les tarifications n'ont pas changé depuis 2008 : frais de dossiers pour les prêts équivalents à 1% du montant prêté.	Non indiqué.	3
Société Générale	<ul style="list-style-type: none"> • En 2008 : 2 858 M€ • En 2009 : 2 890 M€ (+1,1 % vs 2008) • En 2010 : 2 821 M€ (-2,4 % vs 2009) 	- Retrait déplacé (X15) : 0,0% - Commission d'intervention : +9,6%	2

Barème : Pas de réponse / Frais multiples en augmentation de 3 à 5% : 0 – Frais multiples en augmentation de 0 à 3% : 1 – Frais multiples en diminution : 2 – Frais simples et peu élevés : 3.

Pour l'ensemble des commissions et frais, le **Crédit Coopératif** ou la **Société Générale** affichent une tendance à la baisse pour la période concernée.

D'autres enregistrent une augmentation, c'est le cas de **HSBC**, de **BNP Paribas** et du **Crédit Agricole**. Les raisons avancées pour expliquer cette augmentation varient : selon BNP Paribas, la hausse forte enregistrée entre 2009 et 2010 (+4%) est liée à la reprise de l'activité économique de ses clients, HSBC explique de son côté que l'évolution ne fait que traduire l'augmentation du nombre de ses clients. Le Crédit Agricole n'apporte quant à lui aucune explication, et se contente de rappeler que le taux élevé de progression de ses commissions (+4,5%) reste moins élevé que l'inflation.

La **Banque Postale** ne répond pas de façon précise à la question posée, arguant du fait qu'elle propose une « grille tarifaire modérée », et brandissant les divers trophées qui la récompensent. Cependant, elle ne donne aucune information sur l'évolution de ses tarifs. Il faut préciser que bien que les tarifs de la Banque Postale demeurent généralement bas pour le secteur, ils ont connu une très rapide évolution ces cinq dernières années. Concernant les commissions d'interventions par exemple, selon une étude d'UFC Que Choisir de 2010 portant sur les frais bancaires¹⁹, les tarifs des commissions d'intervention de la Banque Postale ont augmenté de 49% entre 2004 et 2010. Si elle continue sur cette lancée, ses tarifs rejoindront bientôt ceux pratiqués par les autres banques. On comprend donc qu'elle évite justement de donner les chiffres de l'évolution de ses commissions.

La Nef indique prélever des frais de dossiers dans le cadre des prêts, correspondant à 1% du montant du prêt alloué. Ces frais sont restés les mêmes depuis 2008.

Enfin il faut souligner la réponse de **Dexia**, qui annonce ne pas souhaiter répondre à la question, qui semble donc particulièrement délicate pour cette banque.

Ces évolutions sont difficiles à interpréter en elles-mêmes, elles peuvent renvoyer à l'évolution générale de l'activité de la banque ou à sa politique en matière de commissions. Il serait nécessaire pour mieux qualifier ces pratiques, de connaître la répartition du poids des commissions entre les différentes catégories de clientèle. Les frais bancaires pèsent ainsi souvent de façon disproportionnée sur les clients à bas revenus. Selon l'UFC Que Choisir, avec une hausse de plus de 28 % en 5 ans, « les banques ont concentré l'augmentation tarifaire sur les incidents de paiement, donc sur les

¹⁹ Que Choisir, « Tarifs et Mobilité Bancaire : le désolant palmarès des Banques, 2010 » : <http://www.quechoisir.org/media/fichiers/etudes/telecharger-l-etude-complexe-tarifs-et-mobilite-bancaires-le-desolant-palmares-des-banques>

consommateurs les plus fragiles »²⁰. Un récent rapport officiel du ministère de l'Economie et des Finances²¹, sur la tarification des services bancaires, montre que les crédits immobiliers, qui ne concernent évidemment pas les clients aux revenus les plus faibles, sont proposés quasiment à perte par les banques, mais que cet effort pour attirer les clients aisés est compensé « *par la tarification de la banque au quotidien (gestion du compte, moyens de paiement, gestion des incidents), en particulier par les cotisations de carte bancaire et par les forfaits (packages) qui sont beaucoup plus développés que dans le reste de l'Europe et concernent un Français sur deux* ». Le même rapport critique plus précisément « *le poids important que la tarification des incidents et les commissions d'intervention peut représenter pour les consommateurs les plus fragiles* » : le moindre découvert non seulement coûte très cher en agios, mais donne lieu à d'exorbitantes commissions d'intervention forfaitaires.

L'enquête 2009 de la CLCV sur les frais bancaires²² montre que les forfaits (ou « packages ») proposés par les banques, qui offrent un panier de services à leurs clients, sont particulièrement désavantageux pour les clients les plus modestes par rapport à la facturation « à la carte » en fonction des services effectivement consommés. En revanche, les clients gros consommateurs de services bancaires (gestion de patrimoine, prêts immobiliers, etc.) bénéficient largement de ces « packages ». Leur développement est donc une nouvelle manière de réduire le coût du service bancaire pour attirer les clients les plus aisés, tout en l'alourdissant pour les plus précaires.

Cette enquête montre que les tarifs bancaires les moins onéreux sont consentis par des Caisses régionales du Crédit Agricole, ainsi que par la Caisse d'Épargne Ile de France (qui appartient au groupe BPCE, qui n'a pas répondu à notre questionnaire). A côté du Crédit Agricole, BNP Paribas apparaît relativement bien placée dans le classement par régions de la CLCV. Les banques les plus coûteuses sont celles des Départements d'Outre-Mer (BNP Paribas Réunion, Crédit Agricole Réunion, Caisse d'Épargne Guadeloupe Martinique...)²³.

Recommandations

- ➔ **Consentement préalable du client à être facturé un service pour un coût précis.**
- ➔ **Réduction des coûts et facilitation des procédures liées à la mobilité bancaire.**

De récentes lois ont amélioré la transparence sur le montant des commissions et frais bancaires (avec notamment le récapitulatif annuel des frais bancaires), sans toutefois entamer le pouvoir unilatéral des banques de prélever ces frais. On constate néanmoins que certaines banques, telles que Dexia, refusent toujours la transparence quant à cette information, qui concerne pourtant directement l'utilisateur. Deux revendications restent à satisfaire : le consentement préalable (obligation pour la banque d'avoir l'autorisation du client pour prélever le coût d'un service) et la mobilité bancaire (réduction des coûts aujourd'hui trop élevés du changement de banque, et assouplissement des procédures nécessaires à la mobilité).

²⁰ Voir l'étude de l'UFC Que Choisir sur les frais bancaires : <http://www.quechoisir.org/document/frais-bancaires.pdf>

²¹ www.minefe.gouv.fr/services/rap10/100708_rap_Pauget_Constans.pdf

²² <http://www.clcv.org/Enqu%C3%AAte-banque-janvier-2011.7019.0.html>. Cette enquête a une dimension régionale que n'a pas notre questionnaire.

²³ Voir aussi le palmarès Que Choisir des banques : <http://www.quechoisir.org/argent-assurance/banque-credit/service-bancaire/communiqu%C3%A9-frais-et-mobilit%C3%A9-bancaires-le-desolant-palmares-des-banques>

- **Question 7 : Quelle est la part des PME/PMI dans votre activité de financement d'entreprise ?**

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Plusieurs opérations de financement présentées mais pas de réponse à la question posée.	0
BPCE	Aucune réponse.	0
Crédit Agricole	Près de 40%.	1
Crédit Coopératif	Selon leurs propres calculs, 82%.	3
Crédit Mutuel – CIC	Aucune réponse.	0
Dexia	Environ 39%.	1
HSBC	53%.	2
La Banque Postale	Non concernée (pas d'activité de financement des entreprises).	NC
La Nef	Proche de 100%.	3
Société Générale	28% des encours de la Banque.	1

Barème : NC : Non concerné - Pas de réponse : 0 – de 0 à 50% : 1 – de 50 à 75% : 2 – de 75 à 100% : 3

La majeure partie des groupes bancaires déclarent que le financement des petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI) représente de 30% à 50% de leur activité de financement des entreprises, tandis que deux d'entre elles se situent bien au dessus, il s'agit du Crédit Coopératif et de La Nef.

Ainsi, **La Nef** et le **Crédit Coopératif** apparaissent clairement en tête avec respectivement un financement proche de 100% pour la première et de 82% pour la seconde (la Banque précise néanmoins qu'elle ne possède pas de système permettant d'extraire des chiffres correspondant à la définition communautaire des PME/PMI, ce chiffre correspond donc à un calcul réalisé par la banque sur la base de critères similaires). Vient ensuite **HSBC**, qui déclare que le financement des PME/PMI correspond à 53% de ses encours de financement d'entreprises, puis le **Crédit Agricole** et **Dexia**, chacun autour de 40% des encours, et enfin **Société Générale** avec 28% des encours.

BNP Paribas ne répond pas à la question et se contente de lister ses différents programmes de financement de PME/PMI et de micro-crédit.

Enfin, **La Banque Postale** n'est pas concernée par la question, n'ayant pas d'activité de financement des entreprises.

Quand on observe que les PME (entreprises de moins de 250 salariés) emploient 89% des salariés en France, on constate donc qu'elles bénéficient d'une bien moindre proportion des crédits au tissu productif. **Société Générale** apparaît particulièrement peu tournée vers les PME, mais les autres grandes banques qui n'ont pas répondu ne font peut-être pas mieux.

Il est ici intéressant de rappeler que dans la bataille pour garder un certain pourcentage des encours du Livret A, les banques avaient argué de la nécessité de financer l'économie réelle. Elles se sont ainsi vu « offrir » 35% des encours dans ce sens, sans que soit pour autant vérifié leur respect des

engagements. Aujourd'hui il semble que la question du financement des PME soit à nouveau sur la table des négociations, les banques souhaitant que leur financement soit en partie pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), en plus du financement du logement social. Et cela sans pour autant augmenter la part des encours qui lui sont reversés !

Une question complémentaire, qui n'a pas été posée dans ce questionnaire mais qui mériterait qu'on s'y intéresse, concerne les différences de taux d'intérêt moyen pratiqué selon les catégories d'entreprises (petites, moyennes, grandes, multinationales). Une étude de la Banque de France²⁴ montre que les PME payent beaucoup plus cher que les grandes entreprises : 2,4% pour ces dernières contre 3,8% pour les PME indépendantes en janvier 2011. Une étude de l'Observatoire européen des PME²⁵ confirme que le coût d'emprunt pour les PME de la plupart des pays européens est d'un ou deux points supérieurs à celui des grandes entreprises. Il est peu probable que cette différence considérable s'explique entièrement par un risque plus élevé de non recouvrement des créances, et plus vraisemblable qu'il s'agisse d'un pouvoir d'extorsion exercé par les grands groupes bancaires. En effet, les PME sont complètement dépendantes du crédit bancaire, leur petite taille ne leur permettant pas de se financer sur les marchés.

Recommandations

- ➔ **Coût du crédit plus élevé pour les projets inutiles au plan social et environnemental, mais bonifiés pour les projets utiles.**

Les PME ne devraient pas avoir un accès plus difficile au crédit que les grandes entreprises. Le coût du crédit doit être au minimum identique – à risque équivalent de défaillance - pour les différentes catégories d'entreprises. Il devrait être différencié selon l'utilité sociale et environnementale des projets financés.

- **Question 8 : Quelle est la part des projets d'économie sociale et solidaire dans votre activité de financement des entreprises ?**

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Financement d'institutions de microfinance mais pas de réponse chiffrée à la question posée.	0
BPCE	Aucune réponse.	0
Crédit Agricole	Les engagements sur les sociétés coopératives, les associations, les organismes mutualistes ou professionnels et les fondations, représentent 13 milliards d'euros.	1
Crédit Coopératif	59% de l'activité de crédit de la banque.	3
Crédit Mutuel - CIC	Aucune réponse.	0
Dexia	Pas de paramètres pour mesurer la part de financement de ces projets.	0
HSBC	Pas de calcul fait sur cette base puisque pas de définition officielle de l'ESS.	0

²⁴

²⁵

<http://www.banque-france.fr/fr/statistiques/economie/economie-entreprises/credit-type-entreprise.htm>
ec.europa.eu/enterprise/.../smes_observatory_2003_report8_fr.pdf

La Banque Postale	Pas d'activité de financement des entreprises.	NC
La Nef	Proche de 100%.	3
Société Générale	Part des financements ESS : 19,9 Milliards d'euros. Financement de micro-crédits.	1

Barème : NC : Non concerné - Pas de réponse : 0 - Chiffre donné mais pas de proportion précisée : 1 - De 0 à 50 % : 2 - De 50 à 100% : 3

Il faut ici commencer par préciser qu'il n'existe pas, comme c'est le cas pour les PME/PMI, de définition officielle de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Ainsi, de nombreuses banques ont répondu qu'elles n'étaient pas en mesure de restituer de réponses chiffrées à cette question, dans la mesure où elles-mêmes n'avaient pas les données correspondant à de tels critères.

Trois d'entre elles semblent pourtant avoir déjà intégré ces critères dans leurs statistiques puisqu'elles sont en mesure de fournir des chiffres, il s'agit de la **Société Générale**, du **Crédit Coopératif** et de **La Nef**. Cependant, Société Générale ne répond pas de façon exacte à la question puisqu'elle indique le montant total des financements ESS et non la part qu'il représente dans son activité de financement des entreprises.

Les deux seules banques qui fournissent des réponses exactes et chiffrées sont respectivement La Nef (part proche de 100%) et le Crédit Coopératif (45% de l'activité de financement des entreprises et 59% de l'activité de crédit, entreprises et associations incluses).

Le **Crédit Agricole** se targue d'engagements importants auprès de coopératives, d'associations et de mutuelles, sans doute pour partie liées aux organismes professionnels agricoles.

Concernant le reste des banques, nombre des réponses font le déroulé des divers programmes de financements similaires qu'elles ont mis en place, sans jamais cependant préciser quelle part de leur activité de financement des entreprises ces programmes représentent.

La relative vacuité des réponses semble indiquer que la dimension ESS est encore loin d'être prise en compte par les banques. Ainsi, loin d'être un critère positif de financement, celle-ci n'est même pas un critère tout court pour certaines.

Recommandations

→ Intégration et valorisation du critère ESS dans la politique de crédit des banques

Le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire doit être une priorité sociale, écologique et démocratique. Les banques devraient prendre en compte ce critère lors de l'attribution des crédits et de la détermination des taux d'intérêt. Pour ce faire, il faut qu'elles commencent par tenir et publier des statistiques sur leur contribution au développement de ce secteur.

• Question 9 : Quelle part des fonds collectés sur le livret A versez-vous en 2010 à la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le logement social ?

Si à l'origine le livret A (défiscalisé, au taux d'intérêt garanti par l'État) devait permettre de financer le logement social et l'accès universel aux services bancaires, de multiples réformes sont venues rogner la mesure, permettant au passage aux banques de récupérer une partie considérable des liquidités générées.

Depuis janvier 2009, **La Banque Postale** et la **Caisse d'Épargne** n'en ont plus le monopole. Alors que dans le passé ces banques reversaient la totalité des sommes collectées à la Caisse des Dépôts et Consignations (chargée de la redistribution), le plancher des sommes reversées n'a depuis lors cessé de baisser.

Depuis le 16 mars 2011 (entrée en vigueur du décret), le taux de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est fixé à 65%, ce qui a permis aux banques d'augmenter de 13,5 milliards d'euros leurs liquidités en 2011²⁶. Selon l'Union des Syndicats CGT de la Caisse des Dépôts (USCD), l'engagement des banques d'accroître leur financement de l'économie réelle et notamment des PME, au nom duquel le taux de centralisation a été par deux fois diminué, n'a pourtant pas été tenu, et la part de ces financements n'a pas augmenté dans ces proportions.

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Pas réponse, référence au texte de loi.	0
BPCE	Aucune réponse.	0
Crédit Agricole	23% encours Livret A + LDD.	1
Crédit Coopératif	12,6% sur assiette de collecte Livret A + LDD.	0
Crédit Mutuel – CIC	Aucune réponse.	0
Dexia	100%.	3
HSBC	55% de l'encours total.	2
La Banque Postale	Près de 99%.	3
La Nef	Non concernée.	NC
Société Générale	23,3% encours Livret A + LDD.	1

Barème : NC : Non concerné - Pas de réponse/de 0 à 20% : 0 – de 20 à 50 % encours : 1 – de 50 à 90% : 2 – de 90 à 100% : 3.

La majeure partie des réponses portent sur les encours du livret A ainsi que ceux du Livret Développement Durable, car c'est sur cette assiette que se calcule aujourd'hui le taux de centralisation des encours.

BNP Paribas ne répond pas et se contente d'en référer au texte de loi qui prévaut en la matière.

Les banques répondant du plus fort taux de centralisation sont **Dexia** et la **Banque Postale**, respectivement 100% et près de 99%.

Vient ensuite **HSBC**, qui déclare centraliser 55% du total des encours. Puis suivent la **Société Générale** et le **Crédit Agricole**, qui annoncent une centralisation d'environ 23% chacun du total des encours du Livret A ainsi que du Livret Développement Durable.

Enfin le **Crédit Coopératif** répond qu'il centralise aux alentours de 12% sur la même assiette que les deux banques précédentes.

²⁶ Voir le communiqué de presse de l'Union des Syndicats CGT de la Caisse des Dépôts (USCD) du 26 août 2011 à ce propos : http://www.uscd.cgt.fr/IMG/pdf/Communique_a_la_pressLA1.pdf

Recommandations

- **Centraliser l'ensemble des encours du livret A et du LDD à la Caisse des Dépôts et consignations dans le but de financer des missions d'intérêt général.**

L'épargne populaire que concentrent le livret A et le Livret Développement Durable devrait servir entièrement à financer des missions de bien public tel que le logement social. Les banques commerciales, déjà renflouées par l'argent public, n'ont plus la crédibilité suffisante pour se targuer de remplir cette mission.

- **Question 10 : Votre établissement (ou une filiale) propose-t-il des crédits revolving, notamment à ses clients les moins aisés ? A quel taux d'intérêt ?**

LE PROBLEME DU SURENDETTEMENT DES CLIENTS LES MOINS AISES

Les crédits revolving, proposés par les banques ou par les institutions de crédit à la consommation (Cetelem et Cofinoga, filiales de BNP Paribas ; Cofidis, filiale du **Crédit Mutuel** ; Sofinco et Finaref, filiales du **Crédit Agricole**...) jouent un rôle particulier dans la manière dont les banques pressurent leurs clients démunis. Ces crédits à la consommation, parfois proposés sans aucune étude de solvabilité (c'est notamment le cas dans la grande distribution), sont très prisés de nombreux ménages pauvres qui s'endettent ainsi chaque mois davantage pour vivre. La spirale du surendettement les menace d'autant plus que les taux d'intérêts pratiqués par ces organismes sont usuraires : fin 2010 le taux effectif moyen (TEM) des crédits permanents était de 15,86 % pour un montant emprunté inférieur ou égal à 1 524 euros, et de 14,45 % pour un montant supérieur à cette somme ! Face à ces dérives, le gouvernement s'est contenté d'imposer la « transparence » : les banques doivent envoyer une fois par an à leurs clients un relevé des frais bancaires subis. La hausse des tarifs, manifestation coordonnée entre les acteurs bancaires, peut donc continuer. Il est vrai que le « seuil de l'usure » publié au Journal Officiel par le Ministère de l'économie le 21 septembre 2011 autorise des taux allant jusqu'à 21% pour des « prêts d'un montant inférieur ou égal à 1524 euros ».

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	<i>1ère réponse (juin) :</i> Oui, mais pas de réponse sur le taux et le type de clientèle. <i>Précisions (août) :</i> Cetelem pratique un taux un peu en dessous de 15%, refus d'un crédit sur trois.	0
BPCE	Aucune réponse.	0
Crédit Agricole	<i>1ère réponse (juin) :</i> Oui. <i>Précisions (juillet) :</i> taux en moyenne légèrement supérieurs à 15% et clientèle moins aisée représente 2% des crédits.	0
Crédit Coopératif	Non.	3
Crédit Mutuel – CIC	Aucune réponse.	0
Dexia	<i>1ère réponse (juin) :</i> Oui. <i>Précisions (août) :</i> taux d'intérêt annuel entre 11,73% et 12,73%.	0

HSBC	Oui, taux de 11,32% au mois de décembre 2010.	0
La Banque Postale	Non.	3
La Nef	Non.	3
Société Générale	1ère réponse (juin) : Oui. Précisions (juillet) : taux de 12,19% à 15,72%.	0

Barème : Pas de réponse / Propose des crédits revolving : 0 - Ne propose pas de crédits revolving : 3.

Trois banques seulement ont répondu un non ferme et catégorique quant à l'utilisation de crédits revolving : **La Banque Postale**, le **Crédit Coopératif** et **La Nef**.

Le reste d'entre elles propose donc des crédits revolving dont les taux, lorsqu'elles les ont indiqués, sont divers.

- Dans un premier temps **BNP Paribas** a évité de préciser à quel taux et à quel type de clientèle s'adressaient ces crédits. Dans les précisions qu'elle a par la suite apportées, elle indique que le taux pratiqué par **Cetelem** est un peu au dessous de 15%, et qu'un crédit sur trois est en moyenne refusé. Elle se targue également de sa « *politique de crédit responsable®* », car chez BNP Paribas le « crédit responsable » est une marque déposée !
- Dans sa première réponse, le **Crédit Agricole** choisit, plutôt que de répondre à la question, d'expliquer que **Sofinco** a mis en place l'ANAP (Agence Nationale d'Assistance aux Particuliers) qui a pour but de traiter les cas de surendettement. Ce qui revient implicitement à reconnaître la responsabilité des crédits revolving en matière de surendettement. On salue néanmoins l'effort du Crédit Agricole qui, après avoir surendetté ses clients, leur propose de les aider à en sortir. En leur proposant un autre crédit ?
- **Dexia** explique qu'elle propose elle aussi des crédits revolving à ses clients belges.
- **HSBC** a dans un premier temps répondu que ses clients étaient peu attirés par ce genre de produits, ainsi les crédits revolving ne représenteraient que 0,23% de ses encours crédits. Dans ses précisions, la banque indique que le taux de son crédit revolving est de 11,32% (taux indicatif pris sur le mois de décembre 2010).
- **Société Générale** pratique elle aussi le crédit revolving, à des taux qui s'échelonnent de 12,19% à 15,72%.

Il faut rappeler qu'en matière de crédit revolving, les distributeurs les plus dangereux ne sont pas les banques, mais ceux que l'on rencontre en grande distribution. Ils proposent des crédits revolving pour aider à l'achat de meubles, d'électroménager ou autres, et ne questionnent pas la solvabilité du client.

Recommandations

- ➔ **Interdiction des crédits revolving.**
- ➔ **Vérification de la solvabilité des clients comme préalable à toute forme de crédit, prévention et prise en charge du surendettement.**

Les crédits *revolving* doivent être interdits, qu'ils soient souscrits auprès d'une banque ou au sein de la grande distribution. La solvabilité des clients et leur intérêt doivent à nouveau être les préalables à toute politique de crédit. Les usagers les plus fragiles doivent faire l'objet d'une politique de crédit décente en leur faveur.

- **Question 11 : Quel pourcentage de votre clientèle de Particuliers représentent les interdits bancaires, fin 2008, 2009 et 2010 ?**

Selon la Banque de France, le nombre d'interdits bancaires enregistrés pour l'année 2010 au 31 décembre était de 1 630 002. Une banque est en droit de refuser de prodiguer ses services à un usager qu'elle ne jugera pas suffisamment solvable, cependant tout usager peut faire valoir un « droit au compte », auquel cas la banque doit lui fournir une attestation de refus écrite, qui lui permettra par la suite d'être pris en charge par la Banque de France, laquelle devra se charger de lui assigner un autre établissement.

Banque	Réponse au questionnaire
BNP Paribas	Un peu moins de 2% sur toute la période.
BPCE	Aucune réponse.
Crédit Agricole	1,5% des clients inscrits au fichier de la Banque de France.
Crédit Coopératif	- 2008 : 1.39% - 2009 : 1.33% - 2010 : 1.18%
Crédit Mutuel – CIC	Aucune réponse.
Dexia	Pas de notion d'interdit bancaire en Belgique.
HSBC	0,4% pour chacune des années.
La Banque Postale	Mission d'accessibilité bancaire.
La Nef	Non concernée.
Société Générale	<i>1ère réponse (juin) : 28 000 clients fin 2010.</i> <i>Précisions (juillet) : 1,97% de la clientèle de particuliers fin 2009 et 1,84% fin 2010.</i>

Question non notée

Dans ce contexte, le statut de **La Banque Postale** est un peu particulier, en effet, celle-ci s'est vu assigner, par voie légale, une « mission d'accessibilité bancaire ». Cette mission, qui prendra fin en 2012, traverse toutes les activités de la banque (moyens de paiement, informations, solutions bancaires, etc), toutefois elle n'est précisément définie qu'en ce qui concerne le livret A. Aussi il est regrettable que la banque, dans sa réponse au questionnaire, se contente de faire référence à cette mission sans donner les chiffres réels de la part d'inscrits au fichier de la Banque de France dans sa clientèle.

Les autres banques répondent en donnant des chiffres qui vont de 0,4% à 2%.

Pour **BNP Paribas** et **Société Générale**, les taux avoisinent les 2%, le **Crédit Agricole** indique quant à lui 1,5%, le **Crédit Coopératif** 1,18% et **HSBC** 0,4%.

Il est malaisé de juger si un faible taux d'interdits bancaires (comme pour HSBC) résulte d'une politique prudente évitant le surendettement des clients, ou bien d'une sélection d'une clientèle « haut de gamme » moins susceptible de connaître des incidents bancaires. C'est pourquoi nous avons préféré ne pas attribuer de notation pour cet indicateur, d'interprétation difficile.

Partie 3. Relations avec les salariés

Plus les banques privilégient des montages financiers complexes, opaques et risqués, plus elles négligent ou pressurent leurs clients les moins fortunés, et plus les relations entre les salariés des banques et les clients ordinaires deviennent difficiles. Ainsi l'accroissement de la part des rémunérations variables contribue non seulement à rendre plus aléatoires les salaires, mais renforce aussi la pression exercée sur les salariés pour placer des produits financiers et réaliser des opérations rentables, souvent au détriment des usagers. Elle est aussi, notamment dans les filiales dédiées aux opérations sur les marchés financiers, le support de l'augmentation des inégalités de rémunérations avec le développement de très hautes rémunérations pour les cercles dirigeants et de la prise de risque par les opérateurs de marché.

La pression commerciale permanente exercée sur les salariés heurte leurs valeurs et leur conception du métier, engendrant un mal-être croissant. Faute de remettre en cause les modes de management responsables de cette souffrance au travail, les banques multiplient les dispositifs d'accompagnement individuel qui ne s'attaquent pas au fond du problème. L'équité ne règne pas non plus du côté des différences entre hommes et femmes : partout le salaire moyen masculin dépasse nettement celui des femmes, surtout du fait que les hommes occupent en moyenne des emplois plus qualifiés et plus rémunérés, alors même que les femmes qui sortent du système éducatif sont en moyenne plus diplômées que les hommes. C'est particulièrement vrai dans les métiers commerciaux qui sont en expansion. Les femmes sont éloignées des fonctions les mieux rémunérées et de celles qui sont réputées les plus nobles.

- **Question 12 : Au cours des trois dernières années, combien d'accords salariaux votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?**

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	1 accord salarial signé chaque année par au moins 3 organisations syndicales représentatives. En 2010, un nouvel accord d'intéressement et de participation.	2
BPCE	Aucune réponse.	0
Crédit Agricole	Les accords se négocient de façon décentralisée. En 2010, les filiales les plus significatives en termes d'effectifs ont toutes abouti à un accord.	1
Crédit Coopératif	Accord salarial (juillet 2010), 3 accords sur l'épargne salariale (2010), 4 autres accords en 2008-2009 sur l'égalité hommes/femmes, les tickets restaurants, etc.	1
Crédit Mutuel-CIC	Aucune réponse.	0
Dexia	38 accords signés (2008-2010) relatifs au thème rémunération/statut.	1
HSBC	Un seul accord signé dans les trois dernières années.	1
La Banque Postale	3 « accords unanimes » en 2008, 2009, 2010.	2
La Nef	La Nef n'a franchi le seuil des 50 salariés qu'en juin 2010, premier délégué syndical élu en 2010. Accords sur la RTT (2011) et l'emploi des seniors (2010).	2
Société Générale	<i>Réponse (mai) : 79 accords signés en France en 2010, 56 en 2009 et 93 en 2008 sur les rémunérations, l'égalité professionnelle, le temps de travail, le handicap, les avantages sociaux.</i> <i>Précisions (juillet) : Avec les organisations syndicales majoritaires, signature de</i>	2

3 accords en 2010, 1 en 2009 et 3 en 2008.
--

Barème : Info nulle : 0 - Imprécise ou pas d'accord sur les 3 années : 1 - Accord salarial pour chacune des 3 années : 2

La priorité accordée au rendement financier et aux actionnaires renforce en général la pression sur les salaires. Mais pour préserver l'équilibre social les directions cherchent le plus souvent à trouver un accord sur l'évolution des salaires. Toutefois, dans un contexte qui semblait difficile pour les banques, plusieurs établissements n'ont pas signé d'accord salarial en 2009. **HSBC** n'a signé qu'un accord salarial sur les trois années examinées. La réponse du **Crédit Agricole** ne permet pas de savoir si les accords concernent effectivement la totalité des salariés, ni si les organisations signataires représentent bien la majorité des salariés. De même **Dexia** indique que 38 accords ont été signés entre 2008 et 2010, mais ne précise pas s'ils l'ont été avec les organisations syndicales majoritaires, ne permettant donc pas de juger de la représentativité de ces accords.

A signaler, selon des informations de syndicats, une situation de blocage aux **Caisses d'Épargne** : depuis plusieurs années aucun accord national n'a été signé entre les employeurs et les syndicats, l'ensemble des syndicats refusant même de signer un PV de désaccord. Cette situation dégradée n'est peut-être pas sans rapport avec le refus de BPCE de répondre à notre questionnaire.

Recommandations

→ **La négociation collective doit permettre de réduire les inégalités entre salariés et limiter le recours à des pratiques salariales pernicieuses qui mettent en danger les collectifs de travail et la santé mentale des salariés.**

- **Question 13 : Quelle est la part des rémunérations variables, liées à la performance individuelle ou collective, dans la masse salariale de votre établissement ?**

Les rémunérations variables visent à orienter le comportement des salariés dans le sens d'une plus grande rentabilité de leur activité. Dans la banque de détail, cela se traduit par une substitution de la logique de conseil à celle de rentabilité. Cela peut ainsi pousser les conseillers de clientèle à recommander à leurs clients, même peu fortunés, des produits financiers ne correspondant pas nécessairement à leurs besoins. L'exemple caricatural a été donné par les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires en 2006 lors de l'introduction en bourse de leur filiale commune **Natixis** : 2 des 3 millions de particuliers souscripteurs étaient des clients de ces deux banques, convaincus par des conseillers clientèle fortement incités par leurs directions. Introduite en Bourse en novembre 2006 à un prix de 19,55 euros, l'action de Natixis vaut aujourd'hui aux alentours de 2 euros.

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	22 % de la masse salariale.	0
BPCE	Aucune réponse.	0
Crédit Agricole	Environ 20 % des charges de personnel en 2010.	0
Crédit Coopératif	2,77 % de la masse salariale en 2010.	2
Crédit Mutuel-CIC	Aucune réponse.	0
Dexia	10,5 % dans la principale entité du groupe en France (Dexia Crédit Local).	1

	Dexia met en place des mécanismes d'harmonisation des rémunérations variables au sein du groupe.	
HSBC	Moyenne sur les trois derniers exercices : 23 % de la masse salariale.	0
La Banque Postale	Données non disponibles.	0
La Nef	0% de la masse salariale. Salaire fixe sans part variable. Aucune commission ni prime commerciale. Des objectifs annuels sont fixés individuellement et collectivement, et pris en compte dans la grille des rémunérations.	3
Société Générale	23 % de la rémunération brute annuelle totale en 2010.	0

Barème : 15% et plus : 0 – de 5 à 15% : 1 – de 1 à 5% : 2 – Moins de 1% : 3.

Très basse ou nulle au Crédit coopératif et à La Nef, la part de la rémunération variable dépasse les 20 % dans les grandes banques.

Il est important de noter que ces pourcentages correspondent à une moyenne, qui cache donc de grandes disparités au sein de chaque banque. Ainsi, cette moyenne est tirée vers le haut du fait de primes très élevées pour les salariés de la BFI (principalement dans les activités dites de marché, où la part variable est prépondérante). Mais pour un salarié de la banque de détail, cela va d'un demi mois de salaire en bas de l'échelle (3,5% annuel) à 2 mois de salaire en haut de la hiérarchie (14 à 15%).

Selon Sud BPCE, avec lequel nous avons été en contact, la part des rémunérations variables liées à la performance individuelle est de plus en plus importante au sein de ce groupe bancaire. Dans certaines banques, les challenges avec remise de bons d'achat aux « gagnants » sont organisés régulièrement. La pratique du benchmarking (classement des agences et des individus) se développe et génère beaucoup de souffrance au travail.

Enfin, le développement de bonus excessifs pour les opérateurs de marché est l'un des facteurs qui expliquent la prise de risques extravagants, qu'a encore récemment illustrée, après « l'affaire Kerviel » à la **Société Générale**, l'affaire de l'Union des Banques Suisses qui a perdu 2 milliards d'euros dans une opération d'un trader mal contrôlé. Les mesures prises par le G20 de Londres en septembre 2009 (étalement du versement des bonus dans le temps, prise en compte des résultats pluriannuels) n'ont manifestement rien changé au problème (*voir aussi la question 2 sur les bonus et stock options*).

Recommandations

- Remise en cause de la « rémunération à la performance » pour les salariés et de leur mise en concurrence par la technique du benchmarking.
 - Suppression des bonus.
 - Interdiction du commissionnement individuel et collectif.
- **Question 14 : Au cours des trois dernières années, combien d'accords sur les conditions de travail et la souffrance au travail, votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?**

Le développement des risques psychosociaux au travail concerne particulièrement le secteur bancaire : depuis la crise de 2008-2009 de nombreux salariés vivent des tensions avec des clients en difficulté financière, exaspérés de voir la dureté des règles qui leur sont appliquées alors que les banques elles-mêmes ont été sauvées par les gouvernements sans avoir aucun compte à rendre sur leur comportement. Plus généralement, la pression aux résultats financiers, qui pousse les salariés des banques à placer à tout prix le maximum de produits financiers à leurs clients, est une source de souffrance éthique et de conflits de

valeurs délétères pour la santé. Le ministre du travail Xavier Darcos, à l'automne 2009, a rendu obligatoire l'ouverture de négociations sur le stress dans toutes les entreprises de plus de 1 000 salariés avant le 1er février 2010, ce qui contribue à expliquer le nombre assez important d'accords signés récemment dans les banques.

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Un accord d'entreprise sur le dispositif d'évaluation et de prévention du stress, signé par trois organisations syndicales représentatives (CFDT, SNB, CFTC).	1
BPCE	Aucune réponse.	0
Crédit Agricole	Accords signés sur les conditions de travail, incluant des plans d'action sur les risques psychosociaux (mesures de sensibilisation, d'enquête, d'écoute et d'accompagnement).	1
Crédit Coopératif	Accord conclu au sein de la branche Banque Populaire, relayé par le Crédit Coopératif. Échanges avec les organisations syndicales sur les risques psychosociaux, avec la constitution d'un comité de pilotage, et travail avec un organisme extérieur.	1
Crédit Mutuel-CIC	Aucune réponse.	0
Dexia	Politique de prévention des « <i>risques mentaux</i> ». Divers dispositifs formalisés par des accords collectifs ou des plans d'actions. Complétés par des plans d'action locaux en cours d'élaboration.	1
HSBC	Négociation en cours sur les Risques Psycho Sociaux (RPS). HSBC classé en « vert » par l'enquête Ministère du Travail. Mise en place d'un dispositif de prévention du harcèlement et de la discrimination, création institut de prévention des RPS, ligne d'écoute 24h/24, formation des managers, etc.	1
La Banque Postale	Un accord unanime sur la santé et le bien-être au travail avec 4 organisations syndicales représentatives (CFDT, CGT, SNS, CGC). La Banque Postale s'y engage à mettre en place un dispositif spécifique d'évaluation du stress professionnel et assurera une communication et sensibilisation régulière des acteurs de l'entreprise.	1
La Nef	Aucun accord signé sur le stress.	0
Société Générale	Création d'un observatoire du stress, signature d'un accord sur la prévention des agressions commerciales, partenariat avec l'INAVEM (Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation). Groupe Société Général classé « vert » par le ministère du Travail.	1

Barème : Aucun accord / Aucune réponse : 0 - Un accord, quelle qu'en soit la teneur : 1 - Redéfinition de l'organisation du travail en concertation avec les salariés : 2 - Remise en cause des méthodes de management et mise en pratique de changements concrets : 3.

Après une période de déni de la « souffrance au travail », les employeurs ont fini par admettre l'existence de « risques psychosociaux ». Des négociations sur ce sujet ont été conduites avec les partenaires sociaux et les CHSCT (Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) sont saisis.

« Observatoires du stress », questionnaires aux salariés réalisés par des cabinets d'expertise, mises en place de cellules d'écoute, d'accompagnement, coaching, formation des managers aux RPS, dispositifs de prévention du harcèlement, : les dispositifs se multiplient, mais ne traitent que rarement la question de fond.

En effet, les directions ne remettent pas en cause les relations de travail et la politique de pressions commerciales, de ventes quasi forcées qui sont à l'origine de cette crise du travail. Les suicides et tentatives de suicide se multiplient.

L'hypothèse de base qui fonde ces dispositifs est de ne pas questionner une organisation du travail qui heurte les valeurs des salariés ou les met dans des situations intenable. Il s'agit la plupart du temps d'accompagner chaque individu pour qu'il s'adapte au travail dans lequel pourtant il ne voudrait pas entrer, et de détecter ceux qui souffrent le plus de cette situation pour assurer un suivi d'urgence. Les banques semblent être surtout préoccupées par leur image, par exemple d'être classées « vertes » dans le classement des entreprises sur les risques psychosociaux réalisé par le Ministère du Travail – et dont la publication a d'ailleurs été suspendue suite à une réaction virulente du Medef - plutôt que de revoir complètement les missions assignées à leurs salariés et leurs conditions de travail.

Une étude approfondie des dispositifs mis en œuvre serait nécessaire pour savoir s'ils dépassent ce cadre limité. C'est pourquoi nous avons choisi d'attribuer seulement la note de 1 aux banques qui ont signalé avoir signé un accord sur ce thème.

Face à des directions qui portent souvent un discours formaté, les syndicats cherchent des modes de mobilisation des salariés. Des expertises des CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) se sont multipliées ces dernières années, sur les conditions de travail, les modifications de l'organisation du travail ainsi qu'après des suicides de salariés. Les préconisations des experts sont peu prises en compte par les employeurs d'après les syndicats. La voie judiciaire n'est pas exclue : à titre d'exemple, Sud BPCE a engagé une action en justice contre la direction de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour faire interdire la pratique du benchmarking.

Recommandations

- **Interdiction du benchmarking et remise en cause des modes d'évaluation fondés sur des indicateurs quantitatifs qui incitent à des comportements peu éthiques comme la vente forcée de produits financiers.**
- **Les banques doivent permettre aux salariés de se mobiliser, en lien avec les usagers et leurs associations, pour définir leurs propres critères d'un travail de qualité au service des usagers.**

- **Question 15 : Quel est le rapport entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes dans votre groupe bancaire ?**

L'intérêt de l'écart entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes est qu'il mesure de façon très synthétique les écarts (de salaire, de qualification, etc.) entre hommes et femmes. Il ne s'agit pas de mesurer une quelconque « discrimination pure » : en matière de division sexuelle du travail, l'analyse doit d'abord se faire « toutes choses inégales par ailleurs », avant d'essayer (ce qui est très difficile) de tenir compte des différences dans le travail accompli. Le ratio salaire moyen masculin / salaire moyen féminin traduit principalement le fait que les hommes occupent en moyenne des emplois plus qualifiés et plus rémunérés que les femmes, alors même que les femmes qui sortent du système éducatif sont en moyenne plus diplômées que les hommes. C'est pourquoi les établissements qui n'ont répondu qu'en comparant les salaires moyens au sein de niveaux de qualification homogènes (les cadres, les techniciens, les employés...) ont répondu largement à côté de notre question.

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Accord de 2007 pour « <i>poursuivre le rééquilibrage en faveur des femmes</i> ». Rapport du salaire fixe moyen hommes/femmes : 1,27 (publié dans bilan social).	1
BPCE	Aucune réponse.	0

Crédit Agricole	Rapport du salaire fixe moyen hommes/femmes : 1,37 (tous niveaux de classification confondus).	0
Crédit Coopératif	Rapport de 1,49 qui s'explique en grande partie par un effet de structure (plus d'hommes cadres). Chez les cadres : 1,22. Chez les techniciens : 1. Une action corrective est engagée suite à un accord de 2009.	0
Crédit Mutuel - CIC	Aucune réponse.	0
Dexia	Rapport de 1,29 (salaires bruts). Accord signé en 2008 pour corriger les « éventuels écarts non justifiés », une enveloppe spécifique sera consacrée au rattrapage d'éventuels écarts.	1
HSBC	Pas de publication d'un ratio global. Sur les 10 niveaux de la classification bancaire, le rapport entre le salaire moyen des hommes et des femmes oscille entre 0,953 % à 1,035 %. HSBC déclare consacrer un budget de 1 million d'euros à la réduction des écarts salariaux H/F.	0
La Banque Postale	Pas de publication d'un ratio global. Un rapport de 2009 ne constate pas de différence significative de traitement entre les salariés hommes et femmes à situation professionnelle comparable. La Banque Postale déclare consacrer un budget de 100 000€ afin de « résorber les écarts qui ne seraient pas objectivement expliqués ».	0
La Nef	Rapport de 1,18 (hors mandataires sociaux) et de 1,39 (mandataires sociaux inclus), qui s'explique selon La Nef par une proportion plus importante des femmes dans les classifications les plus basses.	2
Société Générale	Publication des ratios en fonction de la classification bancaire, mais pas de ratio global. Les ratios vont de 0,90 à 1,06 pour les techniciens et entre 1,11 et 1,21 pour les cadres. Considère que le sujet doit être analysé en tenant compte des effets de structure (qualifications, pyramide des âges). Plan d'action défini avec les organisations syndicales pour « la résorption d'écarts salariaux individuels constatés ». Obtention du label égalité professionnelle décerné par l'AFNOR.	0

Barème : Ratio supérieur à 1,3 / Non réponse : 0 - Ratio supérieur à 1,2 : 1 - Ratio supérieur à 1,10 : 2 - Ratio inférieur à 1,10 : 3.

Le **Crédit Coopératif** affiche un écart particulièrement élevé, du fait de la prédominance des hommes dans la catégorie des cadres. Vient ensuite le **Crédit Agricole**, puis **Dexia** et **BNP Paribas**. **HSBC**, **La Banque Postale** et la **Société Générale** ne donnent pas le ratio global pertinent, mais présentent des chiffres par métier. Les banques déclarent combattre la discrimination salariale entre hommes et femmes à situation professionnelle et à ancienneté égales. Objectif louable, mais qui ne traite qu'une partie du problème. Dexia dit chercher à corriger « les éventuels écarts non justifiés », la Société Générale veut identifier les « écarts avérés (c'est-à-dire ne s'expliquant pas par le type de poste, l'expérience ou la compétence) », mais quid des écarts curieusement qualifiés de justifiés dans un cas et de « non avéré » (c'est-à-dire n'existant pas) dans l'autre cas ? Un écart qui s'explique par des causes identifiées est-il pour autant « justifié » ou sans valeur ?

Dans quasiment toutes les banques les inégalités salariales progressent avec l'ancienneté des salariés. Et elles s'accroissent au détriment des femmes lorsqu'on monte dans la grille de classification et la hiérarchie. Les femmes sont ultra-majoritaires chez les employés (plus couramment appelés « techniciens » dans ce secteur) et minoritaires dans la haute hiérarchie. Par exemple, la part des femmes au Comité exécutif du

groupe la Banque Postale est de 23,5 % et de 44 % parmi les cadres de l'entreprise (pourcentage proche de la moyenne bancaire).

Par contre, prenons l'exemple des professions commerciales (force de vente) qui sont en expansion dans l'emploi bancaire, la part des femmes dépasse la moitié des effectifs et 59 % des embauches (2010).

Le tableau ci-dessous en dit long sur la distribution hiérarchique des métiers selon le sexe. Plus on s'approche des métiers rémunérateurs et à responsabilité, plus la part des femmes diminue. On embauche de plus en plus de femmes dans la banque (56 % des embauches en 2010), mais la division du travail reste très genrée.

Fonction dans l'entreprise	Part des femmes en pourcentage (2010)
Chargé d'accueil et services à la clientèle	73,1
Chargé de clientèle particuliers	70,4
Chargé de clientèle entreprises	52,6
Conseiller en patrimoine	43,4
Responsable d'un point de vente	38,8
Concepteur et conseiller en opérations et produits financiers	31,0
Opérateur de marché	24,9

Source : Enquête emploi AFB

Qu'en sera-t-il dans l'avenir ?

Les banques s'expriment peu sur ce sujet. Avec l'arrivée de générations féminines plus diplômées, on peut s'attendre à une amélioration de la place des femmes dans les qualifications supérieures et dans la hiérarchie. On constate chez les jeunes et avant les maternités une plus grande attention à un traitement égalitaire.

Mais ensuite les écarts se creusent : pour les jeunes cadres cela peut signifier que perdurent les inégalités hommes/femmes en fonction de la disponibilité due au partage vie professionnelle/vie privée. Un travail très prégnant subjectivement et en heures de travail, mordant sur la vie privée, plus une attitude discriminatoire des entreprises sur les promotions notamment à l'âge de la maternité, un certain statu quo dans la division du travail domestique au sein des couples : ce cocktail défavorable aux femmes risque de maintenir les « écarts justifiés ».

Recommandations

- **Assurer aux femmes un égal accès à tous les métiers de la banque, y compris aux fonctions les mieux rémunérées.**
- **Mettre en cause les discriminations de fait s'exerçant contre les femmes, leur promotion dans le travail notamment à l'âge de la maternité et d'éducation des enfants.**

- **Question 16 : Quelle est la rémunération annuelle moyenne des dix personnes les mieux payées de votre groupe bancaire ?**

Les « rémunérations extravagantes doivent être encadrées ou taxées » (dixit le ministre du Travail Xavier Bertrand). En effet, elles scandalisent l'opinion publique. Elles le sont particulièrement (extravagantes) dans les banques, comme le montrent les réponses à notre questionnaire : 2 millions d'euros par an, soit une moyenne de 170 000 euros par mois pour les dix cadres les mieux payés de nos grandes banques, c'est indécent. Il s'agit d'une part des hauts dirigeants (PDG, DG...), d'autre part des traders confirmés (chef de

salle de marchés...). La conclusion de ce discours martial a été plus modeste : le gouvernement a créé en septembre une « taxe exceptionnelle » de 3% sur les revenus dépassant 250 000 euros par an.

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Moyenne des 10 plus hautes rémunérations : 1,78 millions d'euros en 2010 (2,77 millions en 2008 et 1,22 millions en 2009)	0
BPCE	Aucune réponse	0
Crédit Agricole	Rémunération annuelle moyenne des 10 personnes les mieux payées : 1,4 millions d'euros (2010)	0
Crédit Coopératif	Rémunération moyenne annuelle des 10 personnes les mieux payées (brut fiscal) : 220 951 euros (2010)	2
Crédit Mutuel - CIC	Aucune réponse	0
Dexia	Rémunération des membres du comité de direction : 4,134 millions d'euros en 2010 dont 28 % de part variable	0
HSBC	Non fourni. Rémunération moyenne des 3 mandataires sociaux : 1,8 millions d'euros	0
La Banque Postale	Données non disponibles pour les dix rémunérations les plus élevées. Publication détaillée des rémunérations des membres du directoire et membres du conseil de surveillance dans le rapport financier.	0
La Nef	Rémunération moyenne des 10 personnes les plus payées : 57 177 d'euros (2010)	3
Société Générale	Moyenne des 10 rémunérations les plus élevées : 2,06 millions d'euros (2010)	0

Barème : Supérieur à 50 SMIC : 0 - Entre 20 et 50 SMIC : 1 - Entre 10 et 20 SMIC : 2 - Inférieur à 10 SMIC : 3

Ce tableau n'est pas homogène. Il s'agit parfois des dirigeants, parfois des 10 plus hauts salaires. Or il est important de remarquer que les rémunérations de certains opérateurs de marché (« traders ») peuvent être bien supérieures à celle des dirigeants. Nous avons néanmoins pris 10 fois le SMIC (soit 164 000 euros par an) comme une rémunération maximum, et sanctionné dans la notation les banques (nombreuses) qui dépassent le seuil de 20 SMIC.

On peut ainsi noter une différence considérable entre d'une part la rémunération annuelle des 10 personnes les mieux payées à la **Société Générale** (2,06 M€), au **Crédit Agricole** (1,4 M€) ou à **BNP Paribas** (1,7 M€), et d'autre part au **Crédit Coopératif** et à **La Nef** (220 000 € et 57 000€ par an). Il s'agit là d'une question décisive : comment peut-on prétendre diriger une banque coopérative ou mutualiste lorsqu'on gagne 2 millions d'euros (ou lorsqu'on refuse de répondre aux questions...) ? Comment peut-on justifier de gagner 150 fois le SMIC sous prétexte qu'on dirige une grande entreprise et qu'on a un travail gratifiant et intéressant, alors qu'un manutentionnaire ou une caissière, enfermés dans des métiers précaires, pénibles et dangereux, doivent se contenter du SMIC à temps partiel ?

Par ailleurs, en ce qui concerne les dirigeants, on retrouve fréquemment des indemnités de cessation d'activités importantes et non justifiées.

Quelques exemples :

Au Crédit Coopératif, deux mandataires sociaux ayant cessé leur activité ont eu des indemnités de cessation d'activité de 550 000 Euros. Le montant de l'indemnité de cessation d'activité du président du directoire de La Banque Postale a aussi été de près de 1 million d'euros.

A la **Société Générale**, le salaire fixe du PDG a été augmenté de 850 000 euros en 2010 à 1 million d'euros en 2011, soit une augmentation de 17,7 %. Dans le contexte de la crise, ces rémunérations apparaissent peu acceptables, il semble néanmoins que les dirigeants bancaires n'éprouvent aucune difficulté à les justifier, comme en atteste cette retranscription d'un échange qui a eu lieu lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Générale en 2011²⁷ :

Question d'une personne dans la salle : « *Dans un pays où le nombre de chômeurs atteint 3 millions de personnes et où le salaire médian est d'environ 2400 euros/mois, est-ce que vous n'êtes pas honteux de percevoir en un an l'équivalent de 83 ou 84 années de salaire pour un salarié moyen ?* ».

Réponse de Frédéric Oudéa, PDG de Société Générale : « *Je considère que j'ai pris toutes mes responsabilités en 2010, au titre de l'année 2009, en renonçant spontanément à ma rémunération variable. J'ai estimé en 2011, au titre de l'année 2010, qu'avec les résultats obtenus – et je pense que vous ne mesurez pas, peut-être, la charge de travail quotidienne qui est la mienne – que j'étais en droit d'accepter la décision du conseil. Et je pense que la meilleure réponse est de dire que je suis en risque complet sur mon contrat, je n'ai pas d'indemnités de chômage, le conseil peut me demander de partir à tout moment, je n'ai pas de retraite supplémentaire, je n'ai pas de retraite chapeau, je n'ai plus de contrat de travail, je n'ai plus d'indemnités de départ* ».

Recommandations

- **Plafonnement des rémunérations par la fiscalité** : un « **revenu maximum admissible** » pourrait être instauré avec par exemple un **taux de 90%** sur les tranches de revenu les plus élevées.
- **Réduction des écarts de rémunération au sein d'une même entreprise** (par exemple avec un écart maximum de 1 à 10).

²⁷ Voir la vidéo de l'Assemblée Générale des actionnaires 2011 sur le site de Société Générale (2h36'30") : <http://web.dbee.com/societegenerale/20110524/fr/vod.php?debit=high&player=wm>

Partie 4. Impact social et environnemental des activités des banques

Les banques françaises prêtent et gèrent des centaines de milliards d'euros chaque année. Ces financements et investissements peuvent avoir des impacts sociaux et environnementaux énormes. Chaque année, se développe ainsi un grand nombre de projets controversés dans des secteurs à risques tels que des centrales nucléaires, des grands barrages, l'exploitation des hydrocarbures (pétrole conventionnel, sables bitumineux, gaz de schiste...), l'exploitation minière, les centrales à charbon. Tous ces projets, aux impacts parfois irréversibles, participent à l'accaparement des ressources naturelles et au changement climatique, et portent souvent atteinte aux droits humains des communautés locales, désireuses de choisir leur propre mode de développement.

Ces projets ou activités controversés sont en effet rendus possibles par les activités bancaires que ce soit par le biais de financements directs ou indirects, par de l'investissement dans les entreprises qui les réalisent, ou encore par tout service rendu à ces mêmes entreprises (notamment émission d'actions et d'obligations sur les marchés financiers). Les banques doivent tenir compte des limites écologiques de la planète, respecter les droits et assurer le bien-être des populations.

- **Question 17 : Votre groupe bancaire publie-t-il la liste des grands projets qu'il finance ?**

L'IMPORTANCE DE LA TRANSPARENCE ET DE L'ACCES A L'INFORMATION

Toute personne a le droit de connaître les impacts et les risques des projets qui peuvent l'affecter directement, car la divulgation de telles informations conduit à une participation plus efficace, une réduction des risques et une meilleure prise de décision dans les projets.

Le principe selon lequel le public a un droit à l'information afin de participer significativement à la prise de décision environnementale et sociale a été consacré dans plusieurs instruments internationaux majeurs, comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de Rio, la Convention d'Aarhus et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Tant que les parties prenantes, notamment les populations locales, ne sont pas informées des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques d'une activité, de ses coûts, de ses impacts, de ses risques et de ses alternatives potentielles, elles ne peuvent intervenir efficacement. L'accès à l'information est également nécessaire afin d'assurer les obligations et engagements des promoteurs de projet et des financeurs.

Une plus grande transparence sert également les intérêts des clients développant ces grands projets. Elle peut par exemple aider à créer une base d'informations partagées sur la base de laquelle les différentes parties prenantes peuvent réduire les risques et négocier la répartition des bénéfices. C'est souvent l'absence de cette base partagée d'informations et la perception publique commune selon laquelle les sponsors des projets essaient de cacher des impacts potentiels, qui conduisent à des conflits et des oppositions locales ou internationales, parfois très violentes.

Une plus grande transparence réduit enfin les risques de corruption ou d'utilisation des revenus au détriment de l'intérêt général.

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	<i>1ère réponse (juin)</i> : Publication d'aucune information spécifique à chaque grand projet. Publication de la quantité de projets examinés et catégorisés selon les exigences des Principes de l'Équateur et d'un rapport sur la mise en œuvre de ces principes. <i>Précisions (août)</i> : Publication dispersée d'informations sur quelques grands projets.	1
BPCE	Aucune réponse	0
Crédit Agricole	Publication dispersée d'informations sur certains grands projets, avec l'accord des clients concernés. Publication de la quantité de projets examinés et catégorisés selon les exigences des Principes de l'Équateur.	1
Crédit Coopératif	Publication d'aucune information spécifique à chaque projet, mais très peu de financement de grands projets, et essentiellement en France.	0
Crédit Mutuel-CIC	Aucune réponse	0
Dexia	Publication d'aucune information spécifique à chaque grand projet.	0
HSBC	Publication d'aucune information spécifique à chaque grand projet.	0
La Banque Postale	Non concernée	NC
La Nef	Publication de la liste intégrale des projets.	3
Société Générale	<i>1ère réponse (juin)</i> : Publication d'aucune information spécifique à chaque grand projet. <i>Précisions (juillet)</i> : Communication d'une liste des principales transactions en 2010, avec l'accord des clients concernés.	1

Barème : NC : Non concerné - Pas de réponse/Aucune information publiée : 0 – Publication d'informations sur certains projets de façon dispersée : 1 – Publication d'informations sur certains projets de façon centralisée : 2 – Publication d'informations sur l'intégralité des projets financés : 3.

En matière de transparence, **La Nef fait figure d'exception**. En effet, c'est la seule institution financière à publier l'intégralité des projets qu'elle finance : chaque année, elle édite un catalogue des projets contenant, pour chaque financement accordé, le nom et les coordonnées du porteur de projet, la description du projet soutenu, le montant du prêt et même la durée de remboursement. Cela permet aux épargnants qui déposent de l'argent à La Nef de savoir exactement à quoi il est utilisé.

Les autres banques indiquent ne pas publier de liste des grands projets qu'elles financent, évoquant la réglementation sur le secret bancaire. Pourtant, si les banques ne veulent pas révéler les conditions commerciales ou financières des prêts accordés pour des raisons de concurrence, très peu d'informations environnementales ou sociales répond à ces critères de confidentialité. De plus, beaucoup d'informations sur les grands projets, y compris financières, sont en réalité déjà disponibles

sur des bases de données (par exemple celles de Thomson ou de Bloomberg) mais celles-ci sont payantes (plusieurs milliers d'euros), et donc accessibles à un nombre restreint d'utilisateurs.

Le **Crédit Coopératif** précise qu'il a un nombre très limité de grands projets dans son portefeuille, et qu'« *aucun ne fait a priori l'objet de controverse importante, tant sur le plan environnemental que social* ». Il indique aussi que l'essentiel de ces activités se réalisent en France et quelques fois en Europe, « *où la réglementation est sinon suffisante, du moins solide* ».

On remarque que le **Crédit Agricole** indique communiquer, sur son site internet²⁸, des informations sur certains grands projets, avec l'accord du client. **BNP Paribas** répond faire de même, mais nous n'avons trouvé aucune information sur des projets spécifiques en nous rendant à la page internet indiquée²⁹. Quant à la **Société Générale**, suite à la publication en juin 2011 du rapport d'étape *Les banques sont-elles transparentes ?*, elle nous a fait parvenir une liste des principales transactions en 2010, précisant que cela s'est fait avec l'accord des clients concernés³⁰.

Il semblerait donc qu'en insistant il est possible de pousser certaines banques vers un peu plus de transparence. Cependant, il ne faut pas seulement que l'information soit disponible mais aussi facilement accessible pour tous : il serait donc souhaitable que les informations communiquées de façon dispersée par Crédit Agricole, ou de façon ponctuelle par Société Générale, soient concentrées sur une page de leur site internet facile d'accès, et publiées de façon systématique dans leurs rapports annuels. C'est par exemple ce qui avait été fait dans le passé par BNP Paribas : cette banque disposait d'un site internet³¹ détaillant brièvement la liste des financements octroyés dans plusieurs secteurs à risques, avec un moteur de recherche. Cette bonne pratique avait été mise en avant dans un précédent rapport des Amis de la Terre, *Banques françaises, banques fossiles ?*³², et il est fort regrettable que cette banque ait arrêté de mettre à jour cette base de données depuis 2007-2008.

Recommandations

- **Les banques doivent rendre publics les grands projets et entreprises financés et leurs impacts environnementaux et sociaux. La confidentialité commerciale doit être définie de la manière la plus restrictive possible.**
- **Dès maintenant, les banques doivent rendre publiques, et accessibles gratuitement et facilement, toutes les informations disponibles sur les bases de données payantes.**

Les banques peuvent jouer un rôle important en garantissant que leurs clients divulguent une information conforme relative aux impacts environnementaux et sociaux de leurs activités. La transparence sert aussi les intérêts des banques en garantissant que les préoccupations du public seront prises en compte, traitées et résolues avant qu'elles ne deviennent des sources potentielles de conflit, risque supplémentaire pour les banques. De telles préoccupations ont conduit chacune des Banques de Développement Multilatérales (telles que la Banque Mondiale et la Banque Européenne d'Investissement) à adopter des politiques d'accès à l'information, et désormais la plupart des agences de crédit à l'exportation fournissent également des informations substantielles concernant les impacts des projets financés ou garantis.

²⁸ <http://www.ca-cib.fr/actualites/realisations.htm>

²⁹ <http://cib.bnpparibas.com/export-finance>, rubrique "Latest News".

³⁰ Pour télécharger cette liste des principaux projets et entreprises financés en 2010 par la Société Générale : http://www.amisdela terre.org/IMG/pdf/societe_generale_principales_transactions_2010.pdf

³¹ <http://enercomxp.bnpparibas.com/applis/eci/wwwECEP.nsf/vwWebDeals?SearchView&searchorder=4&query=F IELD%20FORM%20CONTAINS%20Deal>

³² Pour télécharger le rapport *Banques françaises, banques fossiles ? Pour des politiques climatiques et énergétiques crédibles au sein des banques* : <http://www.amisdela terre.org/Nouveau-rapport-Banques-francaises.html>

Les banques commerciales devraient également mettre en place une politique d'accès à l'information environnementale et sociale détenue par leurs clients, structurée par les deux éléments suivants :

1. Une présomption minimale de divulgation des informations environnementales et sociales, et l'inscription de cette obligation de transparence dans les contrats relatifs à ces grands projets.

2. La publication des documents environnementaux clés (études d'impact environnemental, plans de management environnemental (EMP), contrats environnementaux intégrés dans les documents financiers, rapports de suivi et de contrôle des Plans de management environnemental (EMP) exigés au client, etc.).

Les documents contractuels peuvent n'être rendus publics que partiellement (parties environnementales et sociales), afin de respecter les obligations de confidentialité. Et l'argument de la confidentialité n'est aucunement recevable lorsque l'on sait que nombre d'informations sont disponibles pour ceux qui ont suffisamment d'argent pour accéder aux bases de données payantes.

Plusieurs banques répondant au questionnaire ont indiqué qu'elles adhéraient aux Principes de l'Équateur et publiaient donc chaque année l'encours des engagements et la quantité de projets examinés et catégorisés selon les exigences de ces principes. De la même manière, **ces banques doivent aller plus loin et adopter, dans le cadre des Principes de l'Équateur, une politique exigeante d'accès à l'information, a minima pour les projets présentant des risques sociaux et environnementaux importants (catégories A et B).** Alors que ces banques, au travers de ces principes volontaires, disent appliquer les critères d'évaluation sociale et environnementale de la Société Financière Internationale (SFI, filiale de la Banque Mondiale), elles ont refusé d'adopter la politique de divulgation d'information de cette institution.

Bien que de nombreuses organisations de la société civile, réunies au sein du réseau BankTrack, pointent cette lacune depuis de nombreuses années, le manque de transparence dans le secteur bancaire commercial demeure donc un sujet crucial, dans lequel les banques du secteur privé sont extrêmement loin derrière leurs homologues du secteur public (Banques de Développement Multilatérales, agences de crédit à l'exportation et agences bilatérales d'aide au développement). Développer une politique d'accès à l'information devrait être une priorité pour toutes les banques.

- **Question 18 : Votre groupe bancaire finance-t-il des projets controversés (centrales nucléaires ou thermiques, grands barrages, mines...), du type de ceux pointés par Les Amis de la Terre ?**

Banque	Réponse au questionnaire	Données des Amis de la Terre et de BankTrack	Note
BNP Paribas	<i>1ère réponse (juin) :</i> Se réfère à sa politique de sélection des projets qu'ils considèrent être « <i>extrêmement rigoureuse</i> ». <i>Précisions (août) :</i> Publication d'un reporting sur l'application des Principes de l'Équateur.	Financement de nombreux projets ou entreprises controversés ³³ .	0
BPCE	Aucune réponse	Financement de plusieurs projets ou entreprises	1

³³ Liste des principaux projets controversés financés par BNP Paribas :
http://www.financeresponsable.org/fiche-entreprise.php?id_entreprise=17
http://www.banktrack.org/show/bankprofiles/bnp_paribas
<http://www.secretsbancaires.fr/#/fr/Banques/BNP%20Paribas>

		controversés (au travers de la filiale Natixis) ³⁴ .	
Crédit Agricole	Se réfère à son application stricte des Principes de l'Équateur.	Financement de nombreux projets ou entreprises controversés ³⁵ .	0
Crédit Coopératif	Absent d'un grand nombre de secteurs : nucléaire, pétrole (extraction, cokéfaction, raffinage), charbon (extraction de houille ou de lignite), gaz (extraction). Pas de financement de projets agricoles à l'étranger sauf au travers d'ONG, pas de projets favorisant la déforestation, financements dans le secteur énergétique quand il s'agit de ressources renouvelables ou éventuellement mixte.	Financement d'aucun projet controversé.	3
Crédit Mutuel-CIC	Aucune réponse.	Financement de quelques projets ou entreprises controversés ³⁶ .	2
Dexia	Se réfère à ses lignes directrices établissant des critères pour les financements dans le secteur de l'énergie. Absent de certains secteurs : chimie, pêche, sylviculture, mines.	Financement de quelques projets ou entreprises controversés ³⁷ .	2
HSBC	Se réfère à ses guides sectoriels, sensés être basés sur les " <i>meilleures pratiques internationales</i> ", à son application des Principes de l'Équateur y compris au delà du seul financement de projet, et à son intervention en amont des projets au travers de mandats de conseil.	Financement de nombreux projets ou entreprises controversés ³⁸ .	0
La Banque Postale	Non concernée.		NC
La Nef	Financements exclusivement dans les secteurs de l'écologie, du social, du développement local et de la culture.	Financement d'aucun projet controversé.	3

³⁴ Liste des principaux projets controversés financés par BPCE, au travers de Natixis :
http://www.financeresponsable.org/fiche-entreprise.php?id_entreprise=12

<http://www.banktrack.org/show/bankprofiles/natixis>

³⁵ Liste des principaux projets controversés financés par Crédit Agricole :

http://www.financeresponsable.org/fiche-entreprise.php?id_entreprise=15

http://www.banktrack.org/show/bankprofiles/credit_agricole

<http://www.secretsbancaires.fr/#/fr/Banques/Credit%20Agricole>

³⁶ Liste des principaux projets controversés financés par Crédit Mutuel-CIC :

http://www.financeresponsable.org/fiche-entreprise.php?id_entreprise=14

³⁷ Liste des principaux projets controversés financés par Dexia :

<http://www.banktrack.org/show/bankprofiles/dexia>

<http://www.secretsbancaires.fr/#/fr/Banques/Dexia>

³⁸ Liste des principaux projets controversés financés par HSBC :

<http://www.secretsbancaires.fr/#/fr/Banques/HSBC>

<http://www.banktrack.org/show/bankprofiles/hsbc>

Société Générale	Se réfère à ses engagements internationaux, tels que les Principes de l'Équateur, et à l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans ses activités de financement.	Financement de nombreux projets ou entreprises controversés ³⁹ .	0
-------------------------	---	---	---

Barème : NC : Non concerné - Implication dans un grand nombre de projets controversés : 0 – Implication dans plusieurs projets controversés : 1 – Implication exceptionnelle dans des projets controversés : 2 – Aucune implication dans des projets controversés : 3

Les financements internationaux sont un aspect crucial à considérer car **la majorité des projets actuels et futurs d'énergies fossiles, de grands barrages et de centrales nucléaires sont situés hors de France et hors d'Europe, dans des pays du Sud dans lesquels les normes environnementales et sociales, l'accès à l'information, la participation des populations et le respect de leurs droits sont souvent très en deçà des minima internationaux.**

Comme souligné dans le rapport d'étape, aucune des banques fortement impliquées dans le financement de projets controversés ne répond clairement à la question : ainsi, **BNP Paribas, le Crédit Agricole, HSBC et la Société Générale** donnent des réponses très vagues sur ce point, se contentant pour la plupart de se référer encore une fois à leur adhésion aux Principes de l'Équateur ou à d'autres engagements volontaires internationaux.

Pourtant l'adhésion à ces principes volontaires ne garantit en rien la réelle prise en compte des potentiels lourds impacts environnementaux et sociaux à l'heure de financer un projet, les considérations économiques ayant souvent plus de poids au moment de la décision. Comme précisé précédemment, aucune politique de transparence n'est associée au financement de projets dans le cadre des Principes de l'Équateur, ne permettant donc pas de juger des processus d'évaluation environnementale, sociale et des droits de l'Homme mis en œuvre par les banques participantes. De plus, **même dans les cas où les banques ont associé des conditions environnementales et sociales au moment d'accorder certains prêts, la violation de ces conditions ne conduit visiblement que très exceptionnellement à des sanctions vis-à-vis du promoteur du projet.** Ainsi, alors que le gouvernement britannique a reconnu que la construction très controversée de l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan en Asie centrale a violé les normes internationales concernant les responsabilités des entreprises multinationales en termes de droits de l'Homme⁴⁰, aucune des banques ayant financé ce projet (Société Générale – meneur du syndicat de banques -, BNP Paribas, Crédit Agricole, BPCE -au travers de Natixis, Dexia) ne semble avoir pris des mesures à l'encontre du client, le consortium mené par BP⁴¹.

Sur les 10 groupes bancaires étudiés, **quatre se retrouvent dans le top 10 mondial des banques les plus "radioactives"**, c'est-à-dire celles qui participent le plus au financement du secteur nucléaire mondial : BNP Paribas (#1), Société Générale (#4), Crédit Agricole (#5) et HSBC (#8). C'est ce qu'avait révélé le rapport de la **coalition Nuclear Banks, No Thanks**, dont Les Amis de la Terre font partie⁴². Actuellement ces banques sont sollicitées pour financer une nouvelle **centrale nucléaire à**

³⁹ Liste des principaux projets controversés financés par Société Générale :
http://www.financeresponsable.org/fiche-entreprise.php?id_entreprise=16
http://www.banktrack.org/show/bankprofiles/societe_generale
<http://www.secretsbancaires.fr/#/fr/Banques/Societe%20Generale>

⁴⁰ En avril 2003, une plainte avait été déposée par six organisations environnementalistes et de défense des droits humains. Le gouvernement britannique a finalement rendu sa décision en mars 2011, déclarant que le consortium d'entreprises, mené par la compagnie pétrolière BP et dans lequel participait la française Total, a violé les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales : <http://www.amisdelaterre.org/Le-gouvernement-britannique.html>, et le texte de la décision <http://www.bis.gov.uk/assets/biscore/business-sectors/docs/r/11-766-revised-final-statement-ncp-btc.pdf>

⁴¹ Pour plus d'information sur l'oléoduc BTC :
<http://www.amisdelaterre.org/Oleoduc-Bakou-Tbilissi-Ceyhan.html>
http://www.banktrack.org/show/dodgydeals/baku_tbilisi_veyhan_oil_pipeline

⁴² Pour télécharger le rapport : <http://www.amisdelaterre.org/BNP-Paribas-la-banque-la-plus.html>. Voir aussi le site de la coalition : <http://www.nuclearbanks.org>.

Jaitapur, sur la côté Ouest de l'Inde. La construction de cette centrale se ferait dans une zone à la limite de trois failles tectoniques, avec de potentiels tremblements de terre pouvant atteindre le niveau 7 sur l'échelle de Richter. Les communautés locales sont fortement mobilisées contre ce projet, au prix de l'arrestation de centaines de personnes par les autorités indiennes et de la mort d'un opposant en avril 2011⁴³.

Par ailleurs, **ces banques sont ou ont été impliquées dans le financement de nombreux autres projets ou entreprises controversés**⁴⁴, tels que les méga-centrales à charbon de Medupi et Kusile en Afrique du Sud, l'exploitation de sables bitumineux au Canada, la mine d'or de Pascua Lama à la frontière entre l'Argentine et le Chili, le projet pétrolier et gazier de Sakhaline II en Russie, les grands barrages de Nam Theun 2 et Theun-Hinboun au Laos, ou encore les projets d'exploitation de gaz et huiles de schiste en France et dans le monde.

Recommandations

- **Les banques doivent se doter de mesures de *due diligence* qui devraient permettre d'identifier les impacts négatifs potentiels des projets et de prévenir ou de réduire les atteintes aux populations et à l'environnement. Elles doivent imposer à leurs clients de mener une évaluation exhaustive – ex ante et ex post – des risques pour les droits humains et environnementaux liés aux projets envisagés et financés.**
- **Ces mesures doivent s'appliquer pour tous les types de financements, pas uniquement le financement de projet.**
- **Les banques doivent rendre publiques ces analyses d'impact social et environnemental, ainsi que les mesures de suivi des projets ou activités qu'elles financent, lorsque d'importants risques ont été identifiés.**

Les banques doivent se doter de politiques de réduction des risques dans les secteurs sensibles (*voir question suivante*).

Suite à ces processus de *due diligence* et d'évaluation des demandes de prêts ou financement, les banques doivent conditionner l'accord d'un prêt au respect de normes environnementales et sociales strictes, et appliquer des sanctions lorsque ces engagements ne sont pas respectés par les entreprises clientes.

De plus, les banques doivent refuser de financer certains projets ou activités, lorsque ceux-ci menacent fortement les droits des populations et/ou ont potentiellement des impacts environnementaux et sociaux irréversibles ou trop importants.

⁴³ Pour plus d'information sur le projet de Jaitapur :

<http://www.amisdelaterre.org/-Jaitapur-Inde-.html>

http://www.banktrack.org/show/dodgydeals/jaitapur_nuclear_power_plant

⁴⁴ Pour plus d'information, voir le profil de chaque banque sur www.financeresponsable.org, www.banktrack.org, www.secretsbancaires.fr

- **Question 19 : Votre groupe bancaire a-t-il adopté des politiques encadrant ses financements et investissements dans tous les secteurs à risques (énergies fossiles, grands barrages, nucléaire, industries extractives agrocarburants...) mais aussi transversales (climat, biodiversité, droits humains...) ? Si oui, lesquelles ?**

L'IMPORTANCE DES POLITIQUES D'ENCADREMENT DES FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS

Comme pour les institutions financières publiques (Banque Mondiale, Banque Européenne d'Investissement, Coface...), les campagnes de la société civile ont révélé l'absence de normes environnementales et sociales dans les pratiques bancaires. Celles-ci évoluent depuis, avec par exemple l'adoption des Principes d'Equateur, mais ces derniers ne s'appliquent qu'aux financements de projets, qui ne représentent qu'une infime partie de l'activité bancaire (moins de 2%). Il est indispensable de mettre en place des normes sociales et environnementales strictes pour l'ensemble des activités bancaires. Les banques doivent pour cela élaborer, adopter puis appliquer des politiques sectorielles exigeantes dans tous les secteurs à risques.

En effet, la plupart des banques financent et investissent dans des projets et entreprises appartenant à des secteurs sensibles, ou qui ont des impacts dans des zones sensibles. **Évaluer correctement, maîtriser et réduire le risque de ces secteurs sensibles passe au sein des banques par la mise en place de politiques internes spécifiques à ces secteurs.** Ces politiques sectorielles sont donc nécessaires pour l'environnement et les populations affectées mais également pour les banques elles-mêmes, car elles leur permettent d'appréhender de manière plus précise les risques spécifiques des secteurs sensibles (en particulier dans des grands projets complexes), et donc de réduire le risque auquel elles s'exposent elles-mêmes en finançant / investissant dans ces secteurs.

Les secteurs dits sensibles ont des impacts environnementaux et sociaux spécifiques parfois graves voir irréversibles, qui sont inexistantes dans d'autres secteurs. Par exemple, les risques posés par l'inondation de terrains lors de la création d'un grand barrage et de son réservoir sont très particuliers, de même que les risques liés aux produits chimiques doivent être traités de manière spécifique. Par ailleurs, certaines zones géographiques dites sensibles sont particulièrement riches ou fragiles d'un point de vue écologique : zones de biodiversité importante, forêts, zones humides, etc.

Banque	Réponse au questionnaire	Précisions	Note
BNP Paribas	Dispose de politiques sur la défense (2010), l'huile de palme (2010) et les centrales nucléaires (2011) ⁴⁵ .	Publication en septembre 2011 d'une politique sur le charbon et actualisation de la politique sur le nucléaire.	1
BPCE	Aucune réponse.		0
Crédit Agricole	Dispose d'une Charte des Droits Humains (2009) d'une politique sur l'armement (2010) ⁴⁶ . Préparent une politique sur le secteur de l'énergie.		1

⁴⁵ Pour consulter les politiques de BNP Paribas : <http://banque.bnpparibas.com/fr/pid2284/tenir-compte-des-impacts-de-nos-financements.html>

⁴⁶ Pour consulter les politiques de Crédit Agricole : <http://www.credit-agricole.com/Developpement-Durable/Espace-analyses/Les-politiques-sectorielles-du-Groupe-Credit-Agricole> et <http://www.credit-agricole.com/Developpement-Durable/Un-employeur-responsable/Respect-notre-charte-des-droits-humains>

Crédit Coopératif	Politique d'exclusion : pas ou très peu de financement de projets ou entreprises dans des secteurs à risques. Pas de procédure formalisée mais une réflexion est engagée.		2
Crédit Mutuel-CIC	Aucune réponse.		0
Dexia	Dispose de politiques sur l'armement couvrant l'ensemble des métiers du groupe (2004) et sur l'énergie couvrant le financement de projets et certains financements corporate (2008) ⁴⁷ .		1
HSBC	Dispose de politiques sur l'eau potable (2005), la chimie, (2005) les industries extractives (2007), l'énergie (2011), la forêt (2008), la défense(2010) ⁴⁸ .		1
La Banque Postale	Ne s'estime pas concernée.	La Banque Postale réalise pourtant de la gestion d'actifs et a d'ailleurs une politique sur l'armement dans ce domaine.	1
La Nef	Critères de financement d'un projet : son impact sur l'environnement et la société, la nature des relations aux autres dans sa mise en œuvre, l'éthique des promoteurs du projet. Exclusion de tout projet qui porterait atteinte à la dignité humaine ou nuirait gravement à la qualité et à la durabilité de l'environnement.		3
Société Générale	Dispose de politiques sur pétrole et gaz (2011), mines et métaux (2011), défense (2011), centrales thermiques à charbon (2011). Dispose aussi de Principes Généraux Environnementaux et Sociaux, portant notamment sur leurs engagements en matière de Droits de l'Homme (2011) ⁴⁹ .	Dispose aussi de politiques sur le nucléaire et les navires de commerce (en cours de mise à jour).	1

Barème : Pas de réponse/Aucune politique : 0 – Politique(s) adoptée(s) mais non satisfaisante(s) : 1 – Exclusion des secteurs à risques mais pas de politique formalisée : 2 – Priorisation des critères sociaux et environnementaux et exclusion explicite des secteurs à risque : 3.

Sur cette question, on note un changement net des pratiques des banques, par rapport à la situation observée il y a quelques années, au moment des premières études des Amis de la Terre. En effet, alors qu'en 2006 presque aucune banque ne disposait de politiques sectorielles ou transversales d'encadrement des investissements et financements, aujourd'hui toutes les grandes banques

⁴⁷ Pour consulter les politiques de Dexia : http://www.dexia.com/FR/nos_engagements/developpement_durable/Documents/Energy_sector_guidelines_FR.pdf et http://www.dexia.com/FR/nos_engagements/developpement_durable/Documents/Politique_Armement_FR.pdf

⁴⁸ Pour consulter les politiques de HSBC : <http://www.hsbc.fr/1/2/hsbc-france/a-propos-d-hsbc/developpement-durable/finance-Durable/financement-de-projet>

⁴⁹ Pour consulter les politiques de la Société Générale : <http://rse.societegenerale.com/accueil/vision-enjeux-et-engagements/nos-engagements/principes-generaux-e-s-pour-la-mise-en-oeuvre-de-nos-activites> et <http://rse.societegenerale.com/accueil/rse-au-coeur-de-nos-metiers/sg-cib-deploie-les-engagements-rse-dans-ses-metiers/la-finance-responsable>

impliquées fortement dans les secteurs à risques semblent avoir compris l'importance de se doter de politiques spécifiques.

Si l'on peut donc saluer cet effort récent des banques de porter une attention particulière sur leur implication dans des secteurs identifiés comme sensibles, le contenu des politiques élaborées reste malheureusement, pour la plupart, décevant sur de nombreux points au vu des enjeux sociaux et environnementaux existants. Ainsi, beaucoup de politiques contiennent de nombreux termes très vagues, laissant la porte ouverte à des interprétations larges, qui ne permettent donc pas de réellement encadrer les financements et investissements avec des règles claires. C'est particulièrement le cas des politiques publiées par la **Société Générale**.

Par ailleurs, plusieurs politiques ne couvrent que le financement de projet, laissant de côté les autres types de prêts ou assistance financière apportés par les banques, tels que les prêts généraux aux entreprises, le financement export, la gestion d'actifs, l'émission d'actions et d'obligations sur les marchés financiers, les activités de conseil. C'est par exemple le cas de la politique de **BNP Paribas** sur le financement du nucléaire, ou de **Dexia** sur l'énergie. A l'inverse, du point de vue du champ d'application, on observe certaines bonnes pratiques avec un certain nombre de politiques couvrant l'ensemble des activités et métiers des banques : c'est le cas notamment, pour toutes les banques, des politiques sur le secteur de l'armement, et de quelques autres politiques (politique sur l'huile de palme de BNP Paribas, politiques de Société Générale, certaines politiques de HSBC).

Enfin, le manque de transparence des banques permet difficilement de juger des résultats de l'application concrète de ces politiques, et malgré la mise en place de celles-ci on apprend régulièrement que ces banques ont financé ou s'approprient à financer des projets apparemment contraires à leurs principes.

Il serait impossible ici de commenter dans le détail et de façon comparée chacune des politiques des différentes banques, mais ce travail est réalisé régulièrement par les membres du réseau BankTrack, notamment Les Amis de la Terre⁵⁰.

Recommandations

- **Les banques doivent mettre en place des politiques exigeantes, spécifiques aux secteurs suivants : les industries extractives, les énergies fossiles, le nucléaire, les grands barrages, les forêts, l'agriculture, la biodiversité, la chimie, l'armement, la pêche.**
- **Ces politiques doivent être associées à des politiques transversales sur la prévention des violations aux droits humains, la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, la corruption et l'évasion fiscale.**

Entre autres, les banques doivent respecter les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages ; elles doivent refuser de soutenir l'énergie nucléaire, incompatible avec le développement durable. Pour les énergies fossiles, la politique doit être basée sur les meilleures pratiques internationales (notamment la non intervention dans les zones écologiquement ou socialement les plus menacées ou sensibles), le respect des recommandations de la Revue des Industries Extractives et, à terme, la réduction puis l'arrêt du soutien aux énergies fossiles.

⁵⁰ Consulter le rapport de BankTrack *Close the gap : benchmarking credit policies of international banks* (2010), qui analyse les politiques de près de 50 banques internationales : http://www.banktrack.org/download/close_the_gap/close_the%20gap.pdf
Consulter également le site des Amis de la Terre : <http://www.amisdelaterre.org/-Normes-environnementales-et-.html>

- **Question 20 : Quel est le montant des émissions de GES induites ? Que faites-vous pour réduire cet impact ?**

IMPACT CLIMATIQUE DES BANQUES : EMISSIONS FINANCEES ET EMISSIONS DIRECTES

Les banques génèrent des émissions de gaz à effet de serre (GES) de deux manières différentes :

□ **De manière directe**, via leurs activités (principalement le transport, les bâtiments, l'énergie et les matériaux entrants). Elles sont intégralement responsables de ces émissions, relativement faibles du fait de leur activité de service et non industrielle ;

□ **De manière indirecte**, via les financements et investissements décidés par les banques en faveur de certains secteurs, de certaines catégories de clients, de certains clients spécifiques, mais également via leur métier de conseil financier (en particulier pour les entreprises et grands projets). **C'est ce qu'on appelle les "émissions financées" ou "émissions induites"**. Elles sont partiellement responsables de ces émissions puisqu'elles les rendent possibles en les finançant, le client ayant également bien sûr sa part de la responsabilité. Le secteur bancaire finançant une énorme partie des activités économiques mondiales, ces émissions indirectes sont immenses. **Pour le secteur bancaire, le principal enjeu de réduction des émissions de GES se situe donc ici.**

Les émissions financées des banques peuvent provenir de plusieurs sources :

- des prêts consentis,
- de la gestion d'actifs réalisée pour compte propre ou pour compte de tiers,
- des investissements de projets.

a) Montant des émissions de gaz à effet de serre induites

Banque	Réponse au questionnaire	Données Utopies – Les Amis de la Terre ⁵¹	Note
BNP Paribas	Considère qu'il n'existe pas de méthodologie fiable à ce jour pour calculer les émissions induites mais travaille dessus.	905g CO2 / euro investi (1360 millions de tonnes / an).	0
BPCE	Aucune réponse	540g CO2 / euro investi (450 millions de tonnes / an).	1
Crédit Agricole	<i>1ère réponse (juin)</i> : ne répond pas à la question. <i>Précisions (juillet)</i> : Considère que c'est une question importante mais que les méthodologies actuelles sont difficilement applicables en l'état. A développé une nouvelle méthodologie avec l'Université Paris Dauphine et l'École Polytechnique, la rendra publique prochainement.	1071g CO2 / euro investi (1050 millions de tonnes / an).	0
Crédit Coopératif	A participé à étude Les Amis de la Terre – Utopies. Émissions induites = 5 millions de tonnes de GES en 2009. Continue de suivre les différentes initiatives en cours sur le sujet pour confronter les méthodologies.	425g CO2 / euro investi (5 millions de tonnes / an).	3

⁵¹ Les données indiquées dans ce tableau correspondent aux résultats des calculs effectués par Utopies (2010). Pour accéder au classement carbone des banques commenté par Utopies et les Amis de la Terre : <http://www.epargneclimat.fr/documents/Classement.pdf>

Crédit Mutuel-CIC	Aucune réponse	620g CO2 / euro investi (280 millions de tonnes / an).	1
Dexia	Effectue un calcul de l'intensité carbone du portefeuille de projets de production d'électricité (moyenne de 0,333 tonne de CO2 / MWh en 2010).	Données non disponibles.	-
HSBC	Ne répond pas à la question.	912g CO2 / euro investi (1530 millions de tonnes / an).	0
La Banque Postale	Ne s'estime pas concernée par la question (pourtant cette banque fait de la gestion d'actifs).	481g CO2 / euro investi (80 millions de tonnes / an).	2
La Nef	Montant des GES induites non connu mais financements uniquement de projets écologiques.	196g CO2 / euro investi (0,05 millions de tonnes / an).	3
Société Générale	Est en train d'étudier les méthodes pour calculer ce montant d'émissions induites.	891g CO2 / euro investi (634 millions de tonnes / an).	0

Barème : Plus de 750g CO2/ euro investi : 0 – De 530 à 750g CO2/ euro investi : 1 – De 430 à 530g CO2/ euro investi : 2 – Moins de 430g CO2/ euro investi : 3.

Aucune banque ne calcule actuellement le montant global des émissions de gaz à effet de serre induites par leurs financements et investissements. **Seule Dexia évalue l'intensité carbone de son portefeuille de projets avec des objectifs de réduction, mais seulement dans le secteur de la production d'électricité ou de chaleur** ; elle n'indique pas de montant total des émissions de GES induites, et ne prend pas en compte les émissions financées par ses autres activités de financement et d'investissement. Le secteur énergétique étant parmi les plus polluants, il est donc cependant important de souligner cette bonne pratique de Dexia, sur ce périmètre limité.

Cependant, contrairement à la situation observée il y a quelques années⁵², **les banques reconnaissent maintenant pour la plupart qu'il s'agit d'un enjeu important à considérer**. Ainsi, plusieurs banques ont accepté de participer en 2010 au projet d'Utopies et des Amis de la Terre, d'évaluation de leurs émissions induites : le **Crédit Coopératif** (qui s'y réfère explicitement dans sa réponse au questionnaire), **La Nef**, **HSBC** et **Cortal Consors** (une filiale de BNP Paribas). Étonnamment, HSBC a accepté de participer à cette étude mais a choisi de ne pas répondre à la question posée dans le questionnaire.

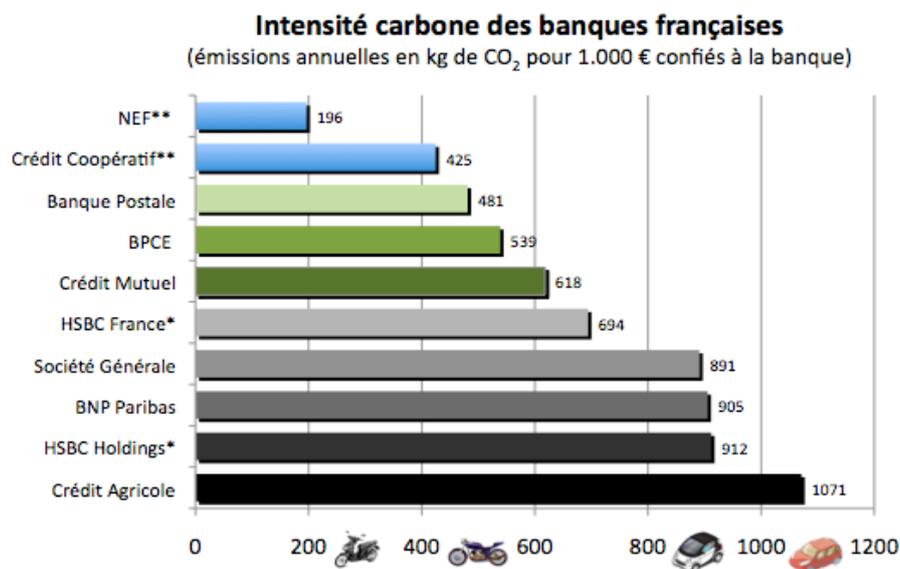
En ce qui concerne les banques n'ayant pas participé à ce projet, elles sont néanmoins plusieurs à indiquer qu'elles sont attentives aux initiatives en la matière et étudient actuellement les méthodologies (**BNP Paribas**, **Crédit Agricole**, **Société Générale**). Crédit Agricole indique même avoir développé une nouvelle méthodologie avec l'Université Paris Dauphine et l'École Polytechnique, et qu'ils la rendront publique "*une fois qu'elle aura été validée par un certain nombre de banques de la place*".

Il est important de préciser que la méthodologie utilisée par Utopies et les Amis de la Terre est celle développée au sein de l'Association pour la Transparence et l'Étiquetage des Produits Financiers : elle est entièrement publique et disponible sur internet, l'ADEME faisant partie du panel d'experts l'ayant

⁵² Rapport *Banques françaises, banques fossiles ? Pour des politiques climatiques et énergétiques crédibles au sein des banques*, pp. 52-62 : <http://www.amidelaterre.org/Nouveau-rapport-Banques-francaises.html>

élaborée⁵³. De plus, l'association est ouverte aux acteurs financiers (banques et assurances) qui souhaiteraient la rejoindre, avec possibilité si besoin d'améliorer la méthodologie actuelle à partir de leurs travaux.

Voici les résultats de l'étude menée par Utopies et les Amis de la Terre en 2010, établissant un **"classement carbone" des banques françaises** :



Sources : bilans des banques 2009, données Inrate. Calculs : Utopies 2010
Hypothèse: 5.000 kms parcourus

* Les calculs ont été effectués pour HSBC Holdings (groupe monde) et HSBC France (activités France, ex-CCF), cette dernière publiant un bilan financier distinct. Contrairement aux autres banques, HSBC ne publie pas de décomposition sectorielle de son portefeuille de crédit et d'obligations d'entreprise. Le calcul repose donc sur une hypothèse (base : répartition sectorielle similaire à celle de l'indice SBF 120).

** Le Crédit Coopératif appartient au groupe BPCE. De même, les livrets de la NEF sont distribués par le Crédit Coopératif. Ces deux banques figurent dans le tableau, en plus du groupe BPCE pour deux raisons : d'une part elles sont les seules à avoir communiqué des données détaillées sur leur activité. D'autre part ce sont les deux banques françaises positionnées sur le financement de l'économie sociale et solidaire, notamment pour des projets écologiques.

b) Mesures pour réduire cet impact sur le climat

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Adhésion aux Climate Principles, et au sein de BNP Paribas : existence d'une "carbon team", financement des énergies renouvelables, fonds ISR environnementaux, mise en place de politiques sectorielles.	1
BPCE	Aucune réponse	0
Crédit Agricole	Ne répond pas à la question (se réfère à ses émissions de GES directes et non induites)	0
Crédit Coopératif	Réduction de cet impact via différents types d'offres selon la clientèle, pour encourager les économies d'énergies et le développement d'énergies renouvelables (prêts spéciaux, conseil, livrets d'épargne spéciaux, fonds environnementaux, travail avec la Financière de Champlain ...)	2

⁵³ <http://atepf.fr>

Crédit Mutuel-CIC	Aucune réponse	0
Dexia	A un objectif quantitatif de réduction de ses émissions induites (que l'intensité carbone de son portefeuille de projet soit de 30% inférieures aux préconisations de l'Agence Internationale de l'Energie).	2
HSBC	Réduction de l'impact au travers des politiques sectorielles : imposent des conditions pour le financement de centrales à charbon et encouragent leurs clients à publier leur bilan carbone, par exemple via le Carbon Disclosure Project.	1
La Banque Postale	Ne s'estime pas concernée par la question (pourtant cette banque fait de la gestion d'actifs qui constitue une source d'émissions induites).	0
La Nef	Plus de 70% des financements de La Nef visent le développement de projets dans le secteur écologique.	3
Société Générale	Ne répond pas à la question (se réfère à ses émissions de GES directes et non induites)	0

Barème : Aucune réponse/Ne répond pas à la question : 0 – Politique vague : 1 – Politique précise sur un périmètre limité : 2 – Politique volontaire priorisant les financements préservant le climat : 3.

Peu de banques indiquent les mesures concrètes mises en œuvre pour réduire leurs impacts en termes d'émissions de GES induites. Ainsi, le **Crédit Agricole** et la **Société Générale** ne répondent pas à la question, se référant à leurs émissions de GES directes et non induites, tandis que **la Banque Postale** ne s'estime pas concernée par la question alors qu'elle pourrait avoir une politique en la matière concernant ses activités de gestions d'actifs.

BNP Paribas répond de façon assez vague, évoquant son adhésion aux Principes Climat, des engagements volontaires qui sont loin d'être à la hauteur des enjeux posés par les changements climatiques⁵⁴. Cette banque mentionne aussi sa politique de financement des énergies renouvelables (*voir question suivante*) et ses politiques sectorielles qui n'établissent pourtant aucun objectif précis en termes de réduction des GES (*voir question précédente*).

HSBC indique que sa "politique de financement de projet permet d'influencer l'ensemble des secteurs ayant des impacts significatifs". Ainsi, ils imposent des critères restrictifs en termes de financement des centrales à charbon, et incitent leurs clients à communiquer sur leurs émissions de GES, par exemple au travers du Carbon Disclosure Project. Par contre, HSBC reste imprécis sur leurs actions concrètes dans le reste des secteurs les plus polluants, et en dehors du financement de projet (autres types de financements, gestion d'actifs).

Dexia va plus loin en étant la seule banque à disposer d'un objectif quantitatif de réduction de ces émissions induites, pour son portefeuille de projets énergétiques. Quant au **Crédit Coopératif**, ses financements dans le secteur énergétique se font pour la quasi totalité dans le secteur des énergies renouvelables, et **La Nef** n'investit que dans des projets écologiques ou sociaux, sans impact négatif sur l'environnement.

Recommandations

→ **Les banques doivent évaluer les émissions de gaz à effet de serre induites par leurs financements et investissements, et publier ces résultats. Elles doivent se fixer des objectifs quantitatifs de réduction de ces émissions indirectes et les rendre publics.**

⁵⁴ Voir à ce sujet le rapport du réseau Banktrack *Meek Principles for a Tough Climate* (2009) : http://www.banktrack.org/show/news/carbon_principles_and_climate_principles_will_not_stop_melting_of_the_ice

→ **Les banques doivent intégrer la contrainte carbone dans leurs activités et intégrer des critères d'émissions de GES dans leurs différents produits et services bancaires.**

Les banques ne peuvent travailler sur leurs émissions indirectes tant qu'elles ne les mesurent pas. Le reporting et le suivi des émissions indirectes sont donc la nécessaire première étape. Le reporting permet d'identifier les sources d'émissions principales, et de mettre ensuite en place des politiques concrètes de réduction des émissions.

- **Question 21 : Quelle est la part du financement des énergies renouvelables dans le total des financements du secteur énergétique de votre groupe bancaire ?**

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	<i>1ère réponse (juin) : le portefeuille de BNP Paribas "est le reflet du mix énergétique mondial", soit 12,2% d'énergies renouvelables (stock)</i> <i>Précisions (août) : Les projets "énergies renouvelables" s'élèvent à environ 1/3 du total des financements de projets du secteur énergétique (stock)</i>	1
BPCE	Aucune réponse	0
Crédit Agricole	25% du total des nouveaux financements du secteur énergétique en 2010 consacré aux énergies renouvelables (flux) Stock de financements énergétiques au 31/12/2010 : 51,3 milliards d'euros	1
Crédit Coopératif	97,5% du portefeuille énergétique consacré aux énergies renouvelables (stock)	3
Crédit Mutuel-CIC	Aucune réponse	0
Dexia	35% du portefeuille énergétique : 2,2 milliards d'euros d'engagements dans les énergies renouvelables sur un total de 6,5 milliards dans le secteur énergétique (stock)	2
HSBC	Ne dispose pas cette donnée agrégée. Indique seulement le chiffre des financements aux PME du secteur des éco-industries (37,6 millions d'euros)	0
La Banque Postale	Non concernée	NC
La Nef	100 % du portefeuille énergétique consacré aux énergies renouvelables (stock) - Nouveaux prêts énergétiques en 2010 : 1,3 milliards d'euros (flux)	3
Société Générale	2,8 milliards d'euros de " <i>financements verts</i> " en 2010 (flux) Stock de financements énergétiques au 31/12/2010 : 17,8 milliards d'euros	1

Barème : NC : Non concerné - Aucune réponse/Pas de données : 0 – Pas de pourcentage ou pourcentage inférieur à 30% : 1 – De 30 à 50% : 2 – Plus de 50% : 3.

La Nef et le **Crédit Coopératif** se distinguent clairement des autres banques puisque la totalité ou presque de leurs investissements dans le secteur énergétique se fait dans des projets de développement des énergies renouvelables : 100% pour La Nef et 97,5 % pour le Crédit Coopératif,

qui précise que les 2,5% restants correspondent au financement d'une centrale mixte bagasse-charbon (1,7%) et de centrales de cogénération (0,8%).

Les autres banques suivent loin derrière, mais l'on peut cependant noter que leurs investissements dans les énergies renouvelables semblent avoir augmenté ces dernières années⁵⁵. Un peu plus du tiers (35%) du portefeuille énergétique de **Dexia** correspond à des engagements dans les énergies renouvelables. **Crédit Agricole**, **BNP Paribas** et **Société Générale** sont apparemment les moins impliquées dans le soutien des énergies renouvelables. Ainsi, BNP Paribas indique que son portefeuille énergétique reflète le mix énergétique mondial, soit environ 12% d'énergies renouvelables (précisant cependant que dans leur activité de financement de projets, un tiers des projets énergétiques sont des projets « énergies renouvelables »).

Crédit Agricole et Société Générale ne communiquent que les données correspondantes à leurs nouveaux engagements en 2010 (flux), données qui ne sont donc pas comparables avec les pourcentages des autres banques qui correspondent au stock de crédits au 31 décembre 2010. Crédit Agricole indique ainsi qu'en 2010, 25% des nouveaux financements dans le secteur énergétique concernent les énergies renouvelables, mais ce pourcentage serait bien moindre si on considérait le stock de crédits. Quant à elle, la Société Générale n'a que 2,8 milliards d'euros nouvellement investis en 2010 dans ce que la banque appelle les "*financements verts*", à comparer avec près de 18 milliards d'euros correspondants au secteur énergétique dans son stock de crédits au 31 décembre 2010.

Or il faut faire attention à ce que les banques définissent comme énergies renouvelables, leur conception ne recoupant pas toutes les mêmes réalités. Ainsi, la Société Générale explicite que ses « *financements verts* » ne comprennent pas seulement les énergies renouvelables, ne permettant donc pas de juger de la réelle importance de ses investissements dans ce secteur spécifique⁵⁶. De plus, Crédit Agricole, Société Générale et BNP Paribas incluent les financements concernant les grands barrages, ainsi que les agrocarburants (sauf BNP Paribas)⁵⁷. Ces deux sources d'énergies ont pourtant des impacts négatifs très importants sur les populations locales, l'environnement et le changement climatique⁵⁸.

A l'inverse, la définition de La Nef est beaucoup plus précise et attentive aux impacts sociaux et environnementaux potentiels⁵⁹.

⁵⁵ En comparaison avec les données relevées en 2007 par les Amis de la Terre. Voir le rapport *Banques françaises, banques fossiles ? Pour des politiques climatiques et énergétiques crédibles au sein des banques*, p. 98 : <http://www.amisdelaterre.org/Nouveau-rapport-Banques-francaises.html>

⁵⁶ « Sous le vocable *financements « verts »*, Société Générale recense les financements d'énergies renouvelables (énergies éolienne, solaire, thermique ou photovoltaïque, géothermique, hydraulique, biomasse...), la cogénération, les biocarburants, mais aussi ce qui va dans le sens du recyclage et du traitement des déchets et des fumées, tout en sachant que ces sujets sont sensibles et que la société civile ne reconnaît pas à tous le même caractère protecteur. Bien que participant à la lutte contre les gaz à effet de serre, le financement du secteur du nucléaire n'est pas recensé dans cette catégorie. »

⁵⁷ Dexia les inclut aussi, mais n'a pas eu de nouveau financement de projets hydrauliques ou d'agrocarburants en 2009 et 2010. (cf. Dexia, Rapport Développement Durable 2010, p. 42).

⁵⁸ - Sur les **grands barrages**, lire le rapport du réseau International Rivers, co-publié par Les Amis de la Terre, *Douze raisons d'exclure les grands barrages des initiatives pour les énergies renouvelables* (2005) : http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/AT-IR_Douze_raisons_pour_exclure_les_grands_barrages_des_ENR_dec_05.pdf

et la fiche explicative d'International Rivers *Dirty Hydro: Dams and Greenhouse Gas Emissions* (2008) : <http://www.internationalrivers.org/node/3534>

- Sur les **agrocarburants**, lire la position des Amis de la Terre sur la question : http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/AT_Position_agrocarburant_Sept08.pdf

et l'étude sur les émissions de GES issus des agrocarburants : <http://www.amisdelaterre.org/Comment-les-agrocarburants.html>

⁵⁹ « Sont considérées par La Nef comme énergies renouvelables les sources d'énergie suivantes : éolien, hydrolien, solaire photovoltaïque et thermique, biomasse (bois et compostage de matières organiques), hydraulique au fil de l'eau avec aménagements avicoles ou micro centrales. Plus généralement, toute source d'énergie n'utilisant pas de combustible fissile ou fossile, dont les installations ont un impact minimal sur le milieu environnant respectant au mieux les droits et intérêts des générations futures. A La Nef sont classés dans la

HSBC ne communique pas de données comparables au reste des banques.

Recommandations

→ En financement direct ou via des fonds d'investissement et du capital risque, les banques doivent s'impliquer massivement sur le secteur des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Elles doivent prendre des objectifs ambitieux de financement du secteur et créer des produits adaptés aux spécificités des différentes énergies renouvelables.

La plupart des grandes banques françaises ont tendance à financer l'économie polluante d'hier plutôt que l'économie verte de demain. Pourtant, elles ont un rôle clé à jouer pour impulser la transition énergétique, au travers de l'allocation des financements. Elles doivent donc réduire massivement leurs investissements dans les énergies fossiles et arrêter de soutenir le secteur nucléaire, pour investir fortement dans des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

- **Question 22 : Votre groupe bancaire informe-t-il ses clients des risques financiers et de l'impact social et environnemental de ses produits, comme proposé par l'ATEPF ?**

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	« BNPP porte ses efforts sur la recherche d'une méthodologie permettant l'évaluation de ses impacts indirects, préalable à tout affichage »	0
BPCE	Aucune réponse	0
Crédit Agricole	Conteste "formellement la méthodologie de l'ATEPF" mais travaille sur cette question avec la chaire de finance quantitative et développement durable de l'Université Paris Dauphine et de l'Ecole Polytechnique	0
Crédit Coopératif	Information des clients sur les risques financiers des produits. Information sur les secteurs financés et les impacts indirects générés par les produits et services proposés aux clients. Souci pédagogique avec présentation d'un schéma du bilan comptable et explication du circuit de l'argent (cf. brochure RSE).	2
Crédit Mutuel-CIC	Aucune réponse	0
Dexia	Publication d'informations sur le risque financier	1
HSBC	"Nous n'avons pas intégré pour le moment de méthodologie d'étiquetage social ou environnemental de nos produits considérant qu'elles sont encore en	0

rubrique "Financement des énergies renouvelables" l'ensemble des prêts ayant pour objet : le financement d'équipements permettant la production d'énergie renouvelable ; ou le financement de la création ou du développement de structures ayant une activité en lien direct avec les énergies renouvelables ».

	<i>phase de construction" Mais ont "contribué à réflexion menée par Utopies et les Amis de la Terre, méthodologie qui nous paraît encore perfectible". Restent attentifs "pour pouvoir, le moment venu, délivrer l'information juste à nos clients".</i>	
La Banque Postale	Intégration de 19 critères ESG dans la conception des produits et des services, formation des responsables produits à cette approche. Mais il ne s'agit aujourd'hui que d'une <u>démarche interne</u> .	0
La Nef	non concernée	NC
Société Générale	« Cette approche fait l'objet d'une étude de la profession que Société Générale suit avec attention »	0

Barème : NC : Non concerné - Pas de réponse/Aucune information aux clients : 0 – Publication de certaines informations sur les produits : 1 – Publication de nombreuses informations mais de façon éparpillée ou sur seulement une partie de la gamme des produits : 2 – Étiquetage financier, environnemental et social de tous les produits : 3.

En juin 2008, après un an de travail, la **Caisse d'Épargne** a lancé une innovation très importante : l'étiquetage de l'ensemble des produits financiers proposés aux particuliers. Cet étiquetage se faisait selon trois critères : risque financier, responsabilité sociale et environnementale, et climat. Malheureusement, elle a suspendu son application en mars 2010⁶⁰.

L'étiquetage des Caisses d'Épargne donnait plus d'informations et donc de moyens d'action aux consommateurs, afin de choisir des produits financiers en connaissance de cause, en déterminant par exemple le niveau de risque financier qu'ils acceptent, ou en leur permettant de sélectionner des produits financiers moins polluants ou bénéficiant de critères de responsabilité sociale. L'étiquette climat reprend la même logique que celle existant déjà pour l'électroménager, les voitures ou les habitations.

Par ailleurs, suite à l'initiative des Caisses d'Épargne, une Association pour la Transparence et l'Étiquetage des Produits Financiers (ATEPF)⁶¹ a vu le jour, à laquelle se sont jointes la MAIF et la MACIF. Le but de cette association est d'améliorer la méthodologie existante pour l'épargne et de créer les autres méthodologies, notamment pour les produits d'assurance. Malgré sa décision de suspendre l'étiquetage de ses produits financiers, la Caisse d'Épargne est toujours membre de l'ATEPF. Les Amis de la Terre ont participé au comité scientifique d'élaboration de la méthodologie, un panel de parties prenantes qui comprenait également l'ADEME, le WWF et Testé pour vous.

Actuellement, les pratiques observées et les réponses apportées par les banques au questionnaire révèlent que celles-ci informent leurs clients des risques financiers des produits qu'ils désirent souscrire. C'est en effet devenu une obligation légale pour les banques depuis quelques années⁶². Par contre on remarque qu'il y a très peu ou pas d'information des clients quant aux impacts indirects sociaux et environnementaux des placements qu'ils effectuent.

La Banque Postale précise qu'elle intègre des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans la conception de tous ses produits et services, mais si cette démarche paraît

⁶⁰ <http://www.amisdelaterre.org/Caisses-d-Epargne-les-Amis-de-la.html>

⁶¹ <http://atepf.fr/>. On peut notamment consulter sur ce site la méthodologie adoptée pour l'étiquetage des différents produits.

⁶² Art L533-12 du Code Monétaire et Financier : "Les prestataires de services d'investissement communiquent à leurs clients, notamment leurs clients potentiels, les informations leur permettant raisonnablement de comprendre la nature du service d'investissement et du type spécifique d'instrument financier proposé ainsi que les risques y afférents, afin que les clients soient en mesure de prendre leurs décisions d'investissement en connaissance de cause".

particulièrement intéressante, elle ne fait l'objet d'aucune communication en externe, ce qui ne permet donc pas au client d'être informé, ni même de juger de la qualité de cette démarche.

La Nef indique ne pas être concernée par la question : il est vrai qu'elle ne propose à ses clients que des comptes à terme, ne comportant donc pas de risque financier, et sélectionne les financements qu'elle effectue justement en fonction de leur impact social et environnemental positif.

Quant au **Crédit Coopératif**, il indique qu'il informe ses clients sur les impacts indirects générés par les produits et services proposés aux clients. On peut en effet remarquer les efforts pédagogiques de cette banque au travers de différents supports, et la possibilité pour les clients de s'informer sur les secteurs d'activités que le Crédit Coopératif finance. Ainsi, pour quelques produits d'épargne, le Crédit Coopératif indique sur son site internet la manière dont les fonds seront utilisés (livret A, livret de Développement Durable, placements "éthiques et solidaires"). Cependant ces informations sont dispersées et pas toujours faciles d'accès, et surtout elles ne sont pas disponibles pour l'ensemble de la gamme des produits et services proposés par le Crédit Coopératif, ce qui ne permet donc pas aux clients de réaliser des comparaisons.

Recommandations

→ **Les banques doivent adopter un étiquetage pour toute la gamme de produits et services qu'ils proposent, afin d'informer leurs clients sur les risques financiers et les impacts environnementaux et sociaux indirects associés, pour que les clients puissent prendre leurs décisions d'investissement en connaissance de cause.**

Les informations sur les risques financiers et les impacts environnementaux et sociaux doivent être compréhensibles et accessibles facilement pour toute la gamme des produits et services proposée par la banque (pas uniquement la banque de détail), afin de constituer un réel outil d'aide au choix pour les clients. En cas d'adoption d'un système d'étiquetage, les mêmes critères doivent être appliqués pour toute la gamme de produits et services financiers, et la méthodologie utilisée doit être rendue publique.

Pour réussir, il est indispensable que cette démarche soit accompagnée par un programme massif de formation des employés des banques et de sensibilisation des clients. Par ailleurs, les efforts d'étiquetage doivent servir aux banques pour améliorer leurs offres de produits et de services financiers afin de réduire leurs impacts négatifs au niveau social et environnemental.

A terme, il est nécessaire que cet étiquetage environnemental et social devienne une obligation légale, tout comme l'est déjà aujourd'hui l'information sur les risques financiers. Il répond en effet à des attentes croissantes des citoyens sur la transparence des entreprises, et correspond à un engagement du Grenelle de l'Environnement. Il est donc dans l'intérêt de toutes les banques de s'y préparer dès maintenant.

Partie 5. Démocratie

L'activité des banques a un impact majeur sur la vie économique et sociale d'un pays. Le système bancaire organise la collecte de l'épargne des ménages, avec laquelle il peut décider de financer (ou non) les projets d'investissements des particuliers et des entreprises. Le crédit doit jouer dans l'économie le même rôle que le sang dans l'organisme humain : un flux vital qui apporte des ressources là où elles sont nécessaires.

Mais qui juge de cette nécessité ? Ce sont les banques qui jugent si tel ou tel projet mérite d'être financé. Les critères qu'elles utilisent pour évaluer les demandes de prêt sont donc d'une importance considérable pour l'orientation globale de l'économie. Une banque gérée uniquement en fonction de l'intérêt de ses actionnaires privés n'aura pour seul souci que le taux de retour anticipé sur le projet financé, pondéré par le risque d'échec. Les conséquences sociales et écologiques de l'affectation des fonds en fonction du seul profit bancaire anticipé sont lourdes – d'autant que l'appréciation des risques sur des marchés dérégulés et instables est un exercice hautement aléatoire qui amène souvent les banques et leurs traders à choisir des investissements exagérément risqués...

Dans cette cinquième partie du questionnaire on entend d'abord évaluer à l'aide d'une question la façon dont les banques cherchent à associer les parties prenantes extérieures à la définition de la politique de crédit. Puis trois questions s'adressent spécifiquement aux établissements mutualistes et coopératifs, qui en principe n'obéissent pas à une logique actionnariale mais sont dirigés par les représentants des sociétaires, élus selon le principe « une personne, une voix » : il s'agit de déterminer si cette spécificité est toujours vivante ou bien si les statuts mutualistes et coopératifs ne sont plus que des coquilles vides, comme c'est manifestement le cas – en tout cas au sommet - pour les deux groupes qui ont refusé de nous répondre, Crédit Mutuel et Banques Populaires - Caisse d'Épargne (BPCE).

- **Question 23 : Comment associez-vous les parties prenantes extérieures (syndicats professionnels et de salariés, associations de défense des plus démunis, de défense de l'environnement...) à la définition de votre politique de crédit ?**

Une véritable responsabilité sociale et environnementale des banques ne peut se limiter à de vagues proclamations sur le site web ou à la création d'une Direction du développement durable. Des consultations régulières sont nécessaires mais pas suffisantes. Les banques doivent véritablement intégrer les organisations de la société civile dans les processus de définition de la politique de crédit.

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Pas de réponse précise, mention de la politique RSE.	0
BPCE	Aucune réponse.	0
Crédit Agricole	Consultation d'ONG, associations, syndicats. Pas d'information sur la valeur prescriptive des recommandations.	1
Crédit Coopératif	Présence majoritaire de personnes morales, fédérations et organisations de sociétaires. Élus des salariés et des clients dans le Conseil d'administration.	3
Crédit Mutuel – CIC	Aucune réponse.	0

Dexia	Pas de réponse précise.	0
HSBC	Echanges avec ONG et parties prenantes.	1
La Banque Postale	Réponse sur la question du surendettement uniquement.	0
La Nef	Comité éthique composé de sociétaires qui a produit grille de critères éthiques relatifs à l'attribution de prêts.	2
Société Générale	Réponse sur la question du surendettement uniquement.	0

Barème : Aucune réponse/Pas de réponse précise : 0 - Simple consultation d'ONG : 1 - Engagements réels et vérifiables auprès des parties prenantes extérieures : 2 - Participation effective des parties prenantes aux orientations stratégiques : 3.

BNP Paribas évoque sa Direction « *Responsabilité Sociale et Environnementale* » mais ne donne aucun exemple de réalisation concrète de cette direction en matière de consultation des parties prenantes, ni la manière dont les positions de ces parties prenantes sont *in fine* prises en compte au moment de la prise de décision. Le **Crédit Agricole** répond consulter « *les ONG, associations et syndicats susceptibles d'être concernés pour élaborer les politiques de crédit (cf. politique armement publiée fin 2010) (...) dans le cadre d'une association, l'ORSE, qui rassemble des ONG, associations et syndicats concernés par la responsabilité sociétale des entreprises* », mais là encore il est impossible de savoir si cette consultation est purement formelle ou a une influence réelle sur la politique de crédit du groupe. Vu ce flou, on peut malheureusement penser qu'il s'agit de procédures cosmétiques sans impact réel.

La Nef déclare que les prêts qu'elle octroie concernent exclusivement les secteurs culturel, social et environnemental. Une grille des critères éthiques relatifs à l'attribution des prêts a été établie par le Comité d'Éthique de La Nef, composé de sociétaires de La Nef engagés dans différents réseaux de l'économie sociale et solidaire.

Le **Crédit Coopératif** a pour principaux clients des organismes d'économie sociale qui « *sont organisés en mouvements, fédérations et autres types d'organisations groupées* », lesquelles « *sont souvent des partenaires pour la conception et la gestion d'outils qui facilitent l'accès au crédit de leurs adhérents ou bénéficiaires* ». En outre « *la composition de son conseil d'administration est le reflet de cette relation : les administrateurs et censeurs sont très majoritairement des personnes morales, fédérations et organisations de sociétaires. Deux personnes, un administrateur, un censeur, représentent la clientèle des particuliers. et 4 administrateurs sont élus par les salariés* ».

Dexia indique un exemple de recours à un comité d'experts indépendants pour réviser ses règles de commercialisation des crédits structurés ; il est vrai que cette banque est en conflit avec de nombreuses collectivités territoriales qui ont souscrit dans les années 2004-2008 des emprunts « toxiques » (crédits structurés dont les taux d'intérêt étaient indexés sur certaines devises ou matières premières...), dont la charge est devenue insupportable après l'explosion de la crise financière. Mais Dexia ne répond donc pas précisément sur l'implication plus large des parties prenantes (syndicats de salariés, organisations de la société civile, etc.). Après l'effondrement de Dexia, le gouvernement français veut transférer les 10 milliards d'euros de prêts toxiques aux collectivités locales à une société dans laquelle la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale seraient partie prenante. Ce projet suscite l'inquiétude des salariés de ces établissements et de leurs syndicats⁶³.

Société Générale et **La Banque Postale** donnent chacune un exemple très limité mais précis de collaboration avec une association de lutte contre le surendettement, pour « *les clients qui présentent des signes de fragilité financière* », et qui s'ils le désirent « *peuvent bénéficier d'un bilan budgétaire et social suivi d'un accompagnement de proximité susceptible de sauvegarder son équilibre financier* » (Société Générale). Cela n'a qu'un très lointain rapport avec la question posée, qui concernait l'association des parties prenantes institutionnelles (ONG, syndicats, etc.) aux politiques de crédit.

⁶³ Voir le communiqué de presse du syndicat FSU de la CDC du 18 octobre 2011.

HSBC déclare avoir formalisé un dialogue avec les parties prenantes et affirme, dans son rapport Développement Durable⁶⁴, pratiquer « *une écoute attentive de toutes les parties prenantes : salariés, clients et citoyens, fournisseurs, autorités de régulation, universités et grandes écoles, représentants de la communauté et organismes caritatifs partenaires, Clubs Développement Durable* ». Début 2011, HSBC a réuni « *une dizaine de représentants d'organisations engagées et d'experts du développement durable permettant de dégager une perception diversifiée de la démarche de HSBC. De fait, la banque a exposé son bilan, et a écouté leurs réactions et leurs attentes. Les principaux thèmes abordés par les parties prenantes et leurs préoccupations particulières ont porté sur le changement climatique, la lutte anti-corruption, les paradis fiscaux, la gouvernance et la démarche développement durable et corporate, les enjeux sociétaux et la communication* ». Il est néanmoins difficile de savoir quel impact réel ont ces consultations sur la politique de crédit de la banque : il s'agit probablement d'un exercice visant à détecter les « risques d'image » pouvant affecter HSBC afin de s'en prémunir par une politique de communication ciblée.

L'idée qu'une banque pourrait associer les parties prenantes extérieures à la détermination de sa politique de crédit apparaît manifestement comme une incongruité. HSBC semble avoir le plus développé une approche de type « Responsabilité sociale de l'entreprise », formalisant un dialogue avec des associations extérieures, mais il est impossible de dire quelle est l'influence de ce dialogue sur les choix de la banque ; le Crédit Agricole affiche des velléités du même ordre. Les institutions authentiquement coopératives, comme le Crédit Coopératif et La Nef, associent les réseaux de l'économie sociale et solidaire, qui participent d'ailleurs à leurs instances de direction, à leur politique de crédit. En revanche associations écologistes ne semblent pas formellement associées à la gouvernance de ces banques. Pour les autres établissements interrogés, la consultation de parties prenantes extérieures concerne, dans le meilleur des cas, des associations luttant contre le surendettement.

Cette indifférence des banques à l'opinion de leurs parties prenantes extérieures pourrait bien devoir changer à l'avenir. En effet les banques vont devoir à nouveau faire appel aux pouvoirs publics, et il n'est pas sûr que l'opinion publique accepte un nouveau sauvetage sans contreparties. Si l'État est amené à prendre le contrôle de certaines banques, il faudra qu'il intègre dans les instances de direction les principales parties prenantes pour garantir que les financements vont bien à des investissements responsables sur le plan social (création d'emplois décents) et écologique, et non à des spéculations hasardeuses.

Recommandations

→ **Au conseil d'administration des banques, doivent siéger, avec minorité de blocage, des représentants des collectivités territoriales, des salariés, des clients, notamment les plus précaires, ainsi que des associations écologistes, afin que l'ensemble des intérêts concernés aient voix au chapitre. Le statut de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) fournit un modèle intéressant de gouvernance démocratique d'entreprise.**

- **Question 24 : Quelle proportion des sociétaires ont participé aux élections des conseils d'administration en 2010 ?**

Dans les banques coopératives et mutualistes, les administrateurs sont élus directement par les sociétaires (la plupart des clients sont sociétaires), selon le principe « une personne, une voix ». Cependant cette démocratie peut rester largement formelle si la participation des sociétaires est faible et s'il n'y a pas de pluralité de candidatures.

⁶⁴ <http://www.hsbc.fr/rapportsdd>

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Non concerné.	NC
BPCE	Pas de réponse.	0
Crédit Agricole	5% des sociétaires en 2010.	1
Crédit Coopératif	10% des sociétaires en 2010.	2
Crédit Mutuel – CIC	Pas de réponse.	0
Dexia	Non concerné.	NC
HSBC	Non concerné.	NC
La Banque Postale	Non concerné.	NC
La Nef	Plus de 10% des sociétaires en 2010.	2
Société Générale	Non concernée.	NC

Barème : NC : Non concerné - Pas de réponse : 0 - Taux de participation inférieur ou égal à 5% : 1 - Taux entre 5 et 15% : 2 - Taux supérieur ou égal à 15% : 3.

Les acteurs financiers mutualistes concernés par cette question (Crédit Agricole, Crédit Coopératif et La Nef) ont tous répondu de façon précise. Au **Crédit Coopératif**, 10% des 32000 sociétaires ont participé à l'élection de 2010. Au **Crédit Agricole**, 300 000 sociétaires sur 6 millions (soit 5%) participent en général aux élections à **La Nef**, 2800 sociétaires ont participé au vote de l'AG 2010, soit plus de 10% des 27000 sociétaires, sans compter les 1400 sociétaires qui avaient donné un pouvoir au Président pour voter.

On observe donc que le Crédit Coopératif et surtout La Nef ont un nombre de votants supérieur à 10%, ce qui est relativement élevé par rapport au Crédit Agricole et probablement aux groupes mutualistes qui ont refusé de répondre. On ne peut que soutenir les actions visant à revivifier la démocratie mutualiste en incitant les sociétaires à aller plus nombreux aux Assemblées générales, à y poser des questions incisives et à y présenter leur candidature ; l'association Agir pour une Économie Équitable (AP2E) réalise une campagne à cet effet et propose un matériel spécifique aux sociétaires (<http://www.ap2e.info/>).

Recommandations

- **Les banques mutualistes doivent favoriser un vrai débat lors des assemblées générales de sociétaires, en proposant des débats contradictoires et en permettant l'expression de points de vue minoritaires, de façon à stimuler l'intérêt des sociétaires au lieu de tenir des assemblées purement formelles dont les enjeux sont verrouillés à l'avance.**

- **Question 25 : Combien de candidats y avait-il par rapport au nombre d'administrateurs à élire ?**

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Non concerné.	NC
BPCE	Pas de réponse.	0
Crédit Agricole	Nombre de candidats généralement égal au nombre d'administrateurs à élire ou à renouveler.	0
Crédit Coopératif	Administrateurs représentent personnes morales, généralement un seul candidat par poste d'administrateurs (sauf élu des clients).	1
Crédit Mutuel – CIC	Pas de réponse.	0
Dexia	Non concerné.	NC
HSBC	Non concerné.	NC
La Banque Postale	Non concerné.	NC
La Nef	+1 mais présélection par désignation locale.	1
Société Générale	Non concerné. La recherche d'administrateurs est sous la responsabilité du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.	NC

Barème : NC : Non concerné - Un seul candidat par poste : 0 - Au moins un poste avec pluralité de candidats : 1
 - La majorité des postes avec pluralité : 2 - Tous les postes avec pluralité : 3.

Le **Crédit Coopératif** présente un candidat par poste à pourvoir, sauf pour le poste récemment créé de représentant des clients, où trois candidats se sont présentés en 2010. A **La Nef**, l'Assemblée générale élit les 11 membres du Conseil de Surveillance, mais ceux-ci « sont cooptés. Leur cooptation peut résulter d'un processus interne à la coopérative Nef permettant l'émergence de candidatures parmi les sociétaires. Les membres peuvent également être issus des réseaux partenaires de La Nef tant institutionnels que de terrain. Tous sont fortement ancrés dans les courants porteurs des mêmes valeurs que La Nef »⁶⁵. Au **Crédit Agricole**, « le nombre de candidats est généralement égal au nombre d'administrateurs à élire ou à renouveler ». Dans l'ensemble les établissements coopératifs ou mutualistes ne recherchent pas la pluralité de candidatures mais préfèrent privilégier la stabilité des instances de direction. Il n'est pas sûr que cette politique permette une vitalité démocratique durable.

Recommandations

- ➔ **Les banques mutualistes et coopératives doivent rechercher le débat interne y compris en autorisant, voire en favorisant la présentation de plusieurs candidatures pour un même mandat.**

• **Question 26 : Quelle est la durée maximale d'exercice d'un mandat par un administrateur ?**

Banque	Réponse au questionnaire	Note
BNP Paribas	Non concerné.	NC
BPCE	Pas de réponse.	0
Crédit Agricole	Pas plus de 4 mandats successifs de 3 ans pour les administrateurs personnes physiques.	2
Crédit Coopératif	6 ans. Mandat renouvelable sans limitation.	0
Crédit Mutuel – CIC	Pas de réponse.	0
Dexia	Non concerné.	NC
HSBC	Non concerné.	NC
La Banque Postale	Non concerné.	NC
La Nef	6 ans renouvelables sans limitation.	0
Société Générale	Non concerné. Mandats de 4 ans pour les administrateurs nommés par les actionnaires, de 3 ans pour ceux élus par le personnel salarié. Pas de limite concernant le renouvellement.	NC

Barème : NC : Non concerné - Aucune limite de durée : 0 - Limite supérieure à 15 ans : 1 - Limite entre 10 et 15 ans : 2 - Limite inférieure ou égale à 10 ans : 3.

Au **Crédit Agricole**, la durée maximale de présence au Conseil d'Administration (CA) est de quatre mandats successifs de trois ans, soit douze années successives. Au **Crédit Coopératif**, les mandats sont de 6 ans et renouvelables sans limitation : on peut donc être administrateur à vie. C'est aussi le cas à **La Nef**, où, d'après les statuts, les membres du Conseil de surveillance comme ceux du Directoire sont rééligibles sans limitation de durée. Ces dispositions ne permettent pas d'assurer une rotation des principaux dirigeants.

Comme indiqué dans la question n°24, le Crédit Coopératif et La Nef semblent avoir de plus forts taux de participation aux élections du conseil d'administration. Cependant les dirigeants du Crédit Coopératif et de La Nef sont rééligibles sans limitation de durée, ce qui peut apparaître problématique. Mais ces deux organismes reposent sur des projets éthiques et politiques très spécifiques, qui rendent difficile la comparaison de leur mode de fonctionnement avec les autres organismes bancaires.

Recommandations

- **Afin de favoriser la rotation des dirigeants et de limiter la bureaucratisation, il est indispensable de prévoir des dispositions limitant le nombre de mandats consécutifs pour un administrateur à un maximum de 10 ans.**

Au total, concernant les grands groupes bancaires, il est particulièrement regrettable qu'ils n'accordent aucun poids aux parties prenantes autres que les actionnaires (et éventuellement les salariés qui ont dans certains cas la possibilité d'élire quelques administrateurs). Ainsi, les clients, particuliers ou PME, n'ont pas leur mot à dire dans les orientations des groupes bancaires, pas plus que les associations de défense des précaires et démunis, les collectivités territoriales ou les ONG de défense de l'environnement. Lors de la probable recapitalisation des banques françaises qui pourrait intervenir dans les mois à venir, il serait incompréhensible que cette situation perdure.

Conclusion

Il est grand temps que les citoyens interviennent activement sur les décisions majeures qui déterminent leur avenir. Alors que les banques font activement pression pour que l'Union Européenne et le FMI imposent des cures d'austérité drastiques aux pays endettés, la société civile doit répliquer par une mobilisation à la hauteur des enjeux. Les plans de « sauvetage » de la Grèce ou de l'Espagne sont en réalité des sauvetages des banques créancières de ces pays. C'est au nom de la survie des banques européennes que les plans d'austérité balaient l'État social en Europe, affectant d'abord les plus pauvres. Les investissements indispensables pour la reconversion écologique de nos économies sont sacrifiés au nom des équilibres budgétaires. Le modèle de développement capitaliste et productiviste est en phase terminale : il est temps de changer de logique. Les réponses des grandes banques opérant en France au questionnaire des Amis de la Terre et d'Attac montrent qu'elles ont encore un long chemin à faire pour prendre pleinement en compte les aspirations de la société et les exigences des écosystèmes.

Ainsi, comme le montre le classement des banques selon leurs pratiques (voir ci-dessous), de nombreuses banques sont dans le rouge dans les cinq aspects étudiés, tandis que seule La Nef fait un sans faute dans trois domaines (spéculation et prise de risque, politiques commerciales, impact social et environnemental). Dans le classement général, elle est suivie du Crédit Coopératif, puis de la Banque Postale et Dexia, tandis que les plus grandes banques (Crédit Agricole, Société Générale, HSBC, BNP Paribas) se classent loin derrière. Un tableau détaillé (page suivante) permet d'apprécier question par question comment se positionne chaque banque. Rappelons encore une fois que les groupes mutualistes BPCE et Crédit Mutuel-CIC sont absents de cette notation car ils n'ont même pas daigné répondre au questionnaire, malgré les relances de plusieurs clients et syndicats ces derniers mois.

Nous comptons poursuivre notre démarche d'information du public, d'interpellation des dirigeants bancaires et politiques pour que des changements profonds soient apportés à la gouvernance des banques en France et en Europe. Ce premier travail de notation citoyenne est loin d'être parfait ou exhaustif. Attac et les Amis de la Terre appellent toutes les organisations de la société civile qui se sentent concernées par ces enjeux – syndicats de salariés, associations de consommateurs, associations de défense des précaires et chômeurs, associations écologistes – à se joindre à cette campagne pour construire une véritable agence de notation citoyenne des banques, et contribuer au débat désormais inévitable sur la refondation du contrat entre les banques et la société.

Classement des banques selon leurs pratiques :

Spéculation et prises de risques	Politiques commerciales	Politiques salariales	Impact social et environnemental	Démocratie
- La Nef	- La Nef		- La Nef	
- Crédit Coopératif - La Banque Postale	- Crédit Coopératif - La Banque Postale	- La Nef	- Crédit Coopératif	- Crédit Coopératif
- Crédit Agricole / HSBC / Société Générale	- HSBC / Société Générale	- Crédit Coopératif - BNP Paribas / Dexia	- Dexia - La Banque Postale	- La Nef - Crédit Agricole / HSBC
- BNP Paribas - Dexia	- Dexia - Crédit Agricole - BNP Paribas	- La Banque Postale / Société Générale - Crédit Agricole / HSBC	- BNP Paribas - Crédit Agricole / Société Générale - HSBC	- BNP Paribas / Dexia / La Banque Postale / Société Générale

Évaluation des pratiques des banques									
Tableau récapitulatif des réponses au questionnaire ATTAC - Les Amis de la Terre									
	La Nef	Crédit Coopératif	La Banque Postale	Dexia	Société Générale	Crédit Agricole	HSBC	BNP Paribas	Moyenne toutes banques
1. Paradis fiscaux	3	3	2	0	0	0	0	0	1
2. Bonus et stock-options	3	2	0	1	0	1	1	0	1
3. Part BFI et gestion d'actifs	3	2	2	1	1	1	1	0	1,38
4. Dividendes distribués	3	2	2	NC	2	2	1	2	2
<i>Moyenne "Spéculation et prise de risques"</i>	3	2,25	1,5	0,67	0,75	1	0,75	0,5	
5. Rémunération des conseillers	3	0	0	0	0	0	0	0	0,38
6. Commissions prélevées	3	2	0	0	2	0	1	1	1,13
7. Part des PME/PMI	3	3	NC	1	1	1	2	0	1,58
8. Part des projets d'ESS	3	3	NC	0	1	1	0	0	1,14
9. Part du livret A pour logement social	NC	0	3	3	1	1	2	0	1,43
10. Crédits revolving	3	3	3	0	0	0	0	0	1,13
11. Part des interdits bancaires	Question non notée								
<i>Moyenne "Politique vis-à-vis des clients"</i>	3	1,83	1,5	0,67	0,83	0,5	0,83	0,17	
12. Accords salariaux	2	1	2	1	2	1	1	2	1,5
13. Part des rémunérations variables	3	2	0	1	0	0	0	0	0,75
14. Accords sur le stress	0	1	1	1	1	1	1	1	0,88
15. Ecart salaires hommes-femmes	2	0	0	1	0	0	0	1	0,38
16. Dix plus hautes rémunérations	3	2	0	0	0	0	0	0	0,63
<i>Moyenne "Relations avec les salariés"</i>	2	1,2	0,6	0,8	0,6	0,4	0,4	0,8	
17. Publication liste de grands projets financés	3	0	NC	0	1	1	0	1	0,86
18. Projets controversés	3	3	NC	2	0	0	0	0	1,14
19. Politiques sectorielles	3	2	1	1	1	1	1	1	1,38
20. Montant des émissions GES induites	3	3	2	2	0	0	1	1	1,5
21. Part des énergies renouvelables	3	3	NC	2	1	1	0	1	1,58
22. Transparence des risques	NC	2	0	1	0	0	0	0	0,43
<i>Moyenne "Impact social et environnemental"</i>	3	2,17	1	1,33	0,5	0,5	0,33	0,67	
23. Rôle des parties prenantes	2	3	0	0	0	1	1	0	0,88
24. Part de sociétaires votant	2	2	NC	NC	NC	1	NC	NC	1,67
25. Nombre de candidats	1	1	NC	NC	NC	0	NC	NC	0,67
26. Durée maximale du mandat	0	0	NC	NC	NC	2	NC	NC	0,67
<i>Moyenne "Démocratie"</i>	1,25	1,5	0	0	0	1	1	0	
Moyenne globale	2,48	1,8	1,06	0,86	0,68	0,64	0,64	0,55	

Principales recommandations des Amis de la Terre et d'ATTAC

1. Prises de risque et spéculation

- Paradis fiscaux : publication annuelle des comptes financiers pays par pays voire filiale par filiale (« reporting financier » pays par pays), afin de justifier les activités concrètes que leurs filiales réalisent sur chaque territoire.
- Etats : imposition au niveau mondial d'une rémunération fixe et maximale dans tous les domaines de la finance. Banques : en attendant, publication annuelle des informations détaillées sur les bonus et stock options distribués.
- Séparation des activités de banque de détail et de banque d'investissement pour protéger la banque de détail.
- Dividendes aux actionnaires : aucun versement en période de crise. Aucun versement par les banques bénéficiant d'une aide publique (y compris de prêts à des conditions exceptionnelles par la banque centrale).

2. Politiques commerciales

- Interdiction du commissionnement individuel et collectif des conseillers de clientèle.
- Frais bancaires : consentement préalable du client à être facturé un service pour un coût précis. Réduction des coûts et facilitation des procédures liées à la mobilité bancaire.
- Coût du crédit identique pour les PME et différencié selon utilité sociale et environnementale de l'entreprise.
- Intégration et valorisation du critère ESS (économie sociale et solidaire) dans la politique de crédit des banques.
- Centralisation l'ensemble des encours du livret A et du LDD à la Caisse des Dépôts et Consignations dans le but de financer des missions d'intérêt général.
- Interdiction des crédits revolving. Vérification de la solvabilité des clients comme préalable à toute forme de crédit, prévention et prise en charge du surendettement.

3. Politiques salariales

- Mise en place d'une négociation collective afin de réduire les inégalités entre salariés et limiter le recours à des pratiques salariales pernicieuses qui mettent en danger les collectifs de travail et la santé mentale des salariés.
- Remise en cause de la « rémunération à la performance » pour les salariés et de leur mise en concurrence. Suppression des bonus.
- Interdiction du benchmarking, remise en cause des modes d'évaluation fondés sur des indicateurs quantitatifs qui dénaturent le travail. Permission donnée aux salariés de se mobiliser, en lien avec les usagers et leurs associations, pour définir leurs propres critères d'un travail de qualité au service des usagers.
- Pour les femmes : garantie d'un égal accès à tous les métiers de la banque, y compris aux fonctions les mieux rémunérées.
- Plafonnement des rémunérations par la fiscalité : un « revenu maximum admissible » pourrait être instauré avec par exemple un taux de 90% sur les tranches de revenu les plus élevées. Réduction des écarts au sein d'une même entreprise (par exemple avec un écart maximum de 1 à 10).

4. Impact environnemental et social

- Publication intégrale des grands projets et entreprises financés et leurs impacts environnementaux et sociaux.
- Application de mesures de *due diligence* afin d'identifier les impacts négatifs potentiels des projets et de prévenir ou de réduire les atteintes aux populations et à l'environnement.
- Adoption de politiques exigeantes encadrant leurs financements dans les secteurs à risque (industries extractives, énergies fossiles, nucléaire, grands barrages, forêts, etc.) et des politiques transversales (droits humains, climat, biodiversité, etc.).
- Calcul des émissions de gaz à effet de serre induites par leurs financements et investissements, et publication des résultats. Publication d'objectifs quantitatifs de réduction de ces émissions financées.
- Financement massif du secteur des énergies renouvelables et de l'amélioration de l'efficacité énergétique, accompagné d'une réduction massive du financement des énergies fossiles et fissiles.
- Adoption d'un étiquetage pour toute la gamme de produits et services bancaires proposés, afin d'informer les clients sur les risques financiers et les impacts environnementaux et sociaux indirects associés.

5. Démocratie

- Représentation importante au CA des collectivités territoriales, des salariés, des clients, notamment les plus précaires, des associations environnementales, afin que l'ensemble des intérêts concernés aient voix au chapitre.
- Débats contradictoires lors des assemblées générales de sociétaires des banques mutualistes et coopératives.
- Pluralité de candidatures pour les postes d'administrateurs des banques coopératives et mutualistes.
- Limitation du nombre de mandats consécutifs à dix ans.

ANNEXE : Questionnaire envoyé aux banques en avril 2011

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

En tant que citoyen et client de votre établissement, je désire savoir comment est géré, et à quoi sert l'argent que je dépose chez vous. Je souhaite vérifier que ma banque se comporte en entreprise socialement et écologiquement responsable. À cet effet, je vous sollicite pour répondre aux 27 questions suivantes, et vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations très cordiales.



Spéculation et prises de risques

1. Votre groupe bancaire a-t-il des filiales, ou participations dans des filiales, domiciliées dans les paradis fiscaux, selon l'indice d'opacité financière du Tax Justice Network¹ ?
2. À combien s'élève le total des bonus et stock-options distribués au titre des activités des années 2008, 2009 et 2010 au sein de votre groupe bancaire ?
3. Quelle est la part de vos activités de banque de financement et d'investissement et de gestion d'actifs (notamment activités de marché : bourses, marchés de gré à gré, change...) dans votre produit net bancaire ?
4. Quel pourcentage du produit net bancaire, avez-vous distribué à vos actionnaires (ou sociétaires) sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ?

Politique vis-à-vis des clients

5. Vos conseillers de clientèle sont-ils rémunérés individuellement, à la commission, en fonction des produits placés ?
6. Comment a évolué le montant total des commissions prélevées sur la clientèle sur les années 2008, 2009, 2010 ?
7. Quelle est en 2010 la part des PME/PMI dans votre activité de financement des entreprises ?
8. Quelle est la part des projets d'économie sociale et solidaire dans votre activité de financement des entreprises ?
9. Quelle part des fonds collectés sur le livret A versez- vous en 2010 à la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le logement social ?
10. Votre établissement (ou une filiale) propose-t-il des crédits revolving, notamment à ses clients les moins aisés ? A quel taux d'intérêt ?
11. Quel pourcentage de votre clientèle de Particuliers représentent les interdits bancaires, fin 2008, 2009 et 2010 ?

Relations avec vos salariés

12. Au cours des trois dernières années, combien d'accords salariaux votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?
13. Quelle est la part des rémunérations variables, liées à la performance individuelle ou collective, dans la masse salariale de votre établissement ?
14. Au cours des trois dernières années, combien d'accords sur les conditions de travail et la souffrance au travail, votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?
15. Quel est le rapport entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes dans votre groupe bancaire ?
16. Quelle est la rémunération annuelle moyenne des dix personnes les mieux payées de votre groupe bancaire ?

Impact social et environnemental de vos activités

17. Votre groupe bancaire publie-t-il la liste des grands projets qu'il finance ?
18. Votre groupe bancaire finance-t-il des projets écologiquement controversés (centrales nucléaires ou thermiques, grands barrages, mines...), du type de ceux pointés par les Amis de la Terre² ?
19. Votre groupe bancaire a-t-il adopté des politiques encadrant ses financements et investissements dans tous les secteurs à risques (énergies fossiles, grands barrages, nucléaire, industries extractives agrocarburants...) mais aussi transversales (climat, biodiversité, droits humains...) ? Si oui, lesquelles ?
20. Quel est le montant des émissions de gaz à effet de serre induites par les financements et investissements de groupe bancaire ? Que faites-vous pour réduire cet impact climatique ?
21. Quelle est la part du financement des énergies renouvelables dans le total des financements du secteur énergétique de votre groupe bancaire ?
22. Votre groupe bancaire informe-t-il ses clients des risques financiers et de l'impact social et environnemental de ses produits, comme proposé par la méthodologie développée par l'ATEPF (Association pour la Transparence et l'Étiquetage des Produits Financiers) ?

Démocratie

23. Comment associez-vous les parties prenantes extérieures (syndicats professionnels et de salariés, associations de défense des plus démunis, de défense de l'environnement...) à la définition de votre politique de crédit ?

Pour les établissements mutualistes :

- 24.- Quelle proportion des sociétaires ont participé aux dernières élections des conseils d'administration ?
- 25.- Combien de candidats y avait-il par rapport au nombre d'administrateurs à élire ?
- 26.- Quelle est la durée maximale d'exercice d'un mandat par un administrateur ?

27. Problématiques locales – questions additionnelles :

.....

.....

.....

.....

Merci de retourner ce questionnaire avant le 15 mai à :

Nom et prénom :

Adresse postale et/ou électronique :

Merci d'adresser une copie de votre réponse aux Amis de la Terre (france@amisdelaterre.org) et à Attac (juliette@attac.org).

Pour toute question concernant ce questionnaire, n'hésitez pas à nous contacter au 01.56.06.43.62 (Attac) et/ou au 01.48.51.18.92 (Les Amis de la Terre).

1. www.financialsecrecyindex.com et <http://www.argentsale.org/les-juridictions-concernees-par-lindice.php>
2. Sites www.financeresponsable.org (rubrique banques), www.secretsbancaires.fr et www.nuclearbanks.org